



HAL
open science

L'abbaye d'Arthous. Le patrimoine temporel.

Stéphane Abadie

► **To cite this version:**

Stéphane Abadie. L'abbaye d'Arthous. Le patrimoine temporel.. [Rapport de recherche] Conseil départemental des Landes. 2017. halshs-02056666

HAL Id: halshs-02056666

<https://shs.hal.science/halshs-02056666>

Submitted on 4 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stéphane Abadie

Volume IV

Essai sur le patrimoine temporel

ABBAYE D'ARTHOUIS

2017



Département
des Landes



ABBAYE D'ARTHOUIS



Stéphane Abadie

Cinquième partie

**Essai sur le
patrimoine temporel
de l'abbaye d'Arthous
(Landes)**

Abbaye d'Arthous (Landes)
novembre 2017





Introduction

Après avoir étudié la bibliographie, les sources et le patrimoine bâti de l'abbaye prémontrée d'Arthous, il est nécessaire de changer d'échelle spatiale et de tenter de connaître le patrimoine temporel qui a fait la fortune de cette abbaye : les granges agricoles avec leurs terres et troupeaux, les prieurés agricoles, plus importants, les prieurés-cures et les hôpitaux...¹

C'est sans doute la partie la plus originale de ce rapport, car largement inédite, mais aussi la plus ingrate, car en l'absence de chartes médiévales, l'historien doit se rabattre sur deux types de sources complexes :

- Le livre des morts ou obituaire de l'abbaye, qui livre quelques noms et terres, mais sans contexte ni dates ;
- Les sources postérieures aux guerres de Religion, qui livrent un état tardif des terres alors possédées par les chanoines prémontrés : dans quelle mesure ces terres sont-elles le reflet des possessions médiévales ?

De fait, plus qu'une étude exhaustive sur ce patrimoine temporel étudié dans la durée, le présent volume est une réflexion sur ce patrimoine et son évolution, ponctuée de points de suspension et d'interrogation. On ne m'en voudra donc pas trop de ne pas détailler de nombreux aspects importants de ce patrimoine : je n'ai trouvé absolument aucune source éclairant le commerce des troupeaux des prémontrés pour le Moyen Âge, par exemple, question pourtant fondamentale... Il est de plus possible que des documents importants perdus dans des fonds communaux aient échappé à mon regard. C'est donc un *work in progress*.

Autre exemple irritant, je n'ai pas trouvé non plus de document décisif permettant de prouver l'implantation de la maison des abbés à Hastingues, pourtant prévue dans le paréage de 1289 avec le roi d'Angleterre. La maison dite des jurats, candidate d'époque moderne à cette localisation, n'est pas du tout documentée. J'en ai cependant esquissé l'étude, car elle conserve les formes et les structures d'une maison de ville des prémontrés, à la fois orientée vers le commerce et capable d'accueillir un abbé et ses hôtes dans ses parties habitables.

Pour cette étude, le présent volume s'organise donc en deux grandes parties.

La première est une analyse synthétique de l'apparition et de l'évolution des biens de l'abbaye, pour le Moyen Âge et l'époque moderne.

La seconde, plus difficile d'accès sans doute, est formée d'une série copieuse de dossiers sur les différents sites et bâtiments identifiés sur le terrain et dans les rares sources disponibles.

¹ Il ne faut pas oublier non plus que d'autres fondations prémontrées existaient dans la région. Des prémontrés de Lahonce relevaient le prieuré de Béhaune, les cures d'Urcuit, Ispoure, les paroisses et prieurés-cures de Briscous, Saint-Just(-Ibarre), Orisson, Saint-Michel (ces trois derniers ayant fonction hospitalière) et la grange d'Urt. Aux prémontrés d'Urdache revenaient la cure d'Ainhoa et les biens de Navarre.



1- Méthodologie générale et problématique

1.1- Cadre général de l'étude : une documentation lacunaire et dispersée

L'abbaye d'Arthous, propriété publique du Conseil départemental des Landes, souffre d'une situation paradoxale : son architecture bâtie est relativement bien conservée et étudiée, en particulier son église abbatiale célèbre pour la qualité de son décor sculpté ; mais son histoire n'est connue que par bribes, du fait de la disparition ancienne et presque complète de son patrimoine écrit. Dès le début du XVIII^e siècle, le père Hugo, historien de l'ordre de Prémontré, se plaignait déjà de cette situation paradoxale d'une quasi-absence de documentation médiévale et même moderne².

De fait, la documentation médiévale d'une abbaye est généralement regroupée dans ce que l'on nomme un cartulaire, recueil des chartes, achats ou donations faits à l'abbaye, qui permet de reconstituer l'évolution et la qualité du patrimoine foncier, mais aussi d'étudier le personnel de l'abbaye en collationnant les noms d'abbés et autres officiers signataires de ces chartes. Rien de tel à Arthous, où rien n'a survécu de cette documentation fondamentale pour l'historien.

Paradoxalement, on connaît par contre une partie de l'obituaire de l'église d'Arthous, calendrier dans lequel étaient recensés les noms des personnages ayant favorisé l'abbaye et méritant d'être rappelés à la mémoire des chanoines : abbés du lieu et de monastères prémontrés ou alliés, mais aussi donateurs laïcs. Cet obituaire n'est connu que par une copie partielle, qui a fait sans doute « disparaître » les noms des « petits donateurs », nous privant ici encore d'informations vitales pour reconstituer l'évolution du patrimoine des prémontrés. Autre défaut de cette copie, la quasi-absence de dates, qu'il faut pallier en identifiant et datant les personnages cités, dans la mesure du possible.

C'est donc une tâche presque impossible à remplir qui m'a été demandée : reconstituer l'histoire la plus ancienne du patrimoine des prémontrés d'Arthous, en ne disposant que de quelques noms isolés...

Pour contourner en partie la difficulté, il a fallu faire appel à des « stratégies de contournement » par l'emploi de sources parallèles : pouillés, censiers, terriers et autres cadastres anciens pouvant fournir des indices fiables mais isolés. Les pouillés sont des listes d'impositions des ecclésiastiques produites par la papauté au Moyen Âge et à l'époque moderne ; les censiers sont des listes d'impositions laïques ; les terriers et cadastres sont des inventaires de terres, de propriétaires et d'impôts à payer en fonction de la taille des parcelles et de la nature des productions agricoles... ces rares documents fiscaux, souvent mieux conservés que le reste de la documentation, ont permis de récolter quelques indices complémentaires... sauf que Hastings n'a pas conservé son livre-terrier.

La documentation moderne, un peu moins chiche, a permis de reconstruire en partie l'histoire du patrimoine de l'abbaye d'Arthous par « l'autre bout » de la flèche chronologique, en remontant de la période révolutionnaire. On est ici en face d'une autre difficulté documentaire : la multiplication des documents de micro-histoire, procès, inventaires de redevances par parcelles, ne permet que difficilement de comprendre l'évolution de ce patrimoine, à une époque où les chanoines n'exploitent plus rien directement mais sont devenus de tatillons rentiers de la terre, ce qui entraîne une inflation de la paperasse liée à cette gestion et à ses contestations.

² Charles-Louis HUGO, *Sacri ordinis praemonstratense*, vol. I, col. 208-209 : « ARTONA Artona fil. Casa Dei dioecesis Aquensis circaria Vasconia Haereticorum vastationem & incendia tanta, tamque frequentia subiit Artona coenobium in dioecesi Aquensi anno circiter 1160 à Casa-Dei canonicis ab origine instructum moribus & disciplinâ ordinis, ut ne fundatorum quidem nomina ex favillis, imò nec per famam ad posteros evaserint. Unum ex hac universali depopulatione superstes obituarium, ipsumque mutilum, fortunâ meliore erupit, ut pars aliqua extinctae antiquitatis, in abbatum commemorationibus saltem subsisteret. Eodem monumento usi editores novissimi Galliae christiana, seriem abbatum non ex annorum computu, sed ex mensibus contexerunt, antesignano excepto, cujus memoria licet ad diem 27 novembris incidat, in capite tamen aliorum praeposuerunt, isque erat ».



1.2- Archéologie du bâti des granges

Bien évidemment, l'identification d'archives mentionnant des granges a été suivie par des visites sur le terrain. Comme pour les granges de l'abbaye de la Casedieu, massivement détruites ou reconstruites, il ne reste rien de l'état médiéval de ces granges. J'ai cependant rapporté fidèlement l'état actuel de ces bâtis dans les fiches correspondantes.

La documentation écrite et archéologique sur les prieurés tenus par les prémontrés est plus loquace : quelques dessins et plans permettent souvent de comprendre l'évolution architecturale de ces sites. On en trouvera le détail dans les dossiers de la seconde partie de cette étude.

1.3- Inventaire général des sources

Comme pour tout ce qui concerne Arthous, la documentation est à la fois très lacunaire et très dispersée, dans l'espace et dans le temps : j'ai mis à contribution les fonds d'archives de Mont-de-Marsan, Pau, Bayonne Auch et Paris pour multiplier les indices documentaires, disséminés entre les XII^e et XVIII^e siècles et souvent très insuffisants, hélas. Le lecteur en trouvera la liste exhaustive avec la bibliographie dans les fiches réalisées pour chaque site, dans la seconde partie de ce volume.

1.4- Une problématique orientée par la documentation

On trouvera, dans les pages qui suivent, les résultats de cette recherche en pointillés, marquée avant tout par la carence de documentation originale.

Dans une première partie seront présentées les hypothèses sur la formation du patrimoine temporel de l'abbaye d'Arthous, à partir des notices de son obituaire et des rares mentions complémentaires retrouvées.

Dans un second temps, on trouvera une série de notes sur le patrimoine de l'abbaye, série de prieurés et églises dispersées jusqu'à la côte basque que les prémontrés d'Arthous ont eu à gérer.

Dans un troisième temps le patrimoine moderne de l'abbaye sera étudié dans le détail.

1.5- Une occupation ancienne partiellement étudiée

D'un point de vue géographique, la région des Gaves réunis est marquée par de multiples contraintes géographiques :

- Présence de nombreux cours d'eau, souvent difficiles à traverser à gué, qui compartimentent l'espace dans le sens nord-sud pour les agriculteurs et éleveurs. Seuls les marchands bateliers et les péagers ont pu en tirer profit, tardivement ;
- Présence corollaire de nombreuses terres inondables et de sols argilo-siliceux lourds et difficiles à mettre en valeur avant l'invention de la charrue lourde ;
- Relief collinaire contraignant, au sous-sol affleurant souvent rocheux, peu propice aux labours.

Toutes ces contraintes expliquent l'orientation très précoce de l'agriculture locale vers l'élevage : de nombreux tumuli protohistoriques, anciennement fouillés ou détruits, découverts à Orthevielle, Peyrehorade, Oeyregave... en sont l'indice. D'après Robert Arambourou³, ces tumuli sont des marqueurs d'une très ancienne voie de transhumance préhistorique, pour les troupeaux et les hommes.

J'avoue m'interroger sur le site de Pépourqué, signalé au XIX^e siècle et aujourd'hui très transformé et improspectable, voisin de la métairie prémontrée éponyme, qui est un sommet de colline retaillé de hauts talus et peut-être autrefois de fossés : était-ce un lieu d'habitat protohistorique, ou bien un lieu de rassemblement pour les troupeaux ? Les deux hypothèses ne s'excluent pas.

³ Robert ARAMBOUROU, « Tumuli en pays d'Orthe », *Bulletin de la Société de Borda*, 1964, p. 3-7.



1.6- Notes géologiques

Dans le cadre de cette introduction au patrimoine des prémontrés, il est bon également de s'interroger sur les ressources naturelles disponibles localement.

L'eau

Elle est disponible en abondance, sous la forme de ruisseaux affluents du Gave descendant des coteaux voisins. Les aménagements effectués sont mal connus : présence d'au moins un moulin pouvant ponctuellement fonctionner près du bois du Cassia à l'époque moderne ; dérivation possible pour les fossés de l'abbaye, qui servaient de latrines ; puits d'époque moderne devant le portail ouest. Ces aménagements hydrauliques sont mal connus et restent à étudier, si cela est encore possible : nos prospections de terrain n'en ont livré aucun indice.

Le bois

Il est disponible en abondance sur les reliefs, en particulier le bois du Cassia, le mieux documenté à l'époque moderne, qui faisait l'objet de conflits d'usage. Ces bois ont servi, sans doute dès les premières années de l'abbaye, au chauffage et à la construction des bâtiments abbatiaux (échafaudages, bois des planchers et des cloisons... comme on peut encore le voir sur les parties hautes de la galerie Est du cloître, datables des années 1650 et restaurées au XX^e siècle).

La terre

Elle a servi pour établir les épaisses briques du mur-bahut du cloître roman, vers 1200. Nos prospections ont livré, dans les bois à 300 m à l'est de l'abbaye (derrière la propriété des Lafourcade, sur les premiers reliefs) des zones d'extraction d'argile, sous la forme de hauts talus artificiels et de trous d'extraction d'argile, qui a peut-être servi pour fabriquer ces briques puis les tuiles de l'abbaye.

Une autre tuilerie s'est installée à l'époque moderne au niveau de l'actuel cimetière de Hastingués, connue par la toponymie et les témoignages oraux, mais non documentée. Je ne sais si elle servait seulement aux habitants de la bastide ou aussi aux chanoines.

La pierre

C'est le sujet le plus complexe et intéressant, la majorité des bâtiments de l'abbaye conservés étant en pierre.

L'abbatiale est formée de calcaires nummulitiques du Lutétien et de grès de la même période ; les bâtiments plus tardifs sont construits en *opus incertum* employant les mêmes calcaires, des briques romanes de réemploi, mais aussi de la « pierre de Bidache » facile à reconnaître par ses lits sombres de matière siliceuse, des calcaires plus clairs et d'autres matériaux d'identification plus difficile. Les restaurations modernes emploient de la pierre de Frontenac, extraite en Dordogne, plus granuleuse.

Concernant les carrières médiévales, trois carrières seulement existent encore dans un rayon de trois kilomètres :

- La colline qui supporte l'actuelle bastide de Hastingués, dont d'importants fronts de taille du Lutétien sont visibles au sud et à l'est, près du port ;
- Les collines de Peyrehorade, sur l'autre rive du Gave, qui présentent de nombreux fronts de taille ;
- Les collines d'Oeyregave sont constellées de fronts de taille et trous d'extraction. Outre les calcaires à nummulites, on trouve aussi un calcaire azoïque plus clair, notamment lisible au bord de la route qui mène au sommet de ce village.

L'hypothèse la plus probable, concernant la construction de l'église abbatiale d'Arthous, est que la carrière utilisée fut celle de Hastingués : c'est la plus proche, la plus accessible à pieds secs et elle appartenait

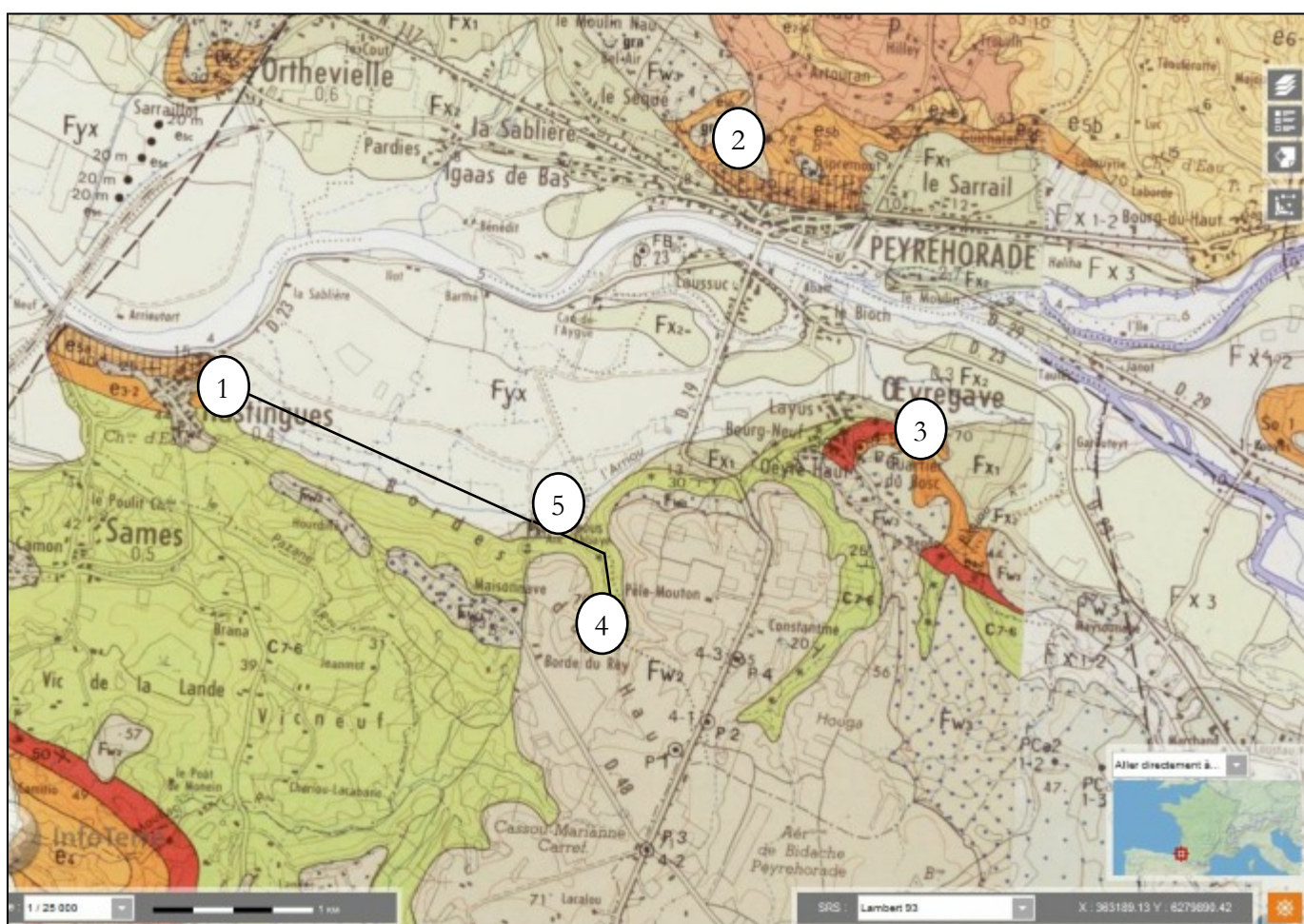


aux chanoines, ce qui n'était pas le cas des deux autres sites. En 1289, le roi d'Angleterre autorise l'abbé à se servir des carrières de pierre d'Auriamale/Hastingues, sans doute en continuité d'une pratique plus ancienne⁴.

Par contre les matériaux plus tardifs sont de provenance plus lointaine et montrent qu'à l'époque moderne les abbés paient pour l'extraction et le transport de ces matériaux :

- Calcaires clairs et grès d'Oeyregave, de Sames ou de Peyrehorade ;
- Pierre de Bidache.

Je n'ai aucune documentation sur la chaux vive, qui était manifestement produite sur place au XVIII^e siècle, puisqu'à la Révolution les commissaires trouvent trois fosses à chaux à côté de l'abbaye. Où étaient les fours ? Un « forn de la chau » est mentionné en 1524 près de Sames, mais je ne sais s'il alimentait le monastère⁵.



Doc. 1. Localisation des probables carrières de pierre et d'argile de l'abbaye d'Arthous au Moyen Âge :

- 1- colline de Hastingues (calcaire lutétien) ;
- 2- Peyrehorade ;
- 3- Oeyregave ;
- 4- Argile du Cassia ;
- 5- Abbaye d'Arthous.

Détail de la carte géologique du BRGM / site Infoterre.

⁴ [...] *et concedimus quod possint habere et percipere de lapidicina loci predicti lapides ad officinas predicti monasterii sui.*

⁵ AD Landes, E dépôt 120/1 DD1, n°14.



2- L'obituaire⁶ de l'abbaye d'Arthous

2.1- Présentation de la source

Ce « livre des morts » qui recensait les anniversaires quotidiens des anciens abbés, chanoines importants, généreux donateurs laïcs et autres personnages dont il fallait garder la mémoire (souverains, abbés de monastères voisins...) a disparu sous sa forme originale, comme la plupart des archives de l'abbaye.

Il est cependant connu par deux copies partielles réalisées avant la Révolution française :

1- Bibliothèque nationale de France, coll. Duchesne, ms 114, fol. 47-48 v^o. Il s'agit d'une prise de notes réalisée sur le manuscrit original vers 1630 par le fameux Arnaud d'Oihénart (1592-1668), à l'écriture très lâche et difficile à lire. L'érudit est revenu plusieurs fois sur sa lecture, prenant en notes les noms de seigneurs locaux susceptibles de l'intéresser ;

2- Bibliothèque nationale de France, manuscrit 12773, fol 258 *sq.* Il s'agit ici aussi d'une prise de notes réalisée par l'érudit bénédictin mauriste Dom Claude Estiennot de la Serrée, dans les années 1670-1680, qui a également recopié une partie de l'hagiologie de l'abbaye (le livre des saints à vénérer par les prémontrés d'Arthous). Cette prise de notes, d'une lecture assez facile, est également très incomplète : Estiennot a relevé essentiellement les noms des souverains et personnages importants, négligeant tous les seigneurs locaux et les personnes modestes.

Cette deuxième version a été publiée de manière un peu fautive par l'abbé Antoine Degert : « Le nécrologe d'Arthous », *Bull. de la Société de Borda*, Dax, 1924, p. 175-187. Une version manuscrite identique se trouve dans les manuscrits de l'abbé Foix, aux Archives départementales des Landes (art. Arthous).

Cet obituaire se présentait comme un calendrier de forme médiévale (les chiffres arabes sont remplacés par les références latines aux *calendes*, *ides* et *nonas* des mois, précédées par des lettres de l'alphabet majuscules dont Oihénart a recopié quelques exemples).

Cette liste en latin très abrégée se présente par exemple sous la forme suivante :

II Kal. Feb. com. dni Arnaldi Guillelmi quondam abb. hujus ecclesie pro quo fit officium pleno in conventu.

Ce qu'il faut restituer par :

II Kalendas Februarii commemoratio domini Arnaldi Guillelmi quondam abbati hujus ecclesie pro quo fit officium pleno in conventu.

Cette forme abrégée ne doit pas surprendre : le parchemin coûtait très cher au Moyen Âge et les scribes prenaient l'habitude de réduire beaucoup de mots en quelques lettres surmontées de tildes et symboles d'abréviation pour économiser encre et support. L'apprentissage et l'usage de ces abréviations était normal à cette époque. On peut ainsi traduire cet obit :

« Le 2 des calendes de février, commémoration de sire Arnaud-Guilhem, autrefois abbé de cette église, pour lequel on fait un plein office dans le couvent ».

Ce pense-bête quotidien permettait ainsi de rappeler aux chanoines prémontrés que tous les ans, à cette date anniversaire, il fallait dire une messe complète en l'honneur de cet ancien abbé. Par contre les dates d'abbatiat ne sont pas mentionnées : inutiles dans un nécrologe ou un obituaire, car perpétuelles et liées à une date-anniversaire, elles doivent être en principe retrouvées par l'historien à partir des actes de la pratique, du cartulaire... qui sont absents à Arthous. Il en est de même pour les généreux donateurs laïcs dont nous allons traiter maintenant quelques cas.

⁶ Un obituaire est un livre rappelant les obits, les messes à célébrer pour des donateurs ou personnes ayant favorisé la communauté religieuse. Les obituaires prémontrés présentent aussi des caractères de nécrologes, relevant le nom des morts importants de l'abbaye (abbés...) et d'abbayes voisines ou de l'Ordre.



2.2- Des donateurs sans dates

La fondation de l'abbaye d'Arthous dans les années 1160 ?

Quand fut fondée l'abbaye d'Arthous ? Plusieurs auteurs ont tenté de faire des propositions, sachant qu'il n'existe aucun acte authentique permettant de proposer une date précise. Seul l'obituaire d'Arthous permet de proposer une approximation. Les raisonnements des auteurs s'appuient tous sur ces mentions :

« III. Nonis [januar.] commemoratio domini Arnaldi Guillelmi Aquensis episcopi et Nicolai abbati.
VI. Kal. Decemb. Com. dni Willelmi pie memorie primi abb. hujus eccl.
IV Id. Decembr. Com. Martini Sancii dni de Domezain fundatoris hujus eccl. et Willelmus Raymundi de Avorta pro quo ann. sol. »

« III des Nones [de janvier] commémoration de sire Arnaud Guilhem évêque de Dax et Nicolas abbé.
VI des Kalendes de décembre commémoration de sire Guilhem de pieuse mémoire premier abbé de cette église.
IV des ides de décembre commémoration de Martin Sanche sire de Domezain fondateur de cette église et Guilhem Raymond d'Orthe pour lequel il est payé annuellement [une messe]. »

Ce sont donc quatre personnages qui semblent au cœur de la fondation de l'abbaye d'Arthous :

- L'évêque de Dax Arnaud-Guilhem ;
- L'abbé Guilhem, premier abbé d'Arthous ;
- Martin-Sanche de Domezain, fondateur laïc ;
- Guilhem-Raymond d'Orthe, fondateur laïc.

Il faut rajouter à cette courte liste le nom d'un abbé de la Casedieu, la « maison-mère » d'Arthous.

Bernard III, abbé de la Casedieu, fondateur ?

Des auteurs ayant travaillé sur l'abbaye de la Casedieu, maison-mère d'Arthous, ont fait deux propositions pour essayer de dater la fondation d'Arthous à partir de la documentation de cette abbaye de la Casedieu.

Jean-Baptiste Larcher, auteur de l'inventaire des archives de cette abbaye en 1749, propose de faire de l'abbé Garsie le fondateur d'Arthous, mais lui-même n'est pas absolument certain de sa proposition :

« II. GARSIAS, que le necrologe de la Casedieu au 29 juillet qualifie de second abbé, ne gouverna pas longtemps l'abbaye. Il est aussi connu par les necrologes de Maucherous et d'Artous. Cette dernière abbaye fut peut être fondée en ses mains par Martin Sanctii ou Sanche, duquel le necrologe de la Casedieu fait mention au 11^e decembre comme du fondateur d'Artous »⁷.

Dans la même période, Dom Louis-Clément de Brugèles, auteur des *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* en 1746 (2^e partie, p. 308) note qu'Arthous est une abbaye fondée avant 1178 par Bernard III, abbé de Prémontré venu de la Casedieu :

« Bernard III fut present à la transaction passée entre les religieux de la Capelle & ceux de Grand Selve, de l'ordre de Citeaux, l'an 1168. L'abbaye d'Artone, dans le diocese d'Acqs, fut fondée du tems de cet abbé, sous la filiation de Lacaze-Dieu, avant l'an 1178 ».

Cette date de 1178 correspond certainement à la donation du prieuré de Pagolle à Arthous, qui est la plus ancienne date – et pratiquement la seule – mentionnée dans l'obituaire d'Arthous.

⁷ AD Gers, H 5, liste des abbés en fin de volume, p. 495.



On peut resserrer cette fourchette de datation. En effet si on conserve l'hypothèse de l'abbé Bernard III comme fondateur d'Arthous, on peut se reporter de nouveau à l'inventaire des abbés de la Casedieu par Larcher :

« **V. GERAUD I^{er}** n'est point mis dans le necrologe. Mr Hugo atteste qu'il est fait mention de lui dans différentes chartes des abbaïes de St Nicolas de Furnes et de Claire-fontaine des années 1159-1163 et 1164.

VI. BERNARD III assista en 1163 à la transaction passée entre les religieux des abbaïes de la Capelle, Ordre de Premontré, et de Grand Selve, ordre de Cîteaux, Mr Hugo, qui le rapporte, ne dit pas de quoi il s'agissoit dans cet accord. »

Si l'on suit Larcher, Bernard III n'a été abbé de la Casedieu qu'après 1163. Malheureusement Dom Brugèles ne précise pas pourquoi il est certain que c'est sous cet abbatiat que fut fondée Arthous, ce qui aurait permis de donner un *terminus post quem* pour la fondation...

Deux abbés casadéens sont donc en lice pour la fondation d'Arthous : Garsie, vers 1150 et Bernard, après 1167...

Arnaud-Guilhem de Sort, évêque de Dax :

Contrairement aux abbés de la Casedieu, qui sont tous cités dans l'obituaire d'Arthous depuis la fondation de l'abbaye-mère en 1135 (ce qui fait supposer que les premiers éléments de cet obituaire d'Arthous ont été copiés sur celui de la Casedieu), Arnaud-Guilhem est le premier évêque de Dax cité. Charles Blanc, en 1965, fait cette intéressante remarque : « Nous savons qu'il s'agit d'Arnaud Guillaume de Sort, qui mourut le 2 janvier 1168. Or, comme il n'est fait mention dans ce cartulaire d'aucun évêque antérieur, celui-ci nous permet de supposer qu'il fut le fondateur et le bienfaiteur de cette abbaye entre 1144 et 1168, dates de son épiscopat... »⁸. Cette hypothèse vraisemblable, reprise par d'autres auteurs, permet donc de proposer un *terminus ante quem* de 1167 pour la fondation d'Arthous.

Guilhem, premier abbé d'Arthous :

Ce personnage, au prénom très courant, n'est documenté que par l'obituaire d'Arthous, sans autre précision de date. Il pourrait s'agir d'un chanoine de la Casedieu envoyé là pour organiser la fondation au bord du Gave.

Martin-Sanche de Domezain, fondateur laïc :

Ce personnage est considéré par tous les auteurs contemporains, depuis le Père Hugo, comme le fondateur laïc d'Arthous, c'est-à-dire celui qui a donné la terre et les premières ressources⁹. Il n'est malheureusement connu que par la mention de l'obituaire d'Arthous, reprise à la Casedieu.

La famille de Domezain est absente du cartulaire de l'abbaye de Cagnotte¹⁰ et peu présente dans le cartulaire de Sorde¹¹. On y trouve un Espagnol de Domezain, peut-être le père de Martin-Sanche, qui est mentionné comme témoin de donations entre 1119 et 1136 (actes LXXXVI, XCII, XCVII, CXVII). Ce personnage est enterré dans l'abbaye d'Arthous, sans doute au titre de père du fondateur et donateur¹².

⁸ Charles BLANC, « L'abbaye d'Arthous », *Les amis de Sorde et du pays d'Orthe*, 1965, p. 29-31 : Arnaud Guillaume, évêque de Dax, porté au nécrologe au IV des nones de janvier.

⁹ Par exemple Norbert BACKMUND, 1952, p. 159 : « *Abbatia. Fundata est versus annum 1160 a Martino Sancho de Domezain. Filia Casadei. Benefactores erant, praeter episcopos Aquenses (Dax), viccomites de Bearn, nobile de Orthe, de Soule, de Gramont et de Domezain* ».

¹⁰ ADG série I, fonds Vergès. Je n'ai pas retrouvé ces manuscrits.

¹¹ Paul RAYMOND, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sorde*, Paris-Pau, 1873, en part. p. 71, 78, 81, 99.

¹² VII Id. com. *Yspanboli domini de Domezan can. ad succurrendum*.



La famille de Domezain, qui n'a pas fait l'objet d'études spécifiques, est sans doute originaire de l'actuelle commune de Domezain-Barraute, à l'est de Saint-Palais, à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Hastingues. Elle est bien documentée au XV^e siècle¹³, quand les Domezains deviennent aussi seigneurs de Beyrie, Caresse et Auterive. L'actuelle église de Domezain conserve un clocher qui est en fait un donjon seigneurial de style gothique (ancienne abbaye laïque ?).

Guilhem-Raymond d'Orthe, fondateur laïc :

La famille d'Aspremont-Orthe a été étudiée grâce à l'abbaye de Cagnotte, étudiée depuis les années 1970 et dans laquelle plusieurs sires d'Orthe furent enterrés.

Dans la généalogie des sires d'Orthe, on relève : « De 1151 à 1177 – Guillaume-Raimond dit Lourde épée (vers 1121-1180), son frère cadet. Epousa Bayonne, fille de Bertrand de Labourd. Il fut abbé de Cagnotte de 1177 à sa mort et y être inhumé en 1180. Son fils aîné Arnaud Garcie meurt en 1151 »¹⁴.

Ce personnage n'est pas autrement documenté. Son beau-père, par contre, était bien connu des prémontrés : le vicomte Bertrand de Labourd a favorisé l'installation des prémontrés de Lahonce en leur offrant une baleine annuelle et la terre de *Fontia*/Lahonce, à l'est de Bayonne, en 1164¹⁵.

Conclusion : une fondation vers 1164-1167 ?

J'ai déjà signalé plus haut que la plus ancienne date mentionnée dans l'obituaire est la donation de Pagolle en 1178 : l'abbaye d'Arthous était sans doute déjà bien installée à cette date. Il faut également signaler que l'église abbatiale *Sancta Maria de Artos* est mentionnée avant 1200 (vers 1190 ?) dans une visite du diocèse de Dax¹⁶ : elle a été construite en l'espace d'une génération et est alors fonctionnelle, du moins son chevet avec un autel consacré.

La réunion des différents indices permet ainsi d'affirmer que l'abbaye d'Arthous est pleinement fonctionnelle et bâtie dans les années 1170-1190. Sa fondation remonte donc sans doute au milieu des années 1160 : la mention de l'évêque de Dax Arnaud-Guilhem de Sort permet de supposer une fondation avant le début de l'année 1168. Si l'abbé de la Casedieu Bertrand III est l'abbé fondateur, hypothèse non documentée de Dom Brugères (1746), la fondation est postérieure à 1163. On peut ajouter que Bertrand de Labourd, fondateur en 1164 de Lahonce, a pu influencer Guilhem-Raymond d'Orthe, son gendre, qui a participé à la fondation d'Arthous.

Sous toutes réserves, et à titre d'hypothèse mal étayée mais possible, on peut donc proposer la fourchette 1164-1167 pour la fondation de l'abbaye d'Arthous.

¹³ <http://www.armorial-communes-basques.com/texte-cdegh.html> : " Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au faucon essorant d'argent ; aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules ".

¹⁴ Source : <http://landesenvrac.blogspot.fr/2010/01/dorthe-corheta.html>

¹⁵ Nécrologe de la Casedieu, au III des calendes de novembre : « *Bertrandi, Vicecomitis Baiionensis, qui dedit huic domui terram in qua abbatia, qua dicitur Fontia, sita est, et in Portu, qui Puncta dicitur, unam balenam, annuatim persolvendam* ».

¹⁶ CABANOT, Jean et PON, Georges, [texte édité, traduit et annoté par], *Cartulaire de la cathédrale de Dax (Liber Rubens)*, Comité d'études sur l'Histoire et l'art de la Gascogne, Dax, 2004, acte n° 174. N°125, p. 41.



2.3- Les premières donations

On peut relever, à partir du nécrologe, le nom de tous les donateurs laïcs locaux identifiés. Certains peuvent être datés et localisés approximativement grâce à d'autres sources (généalogies publiées des sires d'Orthe et de Gramont, cartulaire de Sorde).

Mention obituaire	famille	lieu	date
<i>Januarius. VII Id. com. Yspanholi domini de Domezan can. ad succurrendum.</i>	Domezain		v.1170 ?
<i>Januarius. E. xvi. Dulcias de Domezain.</i>	Domezain		
<i>Januarius. A. xi. Com. Arnaldi dni. De Ultriva qui dedit nobis ad opus luminarii ecclesie</i>	Hauterive		
<i>Januarius. Estienne de Ythorrondo de faci[...]</i>	Ythorrondo	Masparraute	
<i>Januarius. Garsii dni. de Tardis.</i>	Tardis		
<i>Februarius. XII Kal. Martii Comm. Raymondi vicecomitis Avortensis qui dedit sacristianæ primum salmonem annuatim de nassa d'Espenuliaco.</i>	Orthe	Espenuliac	av. 1295
<i>Februarius. VI Kal. Comm. Raymondi Willelmi vicecomitis Bearnii qui dedit nobis plenam padoentiam ad Oylaborn.</i>	Béarn	Oylaborn	1223
<i>Februarii. J. VIII. Com. Lupi de Inato et Geursias eius uxoris qui dederunt nobis domum Fontis rabidi et sitam de Subabari.</i>	Inat	Fontarabie	
<i>Februarii. Raymundus de Auerto qu.</i>	Orthe		av. 1295
<i>Februarii. O. viii. Com. Aymerici ep. qu. de Vi Ari dni. de Larramendi et successor. suor. que dedit nobis prates d..um iuxta rivum de Pagaule in territorio de Jursies pro qb. facimus plenum officiu.</i>	Larramendi	Pagolle/ Juxue	ap. 1178
<i>Martius. X Kal. April. Com. Raymondi Willelmi vicecomitis de Soule.</i>	Soule		1178-1257
<i>Martius. C. v. de P. d'Arberatz et Jordane uxor eius pro qb. facimus annim annuatim.</i>	Arberatz	Arberats ?	
<i>Martius. I. iii. de Condorina de Domezain.</i>	Domezain		
<i>Martius. D. ii. Com. Ari Sac et Gm Ari de Fatse qui dedit domine de Artos Cos solid. annuatim in pedatior. de Osseran.</i>	Fatse	Osserain	
<i>Martius. B. viii. Com. viri nobilis Gastonis vicecomitis Bearnii qui concessit nobis transit. [...] suam terram plenar. ob.</i>	Béarn	Béarn	1246
<i>Martius. B. K. maii Com. ... Viviani de Acrimonte ad succ. qui dedit nobis ad opus luminarii ecclesie decimas de Soquentz.</i>	Gramont	Soquirats à Charritte	XIII ^e s.
<i>Martius. Com. Helena comitissæ de Soule.</i>	Soule		XII ^e ou XIII ^e s.
<i>Aprilis. VII Id. Comm. Lupi Garsie vicecomitis de Avorta.</i>	Orthe		av.1200
<i>Aprilis. VIII Kal. Maii Com. viri nobilis Gastonis vicecomitis Bearnii qui concessit nobis transitum per totam terram suam.</i>	Béarn	Béarn	1278
<i>Aprilis... Geraldi de Guachos dni. d'Orthes pro qui facimus officium in conventu.</i>	Orthez ?		
<i>Maius. Kalend. Maii Com. Viviani de Acrimonte can. ad succurrendum.</i>	Gramont		av. 1215
<i>Maius. Non. Maii Comm. Felicia comitissæ de Soule.</i>	Soule		XII ^e ou XIII ^e s.



Mention obituaire	famille	lieu	date
<i>Junii. F. v. Com. ... et Wi Sanctii dni. de Tardetz et uxoris eius et Dulcias filias eor. pro quib. facimus plenarium anniversarium annuatim in conventu.</i>	Tardets	Tardets	
<i>Julius. XVI Kal. Comm. dni. Raymondi Arnaldi vicecomitis de Avorta.</i>	Orthe		av. 1340
<i>Julii. C. xvii. Nobilis dni. Henrici Ari do. deu Saraulhs qui dedit nobis VIcos lib. pro qui fac. officium in conventu.</i>	Sarraulhs		
<i>Augustus. II Id. Comm. Raymondi Bruni de Acrimonte. ad succurendum.</i>	Gramont		av. 1175
<i>Augustus. XIX Kal. Comm. nobilis militis Stephani de Gramont filius Hastings.</i>	Gramont		XIV ^e s. ?
<i>Augusti. H. iii. Com. Du...i dni. De Domezains.</i>	Domezain		
<i>September. III Id. Comm. dni. Raymondi Willelmi vicecomitis de Soule.</i>	Soule		1178-1257
<i>October. VIII Id. Comm. dna. Raymondæ dna. de Acrimonte.</i>	Gramont		XIII ^e s. ?
<i>October. VI Id. Comm. dni. Bernardi de Bearnio militis et dni. de Acrimonte et Isabellis eius uxoris.</i>	Béarn		ca. 1300
<i>October. Com. Johannis de Domezains pro quo facimus anniversm in conventu.</i>	Domezain		
<i>November. VII Id. Nov. Comm. R. G. vicecomitis de Soule qui anno MCLXXVIII. Id. Martii dedit G. abbati et fratribus d'Arthos grangiam de Pagoula et CCC oves et alia plura et in plenario beneficio ordinis receptus est. Factum est autem hoc donum anno prædicto, Ludovico Francorum Rege, Ricardo comite Bayonensi et B. Lapurdensi cathedræ præsidente.</i>	Soule	Pagolle	1178
<i>November. Petri Ardi de Domezains.</i>	Domezain		
<i>November. Garcs Ari dni d'Osseau qui dedit pro Bernardi domini de ...</i>	Osseau		
<i>December. III Id. Comm. Martini Sancii dni. de Domezans fundatoris huius ecclesiæ et Willelmi Raymondi de Avorta pro quo ann. sol.</i>	Domezain		v.1167 et XII ^e ou XIII ^e s
<i>December. III Id. Comm. dni. Bruni Acrimontis et Agnetis uxoris eius pro quibus off. sol.</i>	Gramont		v. 1180 ?
<i>December. H. iiiii. Com. Wi Ri vicecomitis de Avorta et successores suor. pro quibus fit plenarm officium</i>	Orthe		av. 1177

Outre les noms des fondateurs, six mentions de l'obituaire viennent faiblement éclairer les premières donations faites à la jeune abbaye d'Arthous avant 1200.



Quatre grandes familles nobles locales se sont penchées sur le berceau de la jeune abbaye pour assurer la survie des premières années et les premières constructions monastiques.

La famille de Domezain

Deux personnages de cette famille sont honorés dans l'obituaire :

- Martin-Sanche de Domezain, au titre de fondateur ;
- Espagnol de Domezain, son père, qui a l'honneur d'être enterré en habit de chanoine dans l'abbaye pour ses bienfaits : « *VII Id januar. comm. Ispanboli domini de Domezain¹⁷ can. ad succurrendum¹⁸* ».

On ne connaît pas la nature exacte de leurs dons : sans doute les barthes de bord de Gave sur laquelle l'abbaye s'est installée.

Les vicomtes de Soule

Un vicomte de Soule fait en 1178 la première grande donation de troupeaux et de droits liés à l'élevage, au lieu de Pagolle, à une trentaine de kilomètres au sud de Peyrehorade et à une dizaine de kilomètres de Saint-Palais. Détail important, c'est la seule donation qui soit entièrement détaillée dans les parties anciennes de l'obituaire :

« **VII Id. Novembr.** *Com. R. G. vicecomitis de Soule¹⁹ qui anno 1178 id. Martii dedit G. abbati et fratribus d'Arthos grangiam de Pagoula et 300 oves et alia plura et in plenario beneficio ordinis receptus est. Factum est autem hoc donum anno prædicto, Ludovico Francorum Rege²⁰, Ricardo comite Bayonensi et B. Lapurdensi cathedræ præsidente²¹.* »

« Le VII des ides commémoration de R[aymond-] G[uilhem] vicomte de Soule qui l'an 1178 aux ides de mars donna à G[uillaume] abbé et aux frères d'Arthous la grange de Pagolle et 300 brebis et d'autres biens qui furent reçus en plein bénéfice. Ce don fut fait l'année susdite, Louis étant roi de France, Richard comte de Bayonne et B. de Labourd président sur le siège épiscopal. »

Cette donation est détaillée car elle fut sans doute décisive pour permettre l'avancée des travaux de l'église abbatiale et pour offrir une solution économique viable à l'abbaye, coincée au bord du Gave entre les possessions des abbayes de Cagnotte et de Sorde.

Les successeurs de Raymond-Guilhem, qui portent tous le même prénom que leur aïeul jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle, sont également honorés dans l'obituaire : sans doute firent-ils également quelques dons ou confirmations à l'abbaye, non précisés.

Les vicomtes d'Orthe

Pour les autres donateurs présents dans cette période, leurs dons ou cadeaux ne sont pas précisés. On trouve encore des membres de la famille d'Orthe parmi les premiers laïcs. Guilhem-Raymond, mort vers 1177, fait partie des premiers bienfaiteurs. Son fils Loup-Garsie, mort vers 1200, dont la mémoire est aussi rappelée dans l'obituaire, fait également partie des bienfaiteurs : « *VII Id. April. Com. [...] Lupi Garsie*

¹⁷ Espagnol ou Espagnolet de Domezain, présent dans trois chartes du *cartulaire de Sorde* (p. 71, 78 et 79).

¹⁸ Cette formule intraduisible renvoie à une inhumation de laïc dans le costume de chanoine dans l'abbaye, pour le faire participer aux prières et suffrages des religieux. L'inhumation *ad succurrendum* était accordée seulement aux principaux bienfaiteurs d'une abbaye, ce qui donne des informations sur ces personnages en l'absence d'autres sources médiévales.

¹⁹ Raymond-Guilhem, vicomte de Soule, mort en 1200. D'après Oihénart, la charte de donation de 1178 était transcrite à cet endroit du nécrologe.

²⁰ Louis VII, roi de France.

²¹ Bertrand d'Espelette, évêque de Bayonne vers 1170-1178.



*vicecomitis de Avorta*²² ». Sont-ils les donateurs des terres du vieux monastère de Pardies, devenu grange d'Igaas, sur la rive nord du Gave ?²³ Des carrières de pierre nécessaires à la construction de l'église abbatiale ?

Les sires de Gramont

On trouve enfin dans ces dernières décennies du XII^e siècle, les premières donations effectuées par des membres de la famille de Gramont : Raymond-Brun de Gramont, mort avant 1175, est sans doute un des premiers donateurs à l'abbaye. Vers 1180-1190 ses successeurs Brun de Gramont et Agnès sa femme font un autre don : « *III Id. Com. Decembr. dni Bruni Acrimontis et Agnetis uxoris*²⁴ *pro quibus off. sol.* ». Un peu plus tard, vers 1200 peut-être, c'est un autre sire de Gramont et sa femme Isabelle qui dotent l'abbaye : « *VI Id. Octobr. Com. dni de Acrimonte et Isabellis ejus uxoris*²⁵. »

Que sont ces dons ? On en est réduit aux conjectures. Du peu que l'on sait pour les périodes suivantes, on peut supposer sans risque qu'ont été offertes les premières terres de la grange d'Igaas au bord du Gave, face à l'emplacement d'Arthous (par les sires d'Orthe ?) et les premiers droits, dont des pacages et troupeaux (et des dîmes ?), dans l'espace compris entre Saint-Palais et Peyrehorade, embryon de la puissance économique agricole de l'abbaye.

2.4- Les donations se poursuivent au XIII^e siècle

Dans la logique du siècle précédent et sans surprise, on retrouve au siècle suivant les principaux seigneurs de la région déjà présents parmi les donateurs, auxquels s'ajoutent désormais les vicomtes de Béarn.

Les sires de Gramont

Avant 1215, Vivian ou Vivien de Gramont est enterré en habit de chanoine dans l'abbaye, en récompense de ses bienfaits : « *Kalend. Mai. Com. Viviani de Acrimonte*²⁶ *can. ad. succur.* ». Dans les années 1230 est également enterré dans l'abbaye Raymond-Brun de Gramont : « *IV Id. Aug. Com. Raymundi Bruni de Acrimonte*²⁷ *ad. succ.* ». Dans la même période est enfin célébrée l'épouse d'un autre seigneur de Gramont, dame Raymonde, non documentée par ailleurs (elle est inconnue de Raymond Ritter, auteur de référence pour cette famille) : « *VIII Id. Octobr. Com. dnæ Raymondæ dnæ de Acrimonte*²⁸. »

Les vicomtes de Soule

À côté des sires de Gramont, pour lesquels l'abbaye prémontrée est manifestement devenue, sinon une maison de retraite, du moins une nécropole familiale, on trouve également une série de dons effectués par les vicomtes et vicomtesses de Soule : Félicie, avant 1244 (« *Non. Ma. Com. Felicia comitissa de Soule*²⁹. ») et deux Raymond-Guillaume, non identifiés avec précision : « *X Kal. April. Com. Raymundi Willelmi vicecomitis de Soule ; III Id. Sept. Com. dni Raymundi Willelmi vicecomitis de Soule*³⁰. »

²² Vicomte d'Orthe vers 1200. Cf le *cartulaire de Sorde*, p. 22.

²³ Richard BAVOILLOT, Maïté LABEYRIOTTE, Robert AUSSIBAL, « Le gisement de Pardies (Landes) et les tombes de pélerins », *Cuadernos de Sección. Antropología-Etnografía*, n°10, 1994, p. 445-480.

²⁴ Brun de Gramont et Agnès, mariés vers 1190. Cf Jean DE JAURGAIN et Raymond RITTER, *La maison de Gramont*, t. I, p. 24.

²⁵ Épouse non documentée d'un seigneur de Gramont, sans doute au XIII^e siècle. Cf Jean DE JAURGAIN et Raymond RITTER, *La maison de Gramont*, t. I, p. 33 sq., qui n'identifient pas les épouses d'Arnaud-Guillaume I et II.

²⁶ Vivien ou Vivian, baron de Gramont, vivait au début du XIII^e siècle. Il est documenté entre 1200 et 1215. Cf Jean DE JAURGAIN et Raymond RITTER, *La maison de Gramont*, t. I, p. 23.

²⁷ Raymond Brun II seigneur de Bidache, mort en 1237.

²⁸ Épouse non documentée d'un seigneur de Gramont, sans doute au XIII^e siècle. Cf Jean DE JAURGAIN et Raymond RITTER, *La maison de Gramont*, t. I, p. 33 sq., qui n'identifient pas les épouses d'Arnaud-Guillaume I et II.

²⁹ Femme de Raymond Guillaume II vicomte de Soule, 1178-1244, mère de Mauléon, évêque de Dax, d'après Jean DE JAURGAIN, *La Vasconie...*, t. I, p. 467.

³⁰ Cinq vicomtes de Soule ont porté ce prénom, entre 1040 et 1257. Les mentions de l'obituaire ne permettent pas de les distinguer.



Pour ces seigneurs, on ne dispose d'aucune information sur la nature de leurs dons. Cependant le fait que les sires de Gramont soient enterrés dans l'abbaye indique que ces dons furent importants pour la survie et le développement de l'abbaye.

Les vicomtes de Béarn

Plus riches d'informations sont les mentions de vicomtes de Béarn. Le premier, Raymond-Guilhem, offre avant 1224 le droit de pacage à Oylaburu : « *VI Kal. Mart. Com. dni Raimundi Willelmi vicecomitis Bearnii qui dedit nobis plenam padoentiam ad Oylaborn*³¹. » Ce droit est confirmé et étendu en 1246 et 1278 par d'autres vicomtes du nom de Gaston, qui offrent le droit de passage sur les terres de Béarn pour les prémontrés et leurs troupeaux : « *VIII Kal. Maii Com. viri nobilis Gastonis vicecomitis Bearnii qui concessit nobis transitum per totam suam terram.* »

Après le don de Pagolle en 1178, ces deux mentions prouvent que les troupeaux des prémontrés d'Arthous sont devenus très importants et participent pour une large part à l'économie des chanoines, imposant des transhumances et des ventes à distance dont les droits devaient grever les finances des prémontrés, d'où ces exemptions obtenues des vicomtes de Béarn.

Les sires d'Orthe

Raymond, vicomte d'Orthe mort vers 1295, descendant du cofondateur de l'abbaye, offre à la sacristie « le premier saumon annuel de la nasse d'Espenuliac » : « *XII Kal. Mart. Com. dni Raymundi vicecomitis Avortensis*³² *qui dedit sacristiana primum salmonem annuatim de nassa d'Espenuliaco* ». Il s'agit sans doute d'un droit de pêche reconnaissant, qui informe sur le type de pêche pratiqué localement à la fin du XII^e siècle déjà dans le Gave : la pêche à la nasse, dont les importantes nasses de Peyrehorade, en particulier celle qui est citée ici sous le nom d'Espenuliac, ont fonctionné jusqu'au XX^e siècle³³. Les prémontrés possédaient également des nasses à saumon sur la Bidassoa, dépendantes de Suberno, documentées au XVIII^e siècle.

Il faut enfin évoquer ici le rôle actif, dans le développement économique local, des évêques de Bayonne et Dax qui sont pratiquement tous rappelés à la mémoire des chanoines à partir des années 1170 et pour tout le XIII^e siècle. Ils eurent probablement un rôle important dans le développement des annexes prémontrées sur la côte et dans le pays Basque (Suberno, Oxance, l'abbaye de Lahonce et leurs paroisses dépendantes...), croissance qui n'est malheureusement documentée que par cet obituaire.

2.5- Quelques donations tardives

Au XIV^e siècle encore, des membres des familles comtales, dont des cadets, font encore quelques dons aux chanoines, non précisés : un membre de la famille de Béarn avant 1319 : « *VI Id. Octobr. Com. dni Bernardi de Bearnio militis*³⁴ » ; Raymond-Arnaud, vicomte d'Orthe connu avant 1340 : « *XVI Kal. Aug. Com. Dni Raymundi Arnaldi vicecom. de Avorta*³⁵ » ; Etienne de Gramont de Hastings, peut-être un cadet de cette importante famille : « *XIX Kal. Septembr. Com. [...] nobilis militis Stephani de Gramont filii Fastinguis* ».

³¹ Guillaume Raymond, fils de Guillaume de Moncade, mort le 26 février 1224. Cf Archives dép. des Pyrénées-Atlantiques, E 305.

³² Guillaume Raymond, vicomte d'Orthe, 1156-1170. Cf le *Cartulaire de Sorde*, p. 87 et 93.

³³ Cette nasse est visitée en 1582, car elle gênait la navigation sur le fleuve : "Et advenant le vendredy seizième de ce mois et suivant [...] de la ville de Baïonne dans un galion conduit par Bernard Lafitte et quatre compagnons [...] Le 17 sommes arrivés le long de lad. rivière du Gave pour nous transporter au Port de Peyrehorade et vicomté d'Orthe et sommes arrivés environ à quatre heures du soir. Et advenant le lendemain 18, nous nous sommes transportés en la [compagnie] du sieur vicomte d'Orthe sur le lieu de la nasse qui est à Peyrehorade sur lad. rivière du Gave [...] et à l'endroit où [...] est faïste sur isle appartenax au sieur viscomte et sur une branche d'ung canal lad. nasse est posée [...] À l'autre se faïste le passage des bateaux et avons visité icelle nasse [...] et vu paux en grande quantité et brands de part et d'autre que le sieur viscomte nous a dit être brand naturel et non transporté par lui ni aucun autre et qu'au lieu où est la nasse les brands était de tout [...] et que lad. nasse était faïte par lui au lieu et place d'une autre nasse adjacente à sa maison qui était en ung endroit plus bas, plus domageable. À nous enjoint, experts, voir et visiter lad. nasse et en faire un rapport." (<https://www.centreculturedupaysdorthes.com/l-eau-en-pays-d-orthes/la-p%C3%A0che/la-p%C3%A0che-2/>).

³⁴ Fils naturel du vicomte Gaston VII, marié à la fille du seigneur d'Amou en 1319.

³⁵ Peut-être Raymond-Arnaud II, vicomte d'Orthe vers 1270-1322.



En 1348, Arnaud-Guillaume III de Gramont offre à l'abbaye la salle³⁶ d'Orègue³⁷. C'est le seul acte original conservé dans un fonds public provenant du cartulaire de l'abbaye, malheureusement en très mauvais état et peu loquace...

2.6- Les donations autour de Fontarabie / Subernoia

Il faut faire une place à part, pour terminer, aux différentes familles qui donnent des terres à Fontarabie, sur les lieux de la future ville d'Hendaye, pour le prieuré de Subernoia, qui préexistait mais a été offert aux prémontrés. La prise de notes d'Oihénart livre le nom de trois personnages ou familles qui donnent ces terres aux prémontrés d'Arthous : Loup d'Inat et sa femme Garsias, qui semblent les premiers donateurs et les plus importants (*J. VIII. Com. Lupi de Inato et Geursias eius uxoris qui dederunt nobis domum Fontis rabidi et situm dictum de Subabari.*) ; Garsie-Raymond d'Osseau qui donne une terre pour ce site (*Gars Ari dni d'Osseau qui dedit pro terram domui de Fontis Arabi epi*) et Eulalie d'Iterrondo qui donne également une terre (*C. Eulalia de Iterrondo qui dedit nobis domui Fontarrabie situm terram suam.*) La même source livre également le nom d'un prieur de Fontarabie, Raymond-Arnaud (*Raymundus de Auerto qu. et Ri Ar. suc. prioris Fontis Rabidi*). Rien n'est précisé sur l'époque de ces donations, probablement toutes antérieures au XIV^e siècle.

2.7- Les « petits donateurs »

Les mêmes notes d'Arnaud d'Oihénart livrent enfin le nom de quelques donateurs isolés, qui offrent de l'argent, des dîmes, voire des droits de péage à la jeune abbaye. Ici encore, rien n'est précisé sur la date de ces donations, qui doivent cependant se concentrer entre la fin du XII^e siècle et le siècle suivant :

- Arnaud, sire d'Auterive, donne 12 sous et les dîmes d'Ithurrondo (*A. xi. Com. Arnaldi dni de Ultriva qui dedit nobis ad opus luminarii ecclesie XII solidis et decimas de Ythorrondo³⁸ ad fam[...]*) ;
- Garsie sire de Tardets fait un don (*G. [...] Garsii dni de Tardet³⁹*) ;
- Guilhem-Arnaud sire de Larramandi offre des prés à côté de Pagolle sur le territoire de Juxue (*O. viii. Com. Aymerici ep. qu. de Vⁱ Ari dni. de Larramendi et successor. suor. que dedit nobis prates dictum iuxta rivum de Pagaule in territorio de Jursies pro qb. facimus plenum officiu. in conventu*). Il s'agit d'un complément à la donation du vicomte de Soule en 1178 : on peut supposer que cette donation fut de peu postérieure à cette première en 1178 ;
- P(ierre ?) d'Arberats⁴⁰ et sa femme Jordane ont fait un don (*C. v. de P. d'Arberatz et Jordane uxor eius pro qb. facimus annuim annuatim*) ;
- Vivian de Gramont donne la dîme de Soquirats⁴¹ pour entretenir le luminaire de l'abbatiale (*Martius. B. K. maii Com. ... Viviani de Acrimonte ad succ. qui dedit nobis ad opus luminarii ecclesie decimas de Soquentz*).
- Arnaud Sac et Guilhem-Arnaud de Fatse ont donné 100 sous annuels provenant du péage d'Osserain⁴² (*D. ii. Com. Ari Sac et G^m Ari de Fatse qui dedit domine de Artos Cos solid. annuatim in pedatior. de Osseran*). C'est une mention importante, car ce péage correspond peut-être à un droit d'accès aux pâturages pour les troupeaux de la région.
- Guilhem-Sans sire de Tardets, sa femme et leur fille Douce ont fait un don à l'abbaye (*F. v. Com. ... et Wⁱ Sanci dn. de Tardetz et uxoris eius et Dulcias filias eor. pro quib. facimus plenarium anniversarium annuatim in conventu*) ;
- Henri-Arnaud du Sarrail a donné 60 livres (*C. xvii. Nobilis dni. Henrici Ari do. deu Saraulhs qui dedit nobis VI^{cos} lib. pro qui fac. officium in conventu*).

³⁶ Une salle est une petite maison noble comportant une *aula* ou salle de réception seigneuriale.

³⁷ Source : ADPA, 1 J 1447. Parchemin original.

³⁸ *Ithurrondoa*, propriété au nord-ouest de l'actuelle commune de Masparraute.

³⁹ À Tardets-Sorholus, à 10 km au sud-est de Pagolle ?

⁴⁰ Arbérats-Sillègue, au nord-est de Saint-Palais.

⁴¹ *Sokiratzea*, propriété au nord-est de l'actuelle commune de (Arraute-)Charritte

⁴² Osserain-Rivareyte, au sud de Sauveterre-de-Béarn.



3- Remarques sur ces mentions patrimoniales lacunaires

Les raisons d'une fondation d'abbaye prémontrée au bord du Gave

La première question à poser est évidemment celle de l'implantation géographique.

3.1- Des *barthes* mal mises en valeur ?

L'observation même superficielle de cet espace permet de comprendre que ces terres étaient sans doute peu peuplées, voire répulsives à la fin du XII^e siècle, en l'absence de matériel lourd de défrichage et de labour. Ces *barthes*, terres inondables de bord de Gave, ne pouvaient être mises en valeur sans d'importants moyens techniques, humains et financiers que seule une abbaye pouvait fournir à cette époque.

3.2- Un essoufflement des fondations bénédictines voisines : Cagnotte, Sorde, Pardies ?

Une évidence s'impose : le développement spatial d'Arthous a été limité par les abbayes concurrentes et son implantation tardive sur des espaces déjà occupés par les abbayes bénédictines de Sorde et de Cagnotte. En particulier les chartes de cette dernière abbaye montrent que la rive droite (nord) du Gave était déjà occupée par la grange de Pardies, fondée avant l'abbaye d'Arthous qui disposait aussi de l'île éponyme d'Arthos, à l'origine. L'effacement de cette abbaye de Cagnotte permet ensuite aux prémontrés, dans des conditions mal éclaircies faute de sources écrites, de créer une grange dite d'Igaas à l'endroit même de la grange bénédictine de Pardies : y a-t-il eu rachat ? *Gentlemen's agreement* entre les deux abbayes ?

Plus au nord-est, à Cauneille, les prémontrés bénéficièrent d'une modeste donation sur le site de Sept-Haux, grange qui porta le titre de prieuré depuis le XIV^e siècle au moins : cette enclave dans les terres des sires d'Orthe et des abbés de Sorde permettait-elle de canaliser une petite partie des flux de pèlerins jacquaires ?

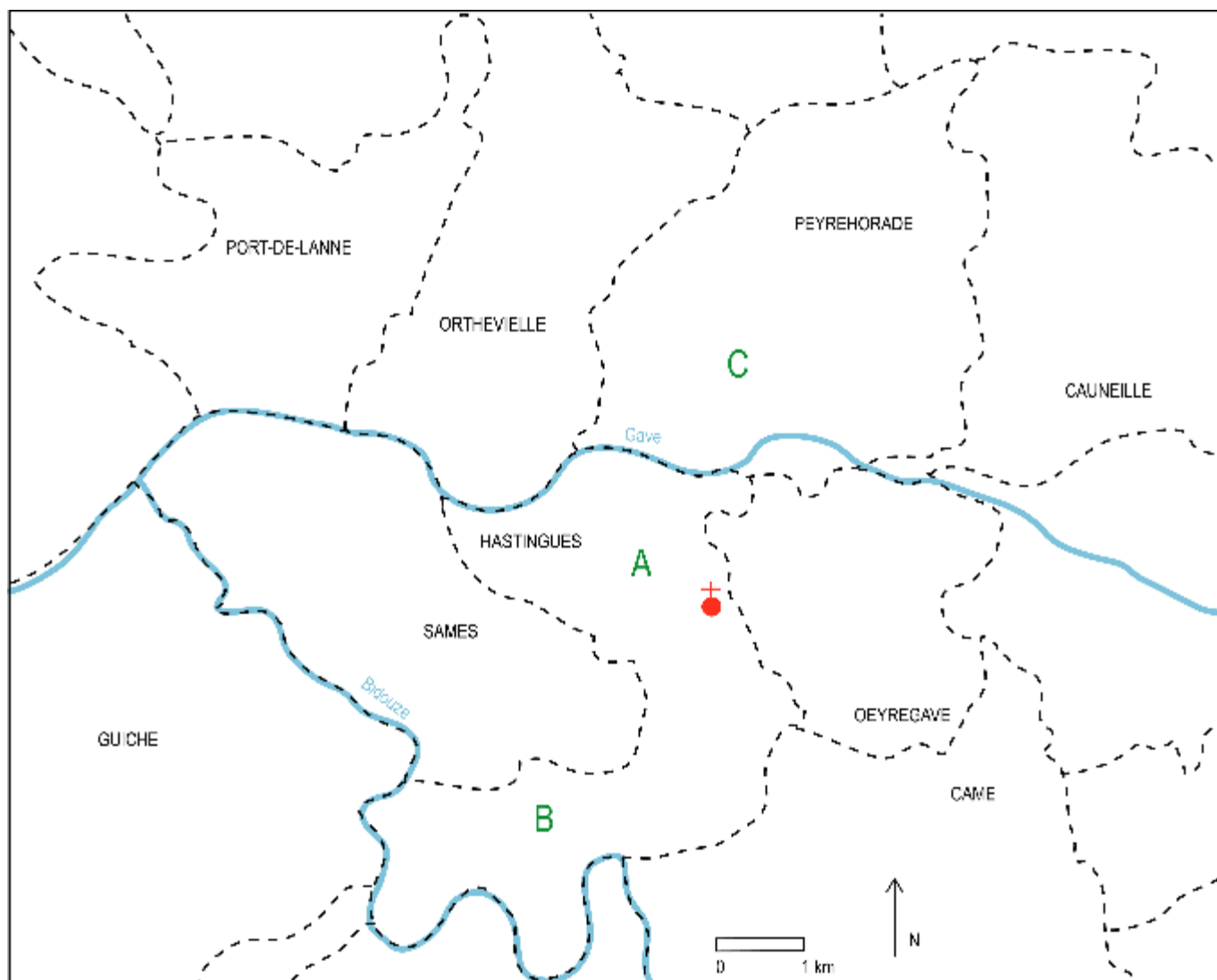
L'abbaye d'Arthous possédait également une série de terres à Oeyregave, en continuité de ses terres de bord de Gave, d'origine inconnue mais qu'elle louait encore au XVIII^e siècle.

Enfin le cœur de la propriété agricole des chanoines se trouvait à Hastings même : initialement formées par la totalité de l'actuelle commune, ces terres étaient exploitées par une grange signalée en 1289 à proximité du site de la future bastide et non localisée avec précision. Mal placée, elle disparaît par la suite car en concurrence avec les terres louées aux *poblans* de Hastings.

Le bilan modeste de cette documentation très lacunaire est que les chanoines prémontrés n'ont bénéficié que de peu de donations autour de leur abbaye, en dehors de la dotation initiale : coincés par les propriétés des deux abbayes voisines, les chanoines ne peuvent étendre librement leurs biens autour de l'abbaye, ce qui explique le faible nombre de granges et la stratégie économique choisie dès les années 1178 : le contournement par le développement de l'élevage « hors-sol ».

3.3- Une terre isolée des sires de Domezain ? Un espace de marge seigneuriale ?

Une autre question se pose à propos de la donation initiale aux chanoines prémontrés : ces terres de bord de Gave n'étaient-elles pas un facteur de discordance entre les vicomtes d'Orthe et les sires de Domezain, dans un espace stratégique mais difficile à contrôler et à mettre en valeur ? La mise en place de l'abbaye aura pu jouer un rôle de « pacification » entre les turbulentes familles nobles locales. Le phénomène n'est pas isolé : l'abbaye-mère de la Casedieu est elle-même installée au bord de barthes humides, à la frontière de deux diocèses et de trois comtés souvent en conflit...



Doc. 2. L'origine des terres d'Arthous. Plan S.A.

A= terre donnée par Guilhem-Raymond d'Orthe ? B= terre donnée par Martin-Sanche de Domezain ? C= terre des vicomtes d'Orthe, en partie donnée à l'abbaye de Cagnotte (Pardies).



3.4- Une limite de diocèses en conflit

J'ai déjà évoqué dans le volume III les problèmes de juridiction entre les évêques de Dax, de Bayonne et d'Oloron dans cette région de transhumance : un violent conflit éclata avant la fondation d'Arthous entre ces évêques, rapporté par le *Livre rouge* de Dax.

La venue des prémontrés pouvait donc aussi constituer un facteur de pacification à la marge de deux diocèses, ces chanoines exempts pouvant servir de « tampon » contre les prétentions d'évêques envahissants. Il n'est pas neutre de constater que les évêques béarnais sont absents des donations faites à Arthous, alors que les évêques de Dax et de Bayonne accompagnent les prémontrés dès la fondation...

3.5- La volonté de fonder un « Saint-Denis » pour les seigneurs locaux ?

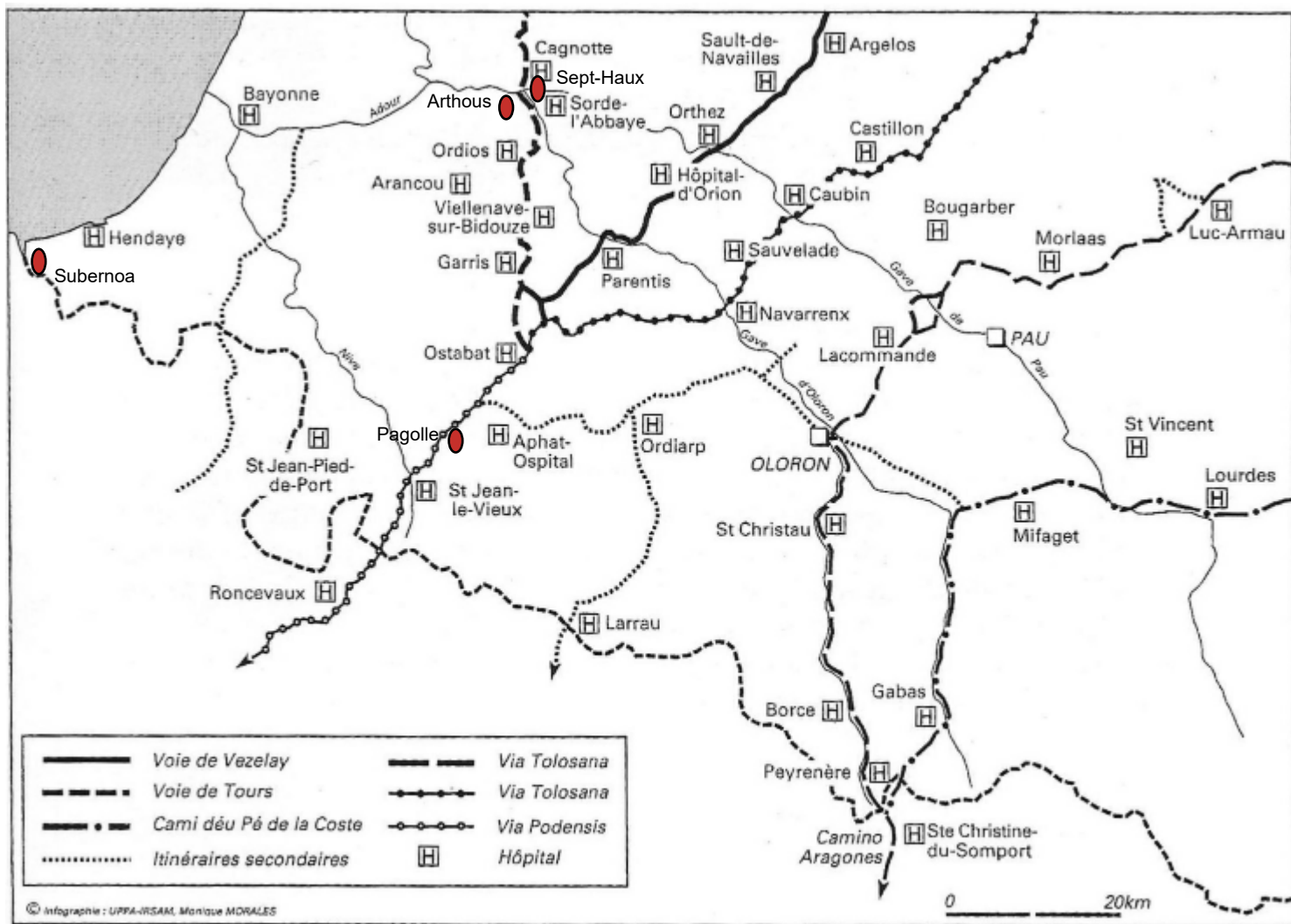
L'analyse de l'obituaire de l'abbaye et des mentions d'inhumation *ad succurrendum* permet de constater que les donations se concentrent sur un même milieu familial limité à la moyenne aristocratie locale : tous ces personnages qui apparaissent dans la documentation des XII^e et XIII^e siècles sont plus ou moins cousins. Quand ils ne sont pas en conflit, ils se fréquentent, se marient entre eux et partagent les mêmes valeurs et intérêts.

Il n'est donc pas indifférent de noter que des dynasties de vicomtes et de seigneurs (les Orthe, Domezain, Gramont...) ont successivement fait des dons ou des confirmations, parfois sur plus d'un siècle.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, on peut se demander quelle a été l'influence du vicomte de Labourd, laïc fondateur de l'abbaye de Lahonce en 1164, sur son gendre le vicomte d'Orthe, qui participe à la fondation d'Arthous moins de trois ans plus tard.

3.6- Un problème d'insécurité lié au passage du Gave ?

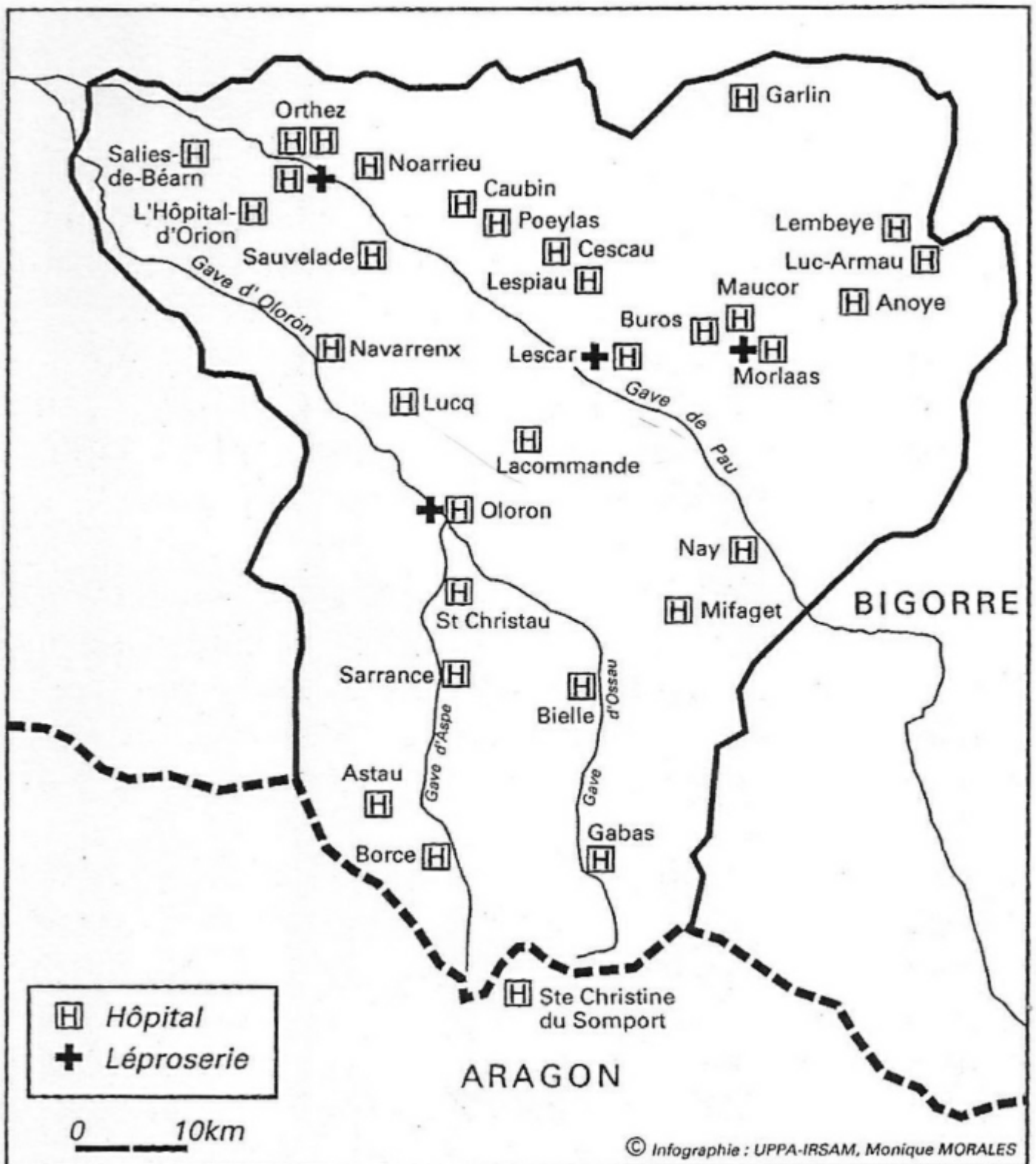
Un dernier élément est à prendre en compte dans cette équation complexe de l'installation des prémontrés au bord du Gave : la relative insécurité de cet espace, notamment pour les pèlerins (phénomène noté par Aymeri Picaud en 1139, qui stigmatise la malhonnêteté des passeurs de Sorde et Peyrehorade...). Il est vraisemblable que l'arrivée d'un concurrent potentiel pour le passage du Gave put contribuer à la fin de ces monopoles abusifs. La création de la bastide fortifiée de Hastings, à partir de 1289, contribua aussi à cette destruction du monopole, par la mise en place d'un pont puis d'un bac.



Doc. 3.

HÔPITAUX DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

D'après Christian Desplat, *Les hôpitaux...* complétée par l'auteur.



Doc. 4. LES HÔPITAUX EN BÉARN (XII^e-XV^e Siècles)

D'après Christian Desplat, *Les hôpitaux...*



4- L'abbaye d'Arthous et les chemins de Saint-Jacques en Pays Basque

4.1- Les chemins de Saint-Jacques : généralités bibliographiques

Mon objectif, ici, n'est pas d'étudier les chemins de Saint-Jacques, mais de comprendre comment les prémontrés se sont insérés dans le réseau dense et complexe des voies dites jacquaires en Béarn, pays Basque et Soule. Mon premier soutien documentaire a été fourni par les travaux de l'abbé Haristoy⁴³, complétés par l'étude de Christian Desplat sur le réseau hospitalier médiéval⁴⁴.

Je me suis ensuite intéressé aux témoignages de pèlerins passés dans la région depuis le Moyen Âge, pour savoir si certains d'entre eux s'arrêtaient à Arthous⁴⁵. Espoir déçu, comme on le verra. Mais ces sources ouvrent d'autres perspectives.

4.2- La voie de Tours

Si un chemin jacquaire important est documenté entre les abbayes de Cagnotte et de Sorde (*via Turonensis*, voie de Tours) lié à un passage en bac sur le Gave sans doute contrôlé par les vicomtes d'Orthe⁴⁶, en revanche Arthous n'est pas documentée comme halte jacquaire dans la documentation « classique », comme le *Codex Calixtinus*, trop précoce, ou bien les récits publiés de pèlerins médiévaux⁴⁷ et modernes⁴⁸.

Si on ne peut exclure que quelques pèlerins se soient ponctuellement arrêtés à l'abbaye, en revanche cela n'est pas documenté. Par contre le proche voisinage voyait passer de nombreux voyageurs, du fait de la nécessité de passer le Gave en bac en direction de Sorde.

La voie de Tours est décrite par exemple au XIV^e siècle dans *l'Itinéraire de Bruges*, copié notamment pour un public de pèlerins flamands⁴⁹. Il mentionne le trajet entre Dax et Sorde, probablement par Cagnotte :

⁴³ HARISTOY, abbé Pierre, *Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Les voies romaines. Les chemins roumiers et les établissements hospitaliers dans le Pays Basque*, Pau : imp. Lescher-Moutoué, 1900.

⁴⁴ DESPLAT, Christian, PEYRÉ, Pierre, POUÉYS, Fabienne, *Histoire des hôpitaux dans les Pyrénées-Atlantiques ou précis d'histoire de l'institution et du patrimoine hospitalier dans les Pyrénées-Atlantiques*, 2000, p. 13 sq.

⁴⁵ Ignacio IÑARREA LAS HERAS, « Étude des itinéraires français du pèlerinage de Compostelle des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle », *Studi Francesi*, 172 (LVIII | I) | 2014, 22-36.

⁴⁶ *Codex Calixtinus*, livre VII (XII^e s.) : « En sortant de ce pays, le chemin de Saint-Jacques croise deux fleuves qui coulent près du village de Saint-Jean de Sorde, l'un à droite, l'autre à gauche : l'un s'appelle gave, l'autre, fleuve ; il est impossible de les traverser autrement qu'en barque. Leurs bateliers seront sûrement maudits. En effet, quoique ces fleuves soient tout à fait étroits, ces gens ont cependant coutume d'exiger de chaque homme qu'ils font passer de l'autre côté, aussi bien du pauvre que du riche, une pièce de monnaie et pour un cheval, ils en extorquent quatre, abusivement et par la force. Or leur bateau est petit, fait d'un seul tronc d'arbre, pouvant à peine porter les chevaux ; aussi, quand on y monte, faut-il prendre bien garde de ne pas tomber à l'eau. Tu feras bien de tenir ton cheval par la bride, derrière toi, dans l'eau, hors du bateau, et de ne t'embarquer qu'avec peu de passagers, car si le bateau est trop chargé, il chavire aussitôt. Bien des fois aussi, après avoir reçu l'argent, les passeurs font monter une si grande troupe de pèlerins, que le bateau se retourne et que les pèlerins sont noyés ; et alors les bateliers se réjouissent méchamment en s'emparant des dépouilles des morts ».

⁴⁷ Par exemple le fameux récit en allemand du pèlerin Hermann Künig von Vach, en 1495 : [...] Une lieue plus loin, tu trouves bientôt un hospice, et une autre lieue après, une ville appelée *Ortesium* (Orthez). Là il y a deux hospices devant la ville. A cet endroit, traverse un pont, tel est mon conseil. Ne te laisse pas aller au découragement, depuis *Tolosa* (Toulouse), tu as avancé exactement de trente lieues. De là, après une lieue, tu arrives à un village et un hospice. Une autre lieue de plus et tu trouves une taverne où tu dois payer le vin. Après une autre lieue, tu entres à *Salua terra* (Sauveterre-de-Béarn), prends en bonne note. Là, tu dois payer le péage en florins. Traverse ensuite un pont et approvisionne ta bourse en couronnes. Pour le passage, tu dois donner une couronne. Aussi, tu dois gérer ton argent avec économie. A une lieue, tu arrives à un hospice qui est en face d'un pont. Une autre lieue plus loin, tu vas entrer à *San Blasio*. Une lieue après, tu vois au loin un hospice, et après une autre lieue de plus tu rencontres quatre tavernes. Là, il y a un hospice, que tu dois visiter. Deux lieues après survient une petite ville où on fait des clous que les frères mettent à leurs chaussures. Depuis ici, tu dois marcher une autre lieue, alors tu rencontres un hospice dont tu dois prendre note. A une lieue, il y a un village qui a un moulin en face, après, également à côté d'un moulin, tu trouves une passerelle où le chemin se divise en trois branches. Là, tu dois prendre celui du milieu. Alors, à une lieue, tu trouves un pont en face d'une église. Une autre lieue plus loin, tu arrives à *San Jobans stat* (St-Jean-Pied-de-Port), qui présente trois possibilités différentes. En face du pont, à ta droite, tu trouves un hospice. Cinq lieues plus loin, tu rencontres directement un couvent, qui est situé au col de *Rontzefall* (Roncevaux). [...]

⁴⁸ Ignacio IÑARREA LAS HERAS, *op. cit.*

⁴⁹ Ce document remonte à la fin du XIV^e siècle et on en conserve une copie manuscrite datée de 1500. V. J. LÉLEWEL, *Géographie du Moyen Âge*, 5 vol., Frankfurt am Main, Institute for the History of Arabic-Islamic Science, 1993, vol. 5, pp. 281-307, et G. LE BOUVIER, *Le Livre de la description des pays, de Gilles Le Bouvier, dit Berry*, E.-T. HAMY (éd.), Paris, Ernest Leroux, 1908, pp. 157-216.



Lesperon	iii [lieues] [Lesperon]
Fonteyne	
Addas	iiii [Dax]
S. Jehan des Cordes.	iiii [Sordes]
Navarra	[Navarre]
Lagorette	iiii [Garris]
Ostervans	ii [Ostabat]

Existait-il une hôtellerie/hôpital à Arthous ? C'est très probable, la fonction d'accueil faisant partie des missions des chanoines. Je n'ai retrouvé qu'une unique mention médiévale d'hôpital pour l'abbaye, d'après une copie moderne d'un accord entre les chanoines et les habitants d'Hastingues :

« [...] Item a été convenu et accordé entre lesdites parties que lesdits habitans ne pourront prendre aucun bois d'en lous cassous qui sont dans le vivier d'Arthous entre l'hopital ainsi comme taille lou cor Juzan du verger de Montpaon au jardin d'Arthous ne les puisse faire sortir au nom dudit abbé et religieux ny les contraindre à la garde [...] »⁵⁰.

Cette mention lacunaire ne permet pas de préciser la topographie de cet hôpital (près de l'abbaye manifestement et apparemment à l'écart des bâtiments monastiques).

Le seul moment où la documentation fait clairement apparaître un hôpital à Arthous, c'est après le départ des moines, pendant la Révolution française, quand on tenta de transformer les lieux en hôpital militaire. Mais ceci est une autre histoire...⁵¹

4.3- La route Paris-Bayonne par Bordeaux

À la fin du Moyen Âge, un nouveau chemin devint populaire : celui de la côte, qui permettait de passer en Espagne sans passer par les cols souvent enneigés des Pyrénées. Un des premiers témoignages identifiés pour ce chemin est celui de l'évêque arménien Martyr d'Arzendjan, qui passe par Bayonne vers 1490 pour se rendre à Compostelle⁵².

Vers 1535, *Le chemin de Paris a Saint Jaques en galice dit Compostelle: et combien il y a de lieues de ville en ville* décrit plus en détail ce chemin :

[...] De hondres a bayonne	ii. l.
de bayonne a saint iehan de lux [Saint-Jean-de-Luz]	v. l.
De saint iehan de lux a sainte marie de hurin [Irun]	ii. l.

Nota est la fin du royaulme de france a une ruiere [la Bidassoa] qui est deça la dicte nostre dame de hurin pres font arrabye [Fontarabie]

Fontarabie était alors un site géré par les prémontrés d'Arthous. Les mêmes étapes sont mentionnées dans les guides publiés par Charles Estienne dans les années 1550⁵³. En 1680 encore, les confrères de Senlis mentionnent cette route⁵⁴.

⁵⁰ 1412 Transaction entre les religieux d'Arthous et la communauté de Hastingues. Source : AD Landes, E dépôt 120/1 DD1 (copie moderne traduite). Mention : Robert Dézéus, *Hastingues, village de Gascogne, 1304-1986*, Dax, 1987, p. 160 sq.

⁵¹ Source : AD Landes, E dépôt 120/2 H, 9 messidor an III (27 juin 1795). « Le commissaire des Guerres prie et requiert la municipalité d'Astingue de fournir pour demain trois charrettes du pays pour transporter... de l'hôpital d'Arthous au port de Peyrette. »

⁵² MARTIR, obispo de Arzendjan, *Relato del viaje por Europa del obispo armenio Mártir (1489-1496)*, version en français d'A. J. SAINT-MARTIN, version en espagnol d'E. GAYANGOS DE RIAÑO, I. IÑARREA LAS HERAS et D. PÉRICARD-MÉA (éds.), Logroño, Universidad de La Rioja, Servicio de Publicaciones, 2009, pp. 72-75.

⁵³ ANONYME, *La guide des chemins de France*, Paris, Charles Estienne, 1552, pp. 97-98, version en ligne disponible sur Gallica. Charles Estienne a fait paraître deux éditions de cette œuvre, au début et à la fin de 1552. Dans les deux cas, le nom de l'auteur n'apparaît pas. C'est pourquoi on identifie ici cette publication comme anonyme, de même que *Les Voyages de plusieurs endroits de France...* V. C. ESTIENNE, *La guide des chemins de France de 1553 par Charles Estienne*, 2 vols., J. BONNEROT (éd.), Paris, Champion, 1936, vol. 1, p. 8-12.



Aucun de ces itinéraires cependant n'est assez précis pour faire une allusion précise à l'hôpital de Subernoà à Fontarabie puis Hendaye.

4.4- Le rôle hospitalier des chanoines d'Arthous :

Le prieuré-hôpital Saint-Jacques de Subernoà / Zubernoà à Hendaye

Cet hôpital a été fondé, d'après J. Nogaret, grâce à une libéralité du roi Alphonse VII le Noble et au don d'une terre par Guillaume de Subernoà à la fin du XII^e siècle. Cet hôpital a d'abord été géré par l'ordre espagnol de l'Épée rouge, puis par l'ordre de Saint-Esprit, enfin par les prémontrés d'Arthous et Lahonce, à une date inconnue⁵⁵. Les prieurs prémontrés sont bien documentés à partir de 1530 : au XVI^e siècle les abbés d'Arthous nommaient directement les prieurs ; à la fin du XVII^e siècle les abbés proposaient (« présentaient ») le prieur qui était nommé en droit par l'évêque de Bayonne⁵⁶.

Ce petit prieuré-hôpital était formé d'un bâtiment à usage d'hôpital portant le titre de prieuré, d'une église paroissiale accolée, d'un cimetière avec quelques terres adjacentes. Les chanoines desservaient également la paroisse voisine de Biriatoù. Un pont en bois voisin, dessiné vers 1660, permettait de passer vers Irun, via l'île Saint-Jacques voisine sur la Bidassoa. Un ponton avec une barque suppléait au besoin à ce pont, plusieurs fois détruit. L'hôpital fut abandonné en 1643, les autres biens vendus puis démolis en 1792-1793. La courte histoire de ce prieuré a été résumée par Jacques Fourcade en 2003⁵⁷ : « depuis le XII^e siècle le prieuré de Subernoà, érigé en paroisse et dépendant de l'abbaye des prémontrés d'Arthous (à un km au sud de Peyrehorade), régissait une bande de terrain contiguë et parallèle à la Bidassoa, allant du point de passage de Subernoà jusqu'à Biriatoù, qui en était une annexe. L'origine du prieuré semble pouvoir être attribuée à un gentilhomme de ce nom, G. de Zubernoà, conseiller intime de Bertrand, vicomte de Labourd (1137-1170). Le prieuré comprenait un hôpital et deux chapelles : Sainte-Croix et Saint-Bernard. Après la Révolution, le territoire du prieuré fut réparti entre les paroisses d'Hendaye, Biriatoù et Béhobie ».

L'hôpital-prieuré comportait « la maison du prieur, la chapelle, un cimetière et un jardin »⁵⁸. Il est connu par deux illustrations et un plan de la Bidassoa des XVII^e et XVIII^e siècles (cf fiche en fin de vol.).

Les chanoines et prieurs pouvaient être enterrés dans des enfeux à l'intérieur de l'église, comme l'atteste l'étrange relation d'une découverte de tombe relatée dans le *Mercur galant* de juin 1708 :

« Il vient d'arriver une chose remarquable dans l'église du prieuré de Subernoà, surnommé l'Hospital du parc de Vehobiere, dont Mr de Camou est prieur. Ce prieuré est une annexe [p. 18] de la paroisse d'Urrugne, pays des Basques, diocèse de Bayonne ; il est situé vis-à-vis l'église d'Yvun ; il n'est séparé d'avec l'Espagne que par la rivière de Bidassoa, & il n'est éloigné de l'île de la Conférence ou des Faisans, que d'une portée de Mousquet. On sçait que le mariage du Roy s'est fait dans cette isle. Des maçons en remuant quelques pierres d'un tombeau, qui selon la tradition est depuis plus de cinq cens ans dans l'église de ce prieuré ; on trouva dans ce tombeau un cadavre [p. 19] tout entier, & aussi frais que si il venoit d'expirer. On reconnut que c'estoit un homme dont la barbe paroisoit avoir esté faite depuis quinze jours ; il a la teste rasée, & on le croit prestre ; il a une écritoire à costé de luy & de la bougie doublée en quatre ou cinq rangs. On voit aussi auprès de ce cadavre de plusieurs sortes d'herbes aussi fraîches qui si elles venoient d'estre cueillies ; il a les bras croisez ; il est nud de la ceinture en haut, & le reste de son corps est envelopé d'une étoffe ; & comme aucun habi-[p. 20]-tant ne se souvient que l'on aie mis personne dans ce tombeau, il faut que ce cadavre y soit dés le temps qu'il a esté érigé ; ce qui doit faire paroistre ce fait fort extraordinaire. On doit remarquer que ce tombeau est élevé de manière qu'il auroit esté plus difficile d'y mettre ce cadavre

⁵⁴ E. MÜLLER, *Une confrérie de Saint-Jacques à Senlis*, «Bulletin de la Société Historique de Compiègne», n° 16 (1914), p. 179-197.

⁵⁵ NOGARET, Joseph, « L'abbaye d'Arthous et le prieuré de Subernoà », Bulletin de la Société des Sciences, Lettres, Arts et Études régionales de Bayonne, t. LII, 1930, p. 218. Cet auteur ne cite pas la plupart de ses sources.

⁵⁶ ADPA, G 18, fol. 29 r° : « [...] *collatio prioratus Sancti Jacobi de Subernoà et eius annexa de Biriatoù super praesentatione abbatis de Artous* » (collation du prieuré Saint-Jacques de Subernoà et son annexe de Biriatoù à la présentation de l'abbé d'Arthous).

⁵⁷ VII^e Congrès d'Études Basques, Ikaskuntza, 2003, p. 922.

⁵⁸ Joseph NOGARET, *op. cit.*



que sous une tombe ; parce que la fraction auroit été remarquée. J'attends le sentiment de ceux que cet article fera raisonner »⁵⁹.

Dans les années 1720 encore, les prémontrés résidaient à Suberno et aidaient à l'occasion les pèlerins, comme l'atteste le témoignage du pèlerin Guillaume Manier en 1726 :

« Etant arrivés au bac [sur la Bidassoa], le bactier nous refuse le passage. Etant bien embarrassés, pour lors nous avons résolu d'attendre la nuit pour passer sur des fascines de blé de Turquie que nous nous promettons de faire en voyant devant nous, n'eût été un prémontré, qui venait d'Espagne qui, nous voyant embarrassés, pria le bactier pour nous de nous passer : ce qu'il fit pour chacun un sol »⁶⁰.

Le prieuré de Suberno a totalement disparu : après la Révolution française, le quartier a été vendu à des particuliers et complètement loti. Le prieuré n'est plus connu que par la toponymie (pont *Santiago zubia* à la frontière, à côté de la *rue de Priorena*). Quelques rares éléments de style baroque provenant de l'église Saint-Jacques (statue de saint Jacques, éléments de mobilier baroque) sont conservés dans l'église paroissiale d'Hendaye.

Le prieuré de Pagolle, halte jacquaire ?

Le prieuré de Pagolle, connu à partir de 1178, est mentionné par l'abbé Haristoy dans sa liste des hôpitaux jacquaires. Une fonction hospitalière n'est pas exclue, le prieuré voisinant la voie d'Ostabat. Cependant cette fonction n'est pas attestée dans la documentation consultée.

Le prieuré de Sept-Haux, halte jacquaire ?

Même question pour le prieuré de Sept-Haux, placé à proximité de la voie de Tours, qui a pu servir de relais ponctuel pour des pèlerins avant d'arriver au Gave. Ici encore, la rarissime documentation médiévale ne permet pas de dire plus que ce que la localisation géographique suggère (doc. 3)⁶¹.

⁵⁹ *Mercur Galant*, Paris : imp. Michel Brunet, juin 1708, p. 17-20.

⁶⁰ « Voyage d'Espagne fait par Guillaume Manier en cette année 1726. Rapport des particularités de ce voyage » in *Sur le chemin de Compostelle. Trois récits de pèlerins partis vers Saint-Jacques. 1417-1726-1748*, Cosmopole, 2002, p. 66).

⁶¹ La première mention connue est celle d'un prieur de Sept-Haux en 1379 (ADPA, E 305).



5- Nature différente des revenus et adaptation au contexte local

5.1- Les terres mises en culture

Comme je l'ai déjà détaillé plus haut, le patrimoine d'Arthous est « déséquilibré » et plutôt réduit : en dehors du gros noyau de terres de Hastings, qu'il faut partager à partir de 1289 avec la bastide éponyme, les terres de l'abbaye se limitent à des ensembles modestes : le prieuré de Sept-Haux à Cauneille, la grange et diaconé d'Igaas à Pardies (Peyrehorade), quelques terres à Oeyregave, pour l'essentiel, connus par l'obituaire et jusqu'en 1790. Comme l'avait déjà compris Jean-Bernard Marquette en 1983⁶², ce patrimoine réduit et contraint s'explique par l'installation tardive des chanoines dans un espace déjà quadrillé par les bénédictins de Sorde⁶³ et Cagnotte⁶⁴. Outre les 1454 hectares de Hastings, ce ne sont pas plus de 4 ou 500 hectares supplémentaires que possédaient les chanoines au Moyen Âge. Soit environ 2000 hectares en bord de Gave, pour donner un ordre de grandeur vraisemblable, dont la majorité des terres devait être formée de landes, de pacages, de bois et de terres lourdes et inondables difficiles à cultiver. On comparera ce patrimoine avec les granges de l'abbaye-mère de la Casédie, dont la moindre grange (elle en posséda près d'une vingtaine) contrôlait 500 à 1000 hectares chacune...

Ces granges d'Arthous sont très mal documentées : la grange d'Arthous, près de la future bastide de Hastings, n'est connue que par une mention de 1289, au moment de sa disparition⁶⁵. Celle d'Igaas n'est connue que par une mention de granger au XVI^e siècle, également peu avant sa disparition...

Du point de vue foncier, l'abbaye d'Arthous était donc une abbaye modeste, voire pauvre, en comparaison du géant économique que constituait l'abbaye voisine de Sorde.

5.2-Les troupeaux

Il est donc logique que les chanoines aient cherché à se développer par des richesses indépendantes de la propriété du sol : par l'élevage. Comme je l'ai déjà détaillé plus haut, des troupeaux effectuent la transhumance dans cet espace certainement depuis la protohistoire⁶⁶. Les prémontrés n'avaient qu'à se fondre dans ce moule économique. La donation de Pagolle et de son troupeau en 1178 constitue certainement le point de départ de cette fortune sur pattes dont on ne peut saisir que des bribes : le don, aux XIII^e et XIV^e siècles, de droits de passage, de pacage, l'exemption de droits accordés par les rois d'Angleterre et les vicomtes de Béarn... participent certainement à une politique d'expansion agricole à l'échelle régionale. On peut en rappeler les jalons : en 1223 Raymond-Guilhem de Moncade, vicomte de Béarn, donne le droit de dépaissance à Oylaburu, sur le Lanneplàà, zone de coteaux et de landes au sud de l'abbaye⁶⁷ ; en 1246 (?)⁶⁸ le vicomte Gaston, successeur de Raymond-Guilhem, étend le droit de passage (mais pas de dépaissance) sur toutes ses terres, ce qui permettait de pratiquer la transhumance et de vendre les troupeaux sur pied en Béarn ; en 1278, un autre vicomte de Béarn confirme ces premiers droits⁶⁹. En 1289, le roi d'Angleterre, pour remercier les chanoines de la fondation de Hastings, leur accorde le droit de passage et de padouence sur toutes ses terres de Soule et de Labourd⁷⁰. À la fin du XIII^e siècle, les chanoines ont donc largement orienté leur économie vers l'élevage, étendant leur espace commercial sur tout le sud des Gaves et jusqu'aux Pyrénées.

⁶² MARQUETTE, Jean-Bernard, « L'essor monastique (XI^e-XVI^e s.) » in *Landes et Chalosse*, t. I, 1983, p. 194 (très bonne analyse générale du patrimoine de l'abbaye d'Arthous).

⁶³ DUMOLIN, Maurice, « L'abbaye Saint-Jean de Sorde (Landes) » in *Bulletin Monumental*, tome 94, n°1, année 1935, p. 5-28.

⁶⁴ EYDOUX, Henri-Paul, « L'abbaye Notre-Dame de Corhéta à Cagnotte (Landes) » in *Bulletin Monumental*, tome 136, n°1, année 1978, p. 79.

⁶⁵ [...] *Preterea volumus et concedimus ut grangiam ejusdem monasterii, quam habent juxta locum predictum, cum tot jornatis terre quot continentur in litteris abbatibus et conventus predictorum nobis de donacione predictorum concessis habeant et retineant libere et quiete ad opus sui monasterii sepefati*

⁶⁶ Robert ARAMBOUROU, « Tumuli en pays d'Orthe », *Bulletin de la Société de Borda*, 1964, p. 3-7, *op. cit.*

⁶⁷ ADPA, E 305 et obituaire.

⁶⁸ Obituaire.

⁶⁹ AD Landes, 2 F 904, fol. 12.

⁷⁰ Charles BÉMONT, *Rôles gascons*, n° 1418 et 1419 : [...] *concedimus licenciam tenendi et pascendi in terra nostra de Laburdo vel de Seula vel in landis nostris bestiarium seu animalia eorum propria* [...].



5.3-Les dîmes et rentes de la terre

En parallèle à ce développement des troupeaux, des donations de dîmes et d'autres rentes de la terre sont à remarquer dans l'obituaire : les chanoines complètent et préparent leur transformation en rentiers de la terre dès le XIII^e siècle. On peut voir ici l'influence encore prégnante de la réforme grégorienne, qui presse les nobles laïcs à rétrocéder au clergé leurs revenus ecclésiastiques. Ces dîmes sont peu nombreuses : l'obituaire livre le nom de donateurs de dîmes de Charritte, Masparraute (rattachées à l'abbaye d'Arthous) et Juxue (rattachées à Pagolle). Tous ces dons sont sans doute effectués avant la fin du XIII^e siècle.

Des rentes diverses, mal connues, sont également signalées dans l'obituaire : don de terres à Juxue, rente issue d'un péage à Osserain... Plus intéressante est l'exemption de leude et de péage accordée par le roi d'Angleterre en 1289 sur toutes les terres d'Aquitaine, en particulier pour vendre le vin des chanoines à Bayonne (grâce à des gabarres sur le Gave ?) et Dax⁷¹.

5.4-Les rentes halieutiques

On n'en connaît que deux : la rente sur la nasse d'Espenuliac, sur le Gave, et les nasses sur la Biddassoa, au profit de l'hôpital de Suberno, connues à l'époque moderne⁷².

5.5-Les hôpitaux

Le principal hôpital géré par les prémontrés d'Arthous était celui de Suberno, qui possédait ses propres terres et rentes. Un autre hôpital existait au début du XIV^e siècle près de l'abbaye⁷³. Ces hôpitaux équilibraient-ils leur budget ? Fournissaient-ils des revenus à l'abbaye ? Aucun document ne permet de le préciser.

5.6-Les dons en argent

Les chanoines bénéficiaient ponctuellement de revenus exceptionnels en argent ou en nature, au profit « du luminaire de l'église » en particulier. Quelques mentions de l'obituaire l'attestent (voir supra, chap. 2.7).

5.7-La maison des chanoines à Hastings

La fondation de Hastings permet aux chanoines d'y fonder une maison de commerce et un logis pour l'abbé, comme l'on fait les prémontrés de la Casedieu à Marciac. Cette maison est prévue dans le paréage de 1289⁷⁴. Elle n'a pas été conservée mais la maison dite des jurats pourrait en être l'héritière (voir infra).

6- Essai de reconstitution spatiale des premières donations

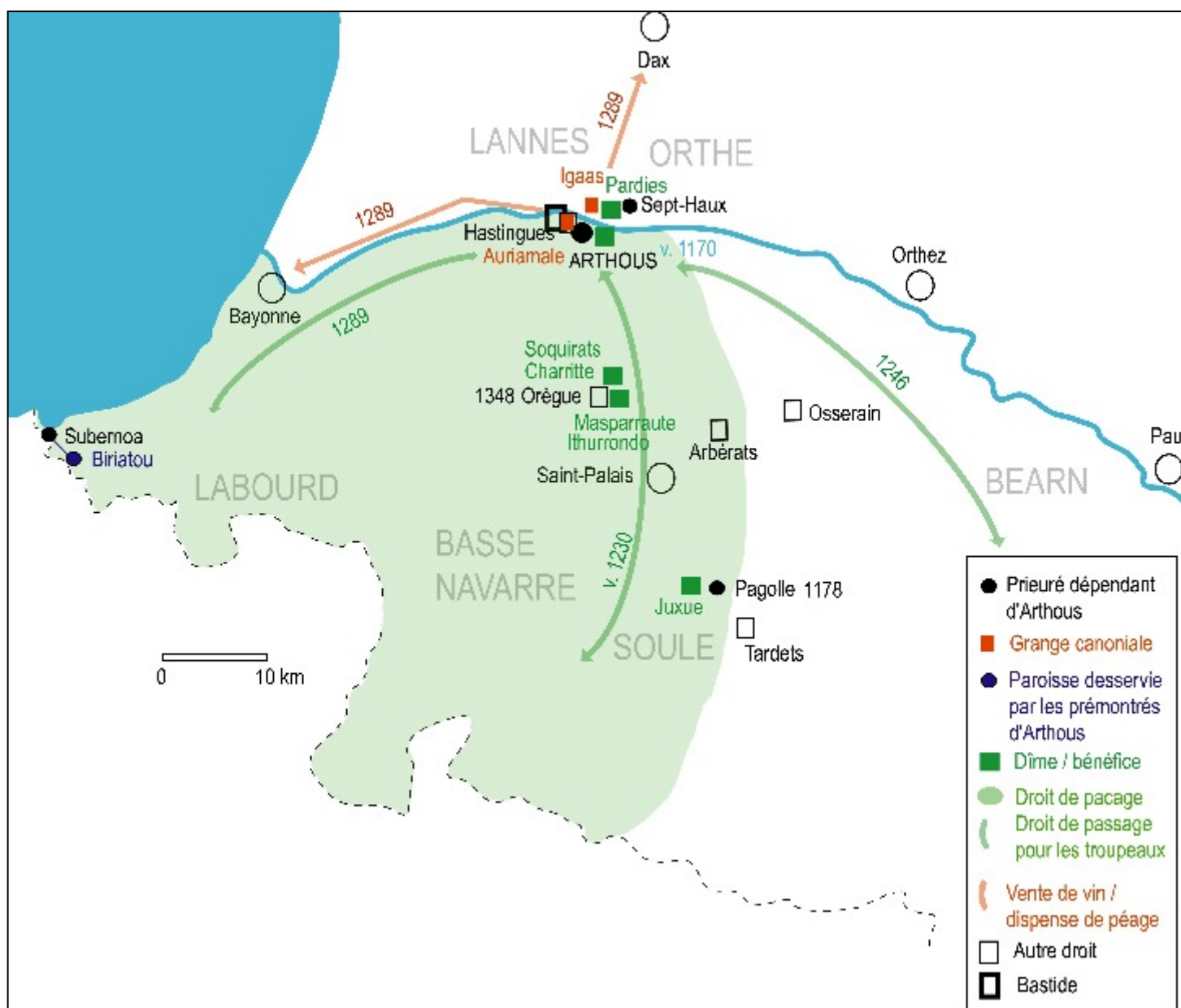
On peut donc tenter de cartographier, pour la fin du Moyen Âge, l'ensemble du temporel de l'abbaye d'Arthous, à la fois proche (le bord du Gave) et lointain (à l'échelle régionale, jusqu'à Fontarabie). Je ne peux certifier que ces cartes sont exhaustives, faute de sources suffisantes. Elles posent également le problème irritant et presque insoluble, on l'a vu, de la chronologie de la formation de ce temporel.

⁷¹ [...] et abstrahendi victualia ad opus eorum de villis nostris et locis circumvicinis, sine solutione pedagii et costum et vexacione quarumcumque, ac albergandi vina vinearum suarum Baione et Aquis, mandantes vobis quod super hoc manuteneatis et defendatis abbatem et conventum predictos, non permittentes eisdem super premissis aliquatenus molestari.

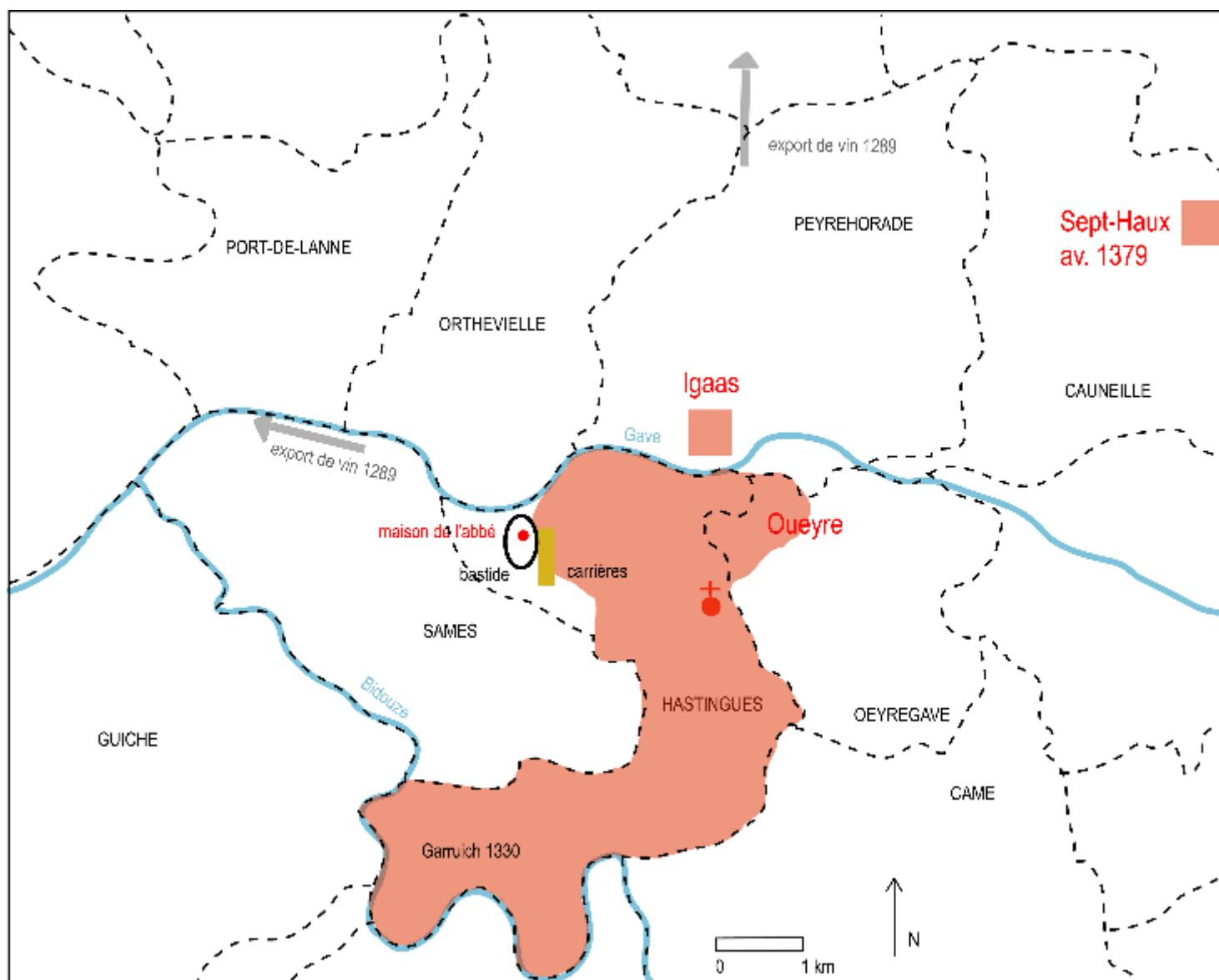
⁷² ADPA, G 175, n° 55, 1728 : « Il y a encore une nasse pour pecher de saumons quy sont plus à charge qu'à profit. »

⁷³ AD Landes, E dépôt DD1, 1327 : « Item ont voulu que entre la terre et aux chenes qui sont du vivier d'Arthous jusques à l'hospital ».

⁷⁴ *Concedimus eciam eisdem abbati et conventui unam placeam seu solum domus in bono et competenti loco, talis amplitudinis et longitudinis quales erunt placee vel soli aliorum habitatorum bastide predictae, in quo vel qua possint libere domum construere ad opus monasterii supradicti, quam semper habeant ab omni servicio liberam et immunem.*



Doc. 5. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés d'Arthous à la fin du Moyen Âge. Plan S.A.



Doc. 6. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés autour d'Hastings vers 1300. Plan S.A.



7- Quelques conclusions sur le temporel médiéval d'Arthous

Le modèle économique des prémontrés d'Arthous est mis en place dès la fin du XII^e siècle, sur la base de donations de seigneurs locaux, assis sur trois bases fondamentales :

- L'élevage bovin et ovin, dont on ne connaît que la phase initiale avec la donation de Pagolle en 1178, et la croissance du XIII^e siècle avec en particulier l'octroi de droits de passage et pacage par les rois d'Angleterre et les vicomtes de Béarn ;
- La mise en valeur agricole de quelques terres voisine du Gave : granges de Hastings, d'Igaas, prieuré de Sept-Haux ; certaines de ces terres étaient converties en vignes, nécessaires pour le culte divin mais également production de haute valeur ajoutée pour l'exportation ;
- La constitution de rentes, en particulier de quelques dîmes, autour d'Arthous et de Pagolle.

La mise en place monumentale de l'abbaye romane (abbatiale, cloître, bâtiments conventuels...) en moins de deux générations (vers 1170-1220 ?) n'a été rendue possible que par le succès de ce modèle économique, qui a permis de contourner les contraintes géographiques et politiques de l'implantation initiale.

Il faut noter ici le rôle ambigu de la bastide de Hastings, fondée en 1289 sur ordre du roi d'Angleterre, soucieux de fortifier sa frontière d'Aquitaine. Cette bastide constitua à la fois une bénédiction à court terme (par l'apport d'argent frais et d'agriculteurs, par la construction d'une maison des abbés pour écouler les produits de l'abbaye dans la bastide... au moment où la main d'œuvre des abbayes semble se raréfier) mais pas à long terme (nombreux conflits d'usage entre les habitants et les chanoines, mais aussi apport d'argent ponctuel par l'alotissement des landes et hermes à l'époque moderne). Dès 1330, les habitants de la bastide obtiennent le partage de la lande de Garruch, au bord de la Bidouze, pour être mise en culture⁷⁵. Ces terres seront l'objet de transactions jusqu'au XVIII^e siècle. Les autres terres de l'abbaye font l'objet d'accords pour le pacage et la collecte du bois mort⁷⁶.

Le rôle de la bastide de Hastings est mal connu pour la vente des productions des chanoines : quel était le rôle de la maison des chanoines ? Des marchés et foires ?⁷⁷ Quels produits étaient vendus à Bayonne ? À Dax ? Aucun document ne permet de le préciser, hélas.

Il est par ailleurs délicat de préciser le rôle régional des prémontrés d'Arthous : ils ont tenu peu de paroisses au Moyen Âge (Biriadou près de Subernea ; Oxance, Souraïde, Hastings et même Urcuit à l'époque moderne), loin de la maison-mère. Leur rôle hospitalier semble plus évident et probable, avec le prieuré-hôpital de Subernea à Fontarabie et celui de Hastings.

⁷⁵ AD Landes, E dépôt DD1 (analyse en français d'un acte disparu).

⁷⁶ AD Landes, E dépôt 120 / DD1.

⁷⁷ BN, coll. Duchesne, t. 25, fol. 68-69 v^o, confirmation des foires et marchés en 1455.



8- La documentation moderne

Contrairement à la documentation médiévale rare et lacunaire, la documentation après 1500 est assez fournie... mais concerne essentiellement les conflits entre la communauté des habitants de Hastings et les chanoines d'Arthous. Il y a donc ici un effet de source évident, qui occulte le fonctionnement général de l'abbaye (gestion des troupeaux, des granges... non documentés) au profit d'un aspect unique de la gestion économique et sociale : l'atolissement progressif des pacages, hermes et padouens de l'abbaye au profit de terres cultivées par les habitants de Hastings.

On peut résumer en un tableau l'ensemble des données datables connues et les mettre en regard avec ce que l'on sait des travaux effectués dans l'abbaye prémontrée :

Communauté de Hastings	Abbaye d'Arthous
1289 fondation de Hastings	
1320 transaction sur l'usage des landes et bois	Reconstruction des bâtiments abbatiaux Voûte du chœur de l'abbatiale
	1411 prise de l'abbaye par les habitants ?
1500 bail à fief de terres en padouen	Voûtes de la nef de l'abbatiale
1520 transaction sur l'usage des landes et bois	
1524 accord sur les fiefs et padouens	1523 prise de l'abbaye par les Espagnols
1524 bornage des limites d'Arthous	
1543 partage des biens entre l'abbé et les chanoines	Chœur abbatial ?
1550 règlement d'une contestation avec les habitants	
1568 mise en fief de vacants	1571 prise de l'abbaye par les Huguenots
1603 contrat d'afferme de 60 arpents	1603 cahier de redevance des tenanciers
	1615 combats Gramont-La Force
1642 procès. Arthous « seigneurie cavière »	v. 1636 reconstruction des bâtiments conventuels
1643 partage de la lande de Hache à Sames	
1646-1647 mises en fief de terres	
1650 règlement sur les terres basses	1650 cahier des tenanciers de l'abbaye
1651 vente d'une partie de la barthe de la Juzan	1651 réparation du clocher de Hastings
1667 partage de communaux	1664 cahier des tenanciers de l'abbaye
	1680 mise en ferme générale des biens et dîmes
1681 délimitation du bois du Cassia	
1683 concession d'une terre	
	1704 dénombrement des biens de l'abbaye
1722 bail à rente à la barthe Juzan	1726 reconstruction du clocher d'Arthous
1729 transaction	
1740 procès pour les droits de l'abbé	
1751-1752 partage des communaux	1750 construction du portail Est
1752 bail à rente pour Jean Petrau	1766-1774 quittances de fermage
	1768 inventaire des revenus de l'abbaye
	1780 cahier de rentes et terres dîmées
	1790 travaux d'entretien

Plusieurs phénomènes globaux peuvent être mis en valeur à partir de cette documentation.



8.1- La mise en fief progressive des terres de l'abbaye

Le premier phénomène, parfaitement lisible, est celui de la mise en fief progressive de tous les biens cultivables de l'abbaye.

Au cours du XVI^e siècle, on voit apparaître dans la documentation les premiers actes de mise en fief de terres cultivables (en 1568). Au début du siècle suivant (1603) est mentionné le premier cahier des redevances des tenanciers de l'abbaye, connu seulement par une mention d'inventaire.

Ce phénomène est accentué par la formation de métairies au cœur même des terres proches de l'abbaye, en principe conservées comme réserve seigneuriale : la métairie de Jeanchinoy semble exister dès 1568 (mention d'un « Graside de Jeanchinoy » dans un acte), celle de Pépourqué est antérieure à 1686.

L'explication est ici très claire : dès le XVI^e siècle, les chanoines sont trop peu nombreux et ne disposent plus du personnel pour entretenir leurs terres. Ils s'adaptent en se transformant en rentiers de la terre, phénomène qui s'accroît après les guerres de Religion : les cahiers notant les redevances de tenanciers se multiplient, avec les actes de mise en fief individuelle ou collective. Il n'y a plus de granges.

8.2- Le fermage des terres et des biens

Le corollaire de cet abandon de la mise en culture directe des terres et biens est la mise en ferme des prélèvements de ces biens : pour 1680 est conservé le premier acte de mise en fermage de tous les biens, dîmes et rentes de l'abbaye. Les chanoines ne lèvent plus leurs propres droits mais sous-traitent cette activité, se contentant d'en recevoir une partie des fruits, sans mettre les pieds sur le terrain.

Trois métairies (on ne parle presque plus de granges à l'époque moderne) se partagent alors la mise en culture des terres proches de l'abbaye :

- La grange d'Arthous, liée aux bâtiments de l'abbaye elle-même, qui concerne les terres basse proches du Gave (180 arpents de terres en 1790) ;
- La métairie de Pépourqué, dotée de 2037 carreaux de terre vers 1780, sur les reliefs au sud de l'abbaye ;
- La métairie de Joanchinoy, dotée de 19 arpents 49,5 carreaux de terre vers 1780.

La ferme de Petrau loue à l'époque moderne d'autres terres voisines de Joanchinoy, tout en restant indépendante des chanoines. D'autres terres plus lointaines sont également affermées à divers propriétaires : un lot de terres à Oeyregave, d'autres à Igaas/Pardies.

8.3- Le maintien des rentes en dîmes

Dans les actes de mise en fermage, à partir de 1680, les dîmes de Charritte et Masparraute (Ithurrondo et Sosquirats dans l'obituaire médiéval) sont toujours prélevées. La dîme de Juxue, rattachée au prieuré de Pagolle, fait l'objet de plusieurs procès, signe de paiements difficiles et contestés.

8.4- La disparition des terres de pacage

Le troisième mécanisme lisible, en lien avec les précédents, est la disparition progressive de toutes les terres de pacage communes avec les habitants de Hastingués, au profit de terres en culture. Dans les actes, cela se traduit par des transactions et baux régulièrement passés avec l'ensemble de la communauté de Hastingués pour le partage de ces anciennes terres de parcours.

Sur le terrain, cela se traduit par la mise en place de clôtures et fossés qui vont délimiter un nouveau paysage bocager, là où régnait un openfield de barthes.



Cela est particulièrement spectaculaire sur les bords de la rivière Bidouze, dans les quartiers de Garruch et Lajuzan, qui font l'objet de partages successifs, d'abord ponctuels au XVI^e siècle, puis systématiques en 1651-1667 et en 1751. Les terres de pacage de ces barthes ont alors totalement disparu.

Le paysage (avant remembrement contemporain), présentant des éléments de régularité parcellaire, est l'héritage de cette transformation concertée de barthes en terres de culture.

Seuls les bois, aux richesses très convoitées, ne semblent pas avoir été touchés par ces partages : le bois et ses fruits étaient trop importants pour tout le monde, faisant l'objet de conflits et abus réguliers : en 1681 les chanoines doivent faire clôturer le bois du Cassia, au sud de l'abbaye, qui est sans doute surexploité par les habitants de la bastide.

Comment expliquer cette disparition des pacages ? Plusieurs facteurs sont sans doute en cause. Le premier est la disparition probable des grands troupeaux de l'abbaye à la fin du Moyen Âge⁷⁸, qui n'imposent plus l'existence de ces terres ouvertes formées de pacages et bois.

Le second facteur est sans doute l'évolution économique : à partir du XVI^e siècle certaines cultures deviennent plus rentables que l'élevage pour les habitants, en particulier avec l'arrivée du « blé d'Inde », le maïs, dès le XVI^e siècle à partir du port de Bayonne. On peut supposer, en parallèle, une lente et régulière croissance démographique, qui impose l'intensification des mises en culture et la « faim de terres » des habitants de Hastings.

Le tableau ci-dessus permet également de faire un lien partiel avec les travaux menés dans l'abbaye : les accords de partage des communaux correspondent, pour partie, avec des périodes de reconstruction de l'abbaye, quand l'abbé a besoin rapidement d'une importante trésorerie, qui peut être seulement réunie par les entrées en fief des nouvelles terres mises en culture.

C'est ainsi que les premières mises en fief, vers 1500, peuvent être mises en parallèle avec la tentative de voûtement de la nef.

Les mises en fief des années 1520-1540 et le partage de la mense de 1543 (signe d'un conflit financier aigü dans l'abbaye) pourraient être liés à d'autres travaux non documentés, comme la mise en place d'un chœur en bois dans la croisée de transept, dont on retrouve les traces d'incendie sur les murs de l'abbatiale.

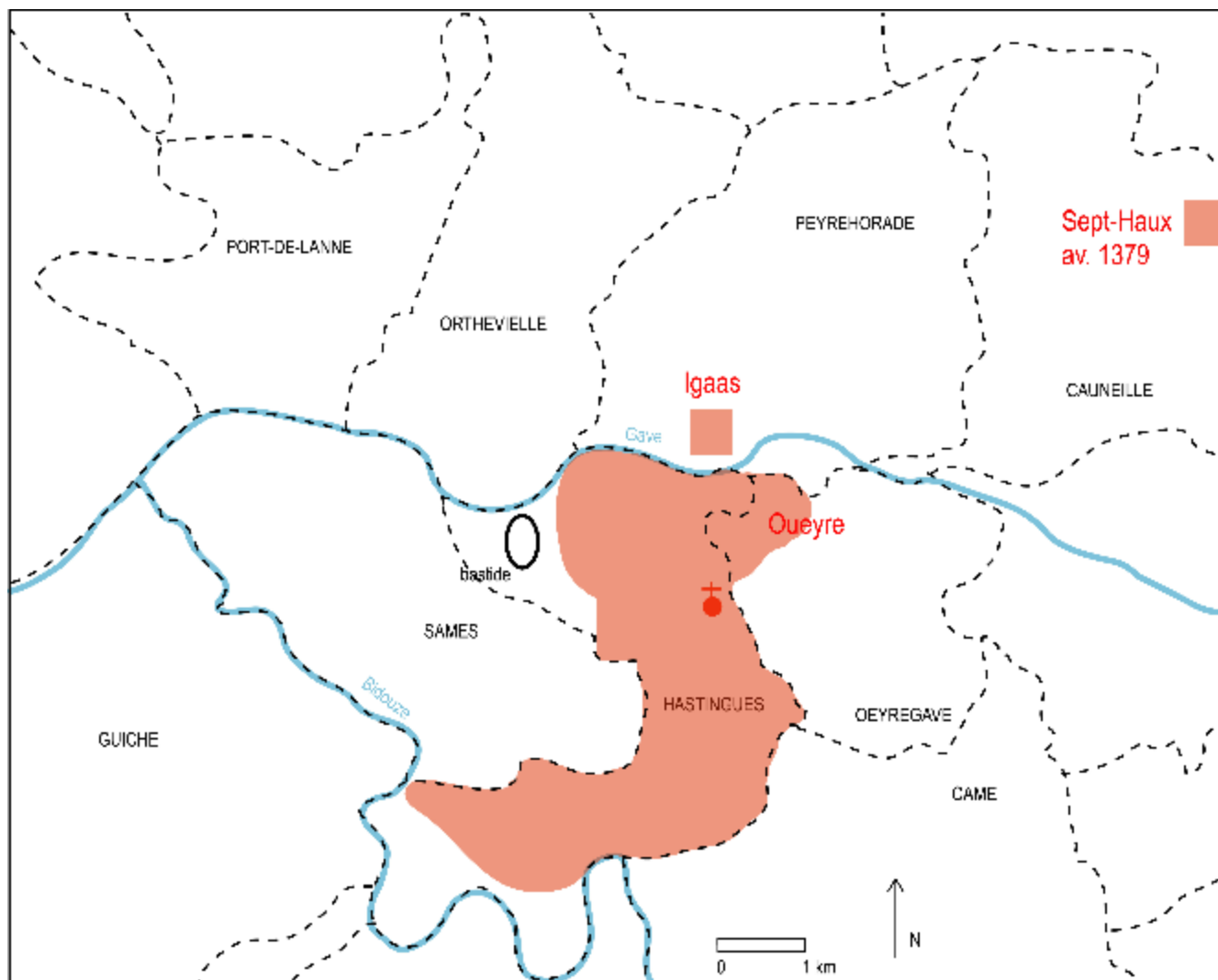
Les nombreuses transactions et partages du XVII^e siècle sont certainement à mettre en relation avec la reconstruction des bâtiments abbatiaux après les destructions du siècle précédent (date de 163[5 ?] sur la façade nord). Idem, le partage de 1751 peut être relié avec les travaux menés sur les bâtiments Est (portail daté de 1750, bâtiment annexe du logis abbatial, fournil...).

8.5- Granges, hôpitaux et prieurés

Ce n'est qu'à l'époque moderne que l'on a enfin quelques informations détaillées sur les biens des prémontrés d'Arthous. La grange d'Igaas n'est citée qu'en 1568 et disparaît par la suite. En 1790-1791, les terres de cette ancienne grange sont mises en métayage et une dîme est prélevée sur la terre de Lilot, qui est alors plantée en maïs.

Les prieurés, de taille plus conséquente et auxquels étaient attachés des titres, survivent jusqu'au XVIII^e siècle par contre. Le prieuré de Sept-Haux à Cauneille, signalé dès le XIV^e siècle, existe encore en 1789. La propriété est dotée d'une vieille chapelle, entourée d'une terre d'un arpent et d'un jardin. Les biens de ce prieuré sont réduits en 1789 : deux arpents de prairie, trois arpents de bois, deux arpents d'osier et vergnes, 25,75 arpents de terres labourables.

⁷⁸ La disparition des frères convers est-elle la cause principale ? Aucun document ne permet de le dire.



Doc. 7. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés autour d'Hastingués vers 1700. Plan S.A.



Le prieuré de Pagolle, donné en 1178, avait un prieur autonome, présenté par l'abbé d'Arthous et nommé par l'évêque d'Oloron. Des prieurs sont nommés jusqu'en 1789. On ne connaît pas le détail des biens de ce prieuré, mais en 1782 la liquidation des biens d'un prieur se monte à 1000 livres, somme conséquente, et des prés et dîme de Juxue, voisins et dépendants de Pagolle, font l'objet de plusieurs procès au XVIII^e siècle.

Le prieuré d'Oxance n'est documenté qu'à partir des années 1680. On ne sait comment les prémontrés ont récupéré cette église et la paroisse voisine de Souraïde. Les biens de ce prieuré ne sont pas connus. Était-ce un véritable prieuré ou bien un simple prieuré-cure ?

L'hôpital de Subernoia est le plus important des prieurés satellites d'Arthous, mais aussi le plus éloigné. Il est connu par diverses représentations graphiques réalisées au XVII^e siècle : l'hôpital était implanté contre le mur de l'église Saint-Jacques, au milieu du cimetière. Comme à Pagolle, le prieur était proposé par l'abbé d'Arthous et nommé par l'évêque de Bayonne. L'inventaire des biens de l'hôpital a été réalisé en 1728 : la dîme sur quelques maisons de Fontarabie et Biriadou ; deux vergers de 5 arpents, plantés de pommiers ; 8 arpents de terre labourable ; un moulin et une nasse à saumons ; 1700 livres de fondation dans les deux églises.

8.6- Paroisses et dîmes

Ces prieurés étaient complétés par quelques paroisses : celles de Hastings ; de Biriadou, dépendant de Subernoia ; de Souraïde, dépendant d'Oxance ; les prémontrés y levaient les dîmes, ainsi que dans certains quartiers de Pardies, Juxue, Charritte et Masparraute « ladicte dixme consistant en bled et vin, pomme, six chevreaux, aigneaux, pourceaux. ».

8.7 Quelques conclusions sur le patrimoine temporel à l'époque moderne

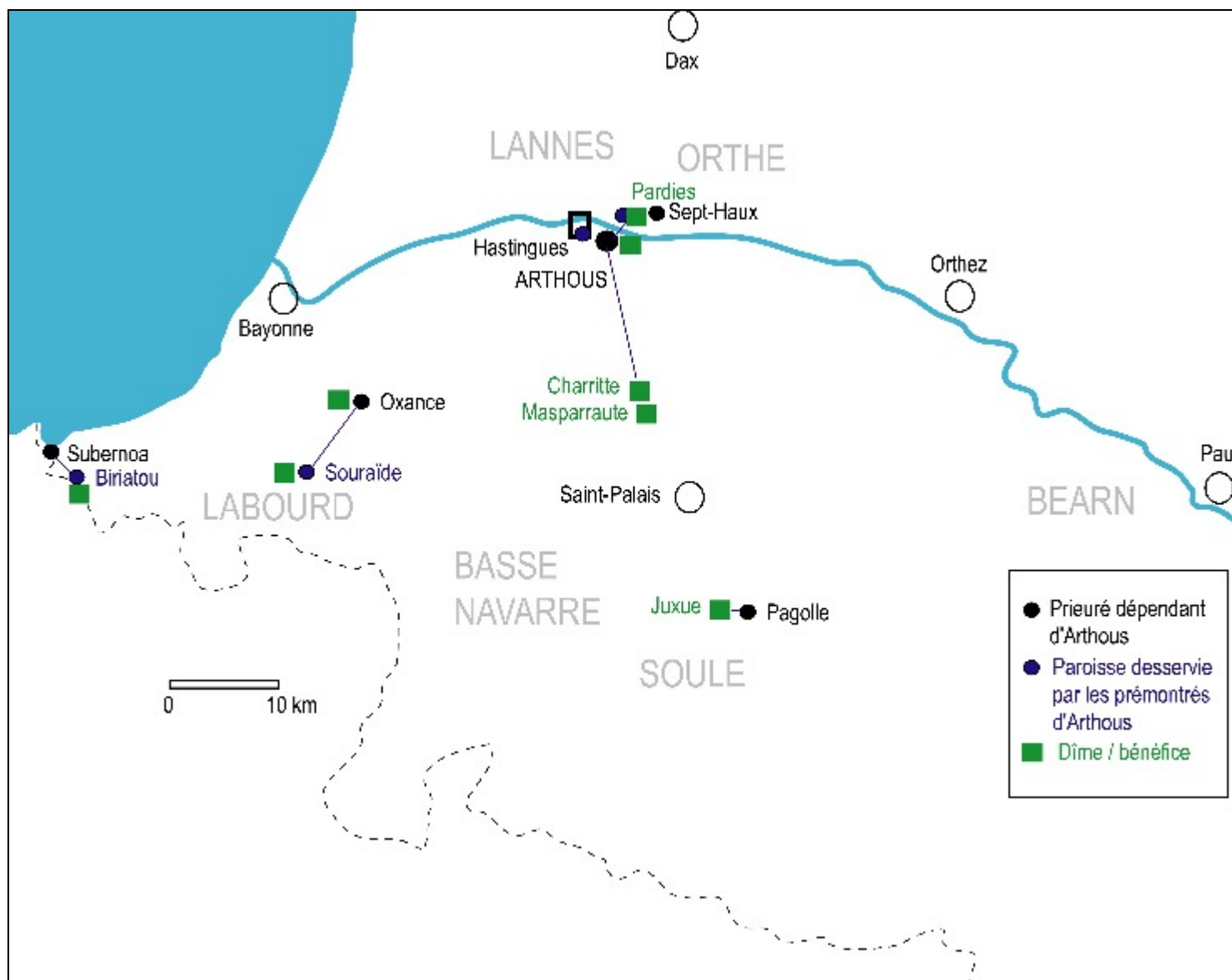
À l'époque moderne, les chanoines prémontrés changent complètement de modèle économique : ils se détachent de leurs terres et commencent à découper et à mettre en fief leurs terres, singulièrement leurs pacages, au profit de métairies et de rentes monétaires plus faciles à thésauriser et réinvestir.

Cela se traduit par la multiplication des procès et transactions avec les manants de Hastings, par la mise en fermage des rentes et dîmes, des contrats de gazaille pour le bétail... dans un contexte de croissance démographique et économique qui favorise ces entreprises (sauf les crises ponctuelles des années 1523 et 1569-1571).

Des accélérations de ces phénomènes sont visibles : en 1650, en 1751... elles sont probablement à mettre en lien avec des travaux importants menés dans l'abbaye, nécessitant des apports ponctuels mais importants de trésorerie.

Le catalyseur de ces évolutions est ici, sans conteste, la bastide de Hastings : la proximité géographique des habitants et leur ouverture économique (port sur le Gave vers Bayonne) ont à la fois initié et orienté le grignotage progressif des pacages de bord de Gave et de Bidouze.

Cette transformation économique et sociale des prémontrés d'Arthous n'est pas un phénomène isolé : les prémontrés de la Casedieu ou encore les cisterciens de l'Escaladieu présentent les mêmes transformations à l'époque moderne, avec la renonciation à l'exploitation directe au profit de rentes. À la Casedieu, on note même la mise en fief de granges éloignées dès le XIV^e siècle, ce qui semble indiquer que la tendance est ancienne et peut-être liée à une évolution de fond dès le Moyen Âge central (disparition de la main-d'œuvre gratuite des convers et familiers ; ouverture de nouveaux marchés économiques avec la plantation de vignes...). De ce point de vue, Arthous ne se distingue pas de ses sœurs prémontrées de la circarie de Gascogne. Par contre, l'orientation originelle vers l'élevage et le lien avec la chronologie des phases de reconstruction de l'abbaye sont certainement des singularités à mettre en valeur.

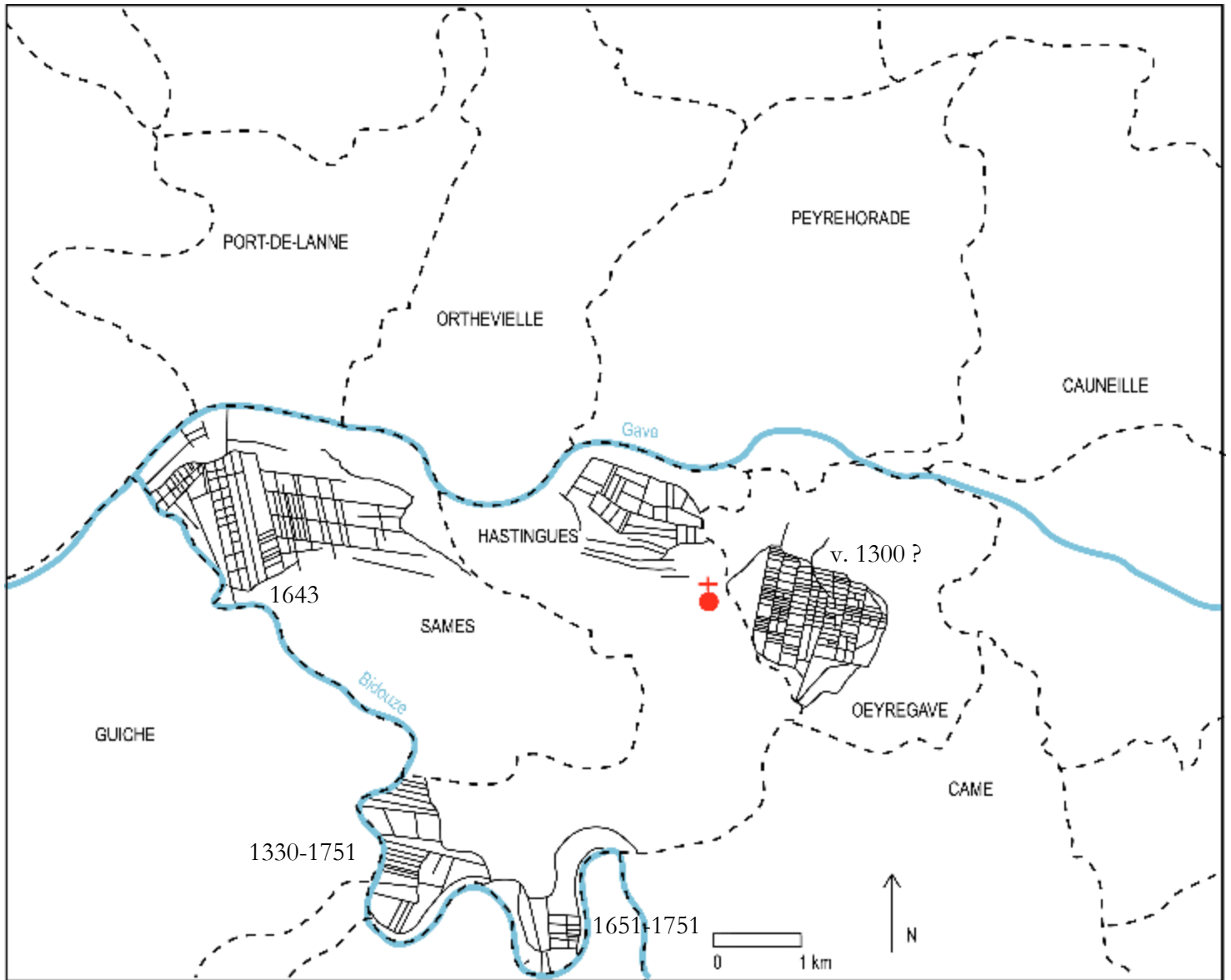


Doc. 8. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés d'Arthous vers 1700. Plan S.A.





Parcelles réguliers



Doc. 9. Les parcellaires réguliers autour de l'abbaye d'Arthous. Plan S.A.



Doc. 10. Les parcelles régulières de Hastings à Garruch et Lajuzan (Garruix et Laujuzan), 1330-1651. Ces remembrements voisins de l'abbaye, parcelles de formation et de fondation, ont été imposés par les habitants de Hastings. Photo IGN/Géoportail, 1953.



Doc. 11. Le parcellaire régulier d'Oeyregave. XIII^e ou XIV^e siècle ? Ce remembrement voisin de l'abbaye, apparemment un parcelle de fondation, a peut-être été créé par le sénéchal du roi d'Angleterre. Il ne semble pas lié aux chanoines prémontrés. Photo IGN/Géoportail, 1953.



Doc. 12. Le parcellaire de formation de la plaine d'Arthous. XII^e-XVIII^e siècle ? Ce remembrement voisin de l'abbaye a été exploité par des métayers à l'époque moderne, ce qui explique en partie cette régularité. Photo IGN/Géoportail, 1953.





Dossiers sur le patrimoine temporel de l'abbaye d'Arthous : les prieurés



Prieuré Marie-Madeleine d'Oxance

DIOCÈSE : BAYONNE.

DÉPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES.

ARRONDISSEMENT : BAYONNE.

CANTON : USTARITZ.

COMMUNE : USTARITZ.

LIEU-DIT : OTSANTZ BEHEREA.

GÉOLOCALISATION : 43° 21' 55,3 " N ; 1° 30' 04,5 " O ; Z = 59 m.

RÉFÉRENCES CADASTRALES : COMMUNE D'USTARITZ, PARCELLE N° 8.

TOPONYMIE HISTORIQUE : *La Magdeliere* (1736) ; *Oxaunse* (1753) ; *La Magdeleine* (1770).

DÉDICACE CONNUE : sainte Marie-Madeleine (XVIII^e s.).

CONDITIONS D'ÉTUDE

Prieuré disparu, documenté seulement pour l'époque moderne. Seule subsiste l'église Sainte-Madeleine, très restaurée. La documentation est rare et peu loquace pour ce site. Propriété privée, l'église se visite sur RDV, sans possibilité de visite pour le bâtiment du prieuré, très restauré (bâtiment d'habitation).

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1678-1680 : Martin de Lacassaigne est pourvu de la cure de Souraïde et de son annexe le prieuré de Marie-Madeleine d'Oxance : ... *cum illi annexo priorato Maria Magdalena Doxance* (AD Pyrénées-Atlantiques, G 21, fol. 95 [200]). Suite au décès de maître Martin Duhalde, la cure de Saint-Jacques de Souraïde et Gostaro et son annexe du prieuré d'Oxance sont attribués par le vicaire général de l'évêché de Bayonne, Salvat de Saint-Martin, à maître Martin de Lacassaigne. « *Salvatus de St Martin presbiteri cathedralis ecclesiae Baionensis canonicus praebendatus et sede vacante diocesis Baionensis vicarius generalis, dilecto nostro magistro Martino de Lacassaigne presbitero et in sacra theologia bachelareo perennem in Domino salutem. Ecclesiam parochialem Beati Jacobi de Souraïde et Gostaro cum illi annexo prioratu Mariae Magdalena Doxance cuius vacatione occurrerit nominatio praesentatis collatio provisio confirmatis et quavis alia dispositio ad nos vicarios generales, ratione dictae vacationis spectare et pertinere dignoscuntur, prout spectant et pertinent liberam nunc et vacantem per obitum magistri Martini Duhalde illius dum viveret ultimi ac immediati possessoris pacifici, tibi praesenti, requirenti et acceptanti tamquam sufficienti capaci et idoneo per nos in examine reperto aliasque bene merito cum suis iuribus, fructibus pertinentiis ac emolumentis universis contulimus et donavimus conferimus ac donamus facta prius iuxta formam concilii Tridentini, in vero iurasti nostris in manibus quod nobis nostrisque officariis obediens ac fidelis eris ad synodum vocatus venies quocirca mandamus omnibus et singulis presbyteris, clericis notariisque nobis subditi non subditos rogantes quatenus te vel procuratorem tuum legitimum nomine tuo et pro te in realem, actuaalem ac corporalem dictae ecclesiae parochialis Beati Jacobi de Souraïde et Gostaro et cum illi annexo prioratu Mariae Magdalena Doxance possessionem ponant et inducant, seu ponat et inducat eorum a bren super hoc [fol. 96] primo requisitus iure nostro et quovis alieno in omnibus semper salus, mandantes eidem Martino de Lacassaigne has presentes iuxta praescriptum edicti regis insinuare. Datum Baiona sub signo nostro sigilloque capitulis et secretarii infra scriptis subscriptione anno Domini millesimo sexcentesimo octogesimo secundo die veri mensis maii decima quinta, praesentibus ibidem Magistris Sansone de Peyrelongue et Salvato de Hirigoyen presbiteris, cathedralis ecclesiae praebendariis, testibus ad praemissa vocatis rogatis ac nobiscum in presenti originali subsignatis. De St Martin vicarii generalis ; de Peyrelongue testis ; De Hirigoyen testis ; De mandato praefati domini vicarii generalis Lafargue secretarius. »*

1736 : La Magdeliere, *prioratus cum animarum* (Ch.-L. Hugo, *Sacri et canonici ordinis...*, t. II, col. 44, prieuré dépendant de Lahonce).

1753 : *Oxaunse* (carte de Paulmy, 1753).

1757 : Dominique Lissardy est nommé curé de Souraïde et Oxance. L'évêque de Bayonne Guillaume d'Arche accorde la cure de Souraïde et Oxance à Dominique Lisardy suite au décès de Pierre Haraneder. « *GUILLELMUS D'ARCHE Dei et Sanctae Sedis apostolica gratia episcopo Bayonensis, regi à consiliis, dilecto nostro magistro Dominico Lissardy presbitero nostre diocesis, salutem in Domino. Curam seu ecclesiam parochialem Sancti Jacobi de Souraïde et Gostaro*



cum illi annexo prioratu Sanctæ Mariæ Magdalena d'Oxance, cujus occurrente vacatione nominatio præsentatio, collatio, provisio et quavis, alia dispositio ad nos ratione dignitatis nostre ecclesie spectant et pertinent, liberam nunc a vacante per obitum magistri Petri Haraneder presbyteri, ultimi et immediati illius possessori pacifici ; tibi præsentati acceptanti, capaci et idoneo ad regimen animarum a nobis in examine reperto, cum suis juribus et pertinentiis universis, sub onere debiti servitii ac actualis residentie contulimus et donavimus, conferimusque et donamus ; emina prius perte coram nobis professione fides et subscripta formula Alexandri VII summi pontificis super quinque Cornelii Jansenii Yprensis episcopi propositionibus. QUOCIRCA mandamus omnibus notariis apostolicis quantus te vel legitimum procuratorem tecum, nostre tuo et prote inpossessionem corporalem, realem et actualem prædicta cura seu ecclesia parochialis de Souraïde et Gostoro, dictique prioratus Sanctæ Mariæ Magdalena d'Oxance illi annexi, ejusque jurium et pertinentium universorum ponant et inducant seu ponat et inducat eorum alter semper requisitus, servatis solemnitatibus amotis, et salvo cujuslibet jure. Datum Bayona sub signo sigilloque nostris et secretarii nostri subscriptione anno millesimo septingentesimo quinquagesimo septimo, die vero mensis maii quinta ; præsentibus ibidem magistris Leone de Laneapetro Fauvet presbyteri Bayona commorantibus, testibus ad præmissa vocatis et nobiscum subsignatis. [signatures] » (ADPA, G 26, p. 70).

PRIEURS

1711-1748 : Pierre d'Ithurbide, prieur de la Madeleine, curé d'Ispoure, prieur de Subernoia (BSSLA Bayonne, 1930, p. 239).

1768 : Pierre Laste, prieur de la Madeleine et Ispoure (idem).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Inconnues. Ce sanctuaire faisait l'objet de processions des habitants des communes voisines de Souraïde et d'Ustaritz, pour demander à Marie-Madeleine « la pluie ou le beau temps »¹.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Cette modeste chapelle était entourée de quelques maisons dispersées, dont celles d'*Otsanz garaia* ou de *Oxolarrea* auraient été les bâtiments du prieuré lié à la chapelle, d'après l'abbé Moreau (par la dîme ?). D'après Norbert Backmund, Otsanz était liée à la paroisse de Souraïde² et desservie par les prémontrés à l'époque moderne³. Backmund ne cite cependant pas de source pour ce site et Jacques Romatet ne confirme pas l'appartenance de Souraïde et d'Otsanz au patrimoine des prémontrés⁴. La faiblesse de cette documentation impose de se demander si l'on n'est pas, ici, dans le cas d'un prieuré-cure et non d'un véritable prieuré, qui aurait été (ponctuellement ?) desservi par les prémontrés. En 1757 le prieur nommé ne semble pas être un chanoine prémontré (?).

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Cette chapelle de 8,55 x 20,10 m, charpentée avec une abside semi-circulaire, a été presque entièrement rebâtie en 2010, grâce à l'action de la Fondation René-Clément⁵. De l'édifice primitif (roman ?), totalement ruiné, il n'a été conservé qu'un fragment du mur nord et du clocher-mur ouest, facilement identifiables par la différence dans l'appareil de construction (le grès brun d'extraction locale a été remplacé par un calcaire plus clair. Dans son état actuel, la chapelle est un petit édifice charpenté à nef unique et chevet semi-circulaire, éclairé par une série de fenêtres.

Un cimetière entourait la chapelle, découvert par l'abbé Duvoisin⁶. Ce cimetière forme encore une surélévation autour de la chapelle, dans un rayon de 3 à 4 m. On ne sait rien des bâtiments du prieuré lui-même.

La maison voisine (ancien prieuré ?) a été entièrement restaurée et n'a pu être étudiée.

¹ Eugène Goyénétché, *Notes sur l'histoire d'Ustaritz*, Bayonne, 1964, p. 347.

² Norbert Backmund, *op. cit.*, t. III, p. 160 et 188.

³ ADPA, G 18, fol. 43 et 49. Le prieur d'Otsanz était également curé de Souraïde. Mais il n'est pas indiqué si celui-ci était prémontré ou nommé par les prémontrés.

⁴ Jacques Romatet, *op. cit.*, p. 62.

⁵ Journal *Sud-Ouest* du 29/07/2010.

⁶ Jacques Romatet, *op. cit.*, p. 61. Deux tombes ont également été retrouvées lors des travaux de 2010.



ANNEXES

Sainte-Madeleine était annexe de la paroisse Saint-Jacques-de-Souràide à l'époque moderne. D'après l'abbé Roland Moreau, reprenant le père Backmund, ce petit prieuré aurait été géré par les chanoines d'Arthous. Cette hypothèse n'est pas actuellement confirmée par la documentation disponible.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie :

- MOREAU, Roland (abbé), *L'âme basque : esquisse historique*, Bayonne, 1970, p. 140.
BACKMUND, Norbert, *Monasticon præmonstratense*, Straubing : C. Attenkofersche Buchdruckerei, t. III, 1952, p. 160.
BEAUNIER, Anselme (dom), BESSE, Jean-Marie (dom), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Archives de la France monastique*, Paris : Picard, 1905, t. III, p. 33.
DUBARAT, Victor, DARANATZ, Jean-Baptiste, *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne, d'après le manuscrit du chanoine Veillet*, Pau, 1909, t. II, p. 9-10.
HUGO, Charles-Louis (abbé), *Sacri et Ordinis Præmonstratensi Annales*, Nancy : Viduam Joan Bapt. Cusson & Abelem Dionysum Cusson, 1734-1736, t. II, col. 44.

Sources inédites :

ADPA, G 18 et G 26.

PLANS, PHOTOGRAPHIES, RELEVÉS

Doc. 13. L'ancien prieuré et l'église d'Otztantz vu en photographie aérienne.
IGN/Géoportail.





Doc. 14. L'église Sainte-Madeleine d'Oxance sur la carte de Paulmy en 1753.
BnF, département des Cartes et Plans, MS-6436 (97G) (3), détail très agrandi. Gallica.



Doc. 15. L'église Sainte-Madeleine sur la carte de Cassini, vers 1770.
Fonds IGN/Géoportail.





Doc. 16. L'église Sainte-Madeleine d'Otzantz. État de destruction avant 2010.
Photographie B. Duvivier, 2010.



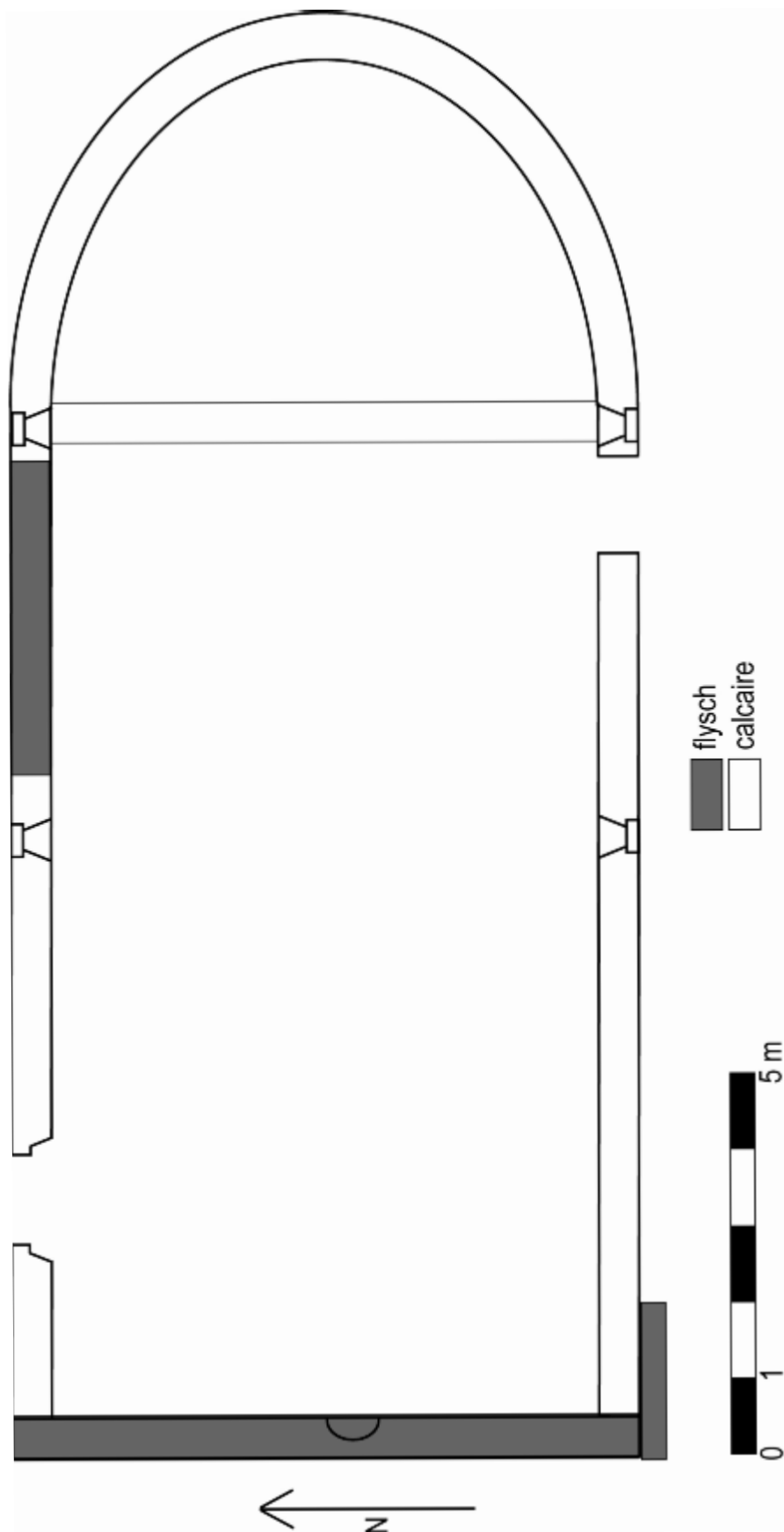
Doc. 17. L'église Sainte-Madeleine d'Otzantz. État en 2014.
Les parties anciennes conservées sont construites avec un flysch plus sombre
que le calcaire gris (pierre de Bidache) ayant servi à la reconstruction.
Photographie S. A., 2014.





Doc. 18. L'église Sainte-Madeleine d'Otzantz. Plan général de l'église.

Plan S. A., 2014.





Prieuré Notre-Dame de Pagolle

DIOCÈSE : OLORON.

DÉPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES.

ARRONDISSEMENT : BAYONNE.

CANTON : SAINT-PALAIS.

COMMUNE : PAGOLLE.

LIEU-DIT : PAGOLLE.

GÉOLOCALISATION : 43° 13' 29,8 " N ; 0° 59' 23" O ; Z = 156 m.

RÉFÉRENCES CADASTRALES : COMMUNE DE PAGOLLE, PARCELLE N° 92-93.

TOPONYMIE HISTORIQUE : *grangiam de Pagoula* (1178) ; *Apagollo* (XVII^e s.).

DÉDICACE CONNUE : Notre-Dame (1384).

CONDITIONS D'ÉTUDE

Prieuré disparu, non localisé précisément sur le terrain, seulement connu par une documentation réduite. L'église est propriété de la commune (visite sur demande).

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1178 : « [...]VII Id. Nov. Comm. R. G. vicecomitis de Soule qui anno MCLXXVIII. Id. Martii dedit G. abbati et fratribus d'Arthos grangiam de Pagoula et CCC oves et alia plura et in plenario beneficio ordinis receptus est. Factum est autem hoc donum anno prædicto, Ludovico Francorum Rege, Ricardo comite Bayonensi et B. Lapurdensi cathedrae presidente [...] » (mention de la donation, BN, coll. Duchesne, vol. 114, fol. 47).

« Le VII des ides de novembre commémoration de R. G. vicomte de Soule qui l'an 1178, aux ides de mars, donna à l'abbé Guilhem et aux frères d'Arthous la grange de Pagolle et 300 brebis et d'autres biens qui furent reçus en plein bénéfice. Ce don fut fait l'année susdite, Louis étant roi de France, Richard comte de Bayonne et B. de Labourd présidant sur le siège épiscopal. »

XII^e s. : « O. viii. Com. Aymerici ep. qu. de Vⁱ Arⁱ dni. de Larramendi et successor. suor. que dedit nobis prates dictum iuxta rivum de Pagoule in territorio de Jursies pro qb. facimus plenum officiu. In conventu ». (mention de la donation, BN, coll. Duchesne, vol. 114, fol. 47).

« O. 8. Commémoration d'Aymeric feu évêque et de Guilhem-Arnaud sire de Larramendi et ses successeurs qui nous ont donné les prés à côté du ruisseau de Pagolle dans le territoire de Juxue, pour qui nous faisons un plein office dans le couvent. »

1384 : demande de bénéfice du prieuré Notre-Dame de Pagolle par Assorgius Cortine à la cour d'Avignon (obediencies.net, notice 16768).

1632 : procuration donnée par Pierre d'Arbide, seigneur de Lacarre, à Arnaud Arbide, prieur de Pagolle, pour le rachat des lieux de Lacarre, Gamarthe, Arbide (ADPA, E 2035).

1650 : nomination à la cure et prieuré de Pagolle : « Plus un titre de l'année 1650 concédé par M. Pierre de Gassion, évêque d'Oloron, par M. de Lacoste, sur la présentation du sieur Lamy abbé d'Arthous, pour la cure et prieuré de Pagolle, avec trois pièces concernant lesdits bénéficiaires, lesquelles pièces nous avons paraphées, signées *ne varietur* et chacune cottée de lettre V. » (Joseph Nogaret, « L'abbaye d'Arthous et le prieuré de Subernoia », *Bulletin de la Société des Sciences, lettres, arts et études régionales de Bayonne*, Bayonne, 1930, annexe III, inventaire des archives de l'abbaye en 1732).



1667 : quittance au nom de Jean Duvignau, prêtre religieux de l'abbaye d'Arthous, prieur de Pagolle, à maître Michel Duvergier, prieur de Saint-Jacques de Suberno et de son annexe de Biriadou (notaire Monho Raymond, 13 octobre 1667, cité par Jean-Baptiste DARANATZ, « Autour de Bayonne du XVI^e au XVIII^e s. », *SSLA Bayonne*, 1932-1938, tiré-à-part).

1711 : Procès contre le prieur de Pagolle. « Jeanne d'Irumberry, de Juxue, contre Dominique de Bustanoby, prieur de Pagolle. « Juxue. Demoiselle Marie d'Irumberry de Juxue *demanderesse*, en *opposition* contre frere Dominique de Bustanoby prieur de Pagolle deffendeur, Casenave vieux Chuhando, acisté de Casenave jeune. OUY les avocat et procureur des parties a esté apointé que la lettre escrite par les lieux de Laramondy cadet devenu aîné, par la mort du feu sieur son frere, demurera anexée au *present* acte. Cependant ledit sieur de Laramendy se presentera au premier jour juridicq, pour advouée en personne. La *requete* presentée par le *demoiselle* sa mere demurant ledit Borde, solidaire avec ledit sieur Laramendy responsable des despens, domaiges et *interets* de la partie de Cuchando. » (ADPA, B 4442, registre des audiences, fol. 13).

1730 : Procès contre le prieur de Pagolle : Catherine de Borda, de Juxue, contre Marc de Berterrière, prieur de Pagolle. « Juxue. Catherine de Borda ditte de Cernacq de Juxue contre le *sieur* Marcq de Berterrière prieur de Pagolle deffaut avons transporté demain sur les deux contentieux pour dresser procès verbal de l'etat d'iceux Casenave assisté de Casenave vieux chez Hando assisté de Proux. Ordonné que conformement audit *appointemens* nous nous transportons demain sur le lieux contentieux » (ADPA, B 4486, registre des audiences, fol. 149).

1734 : « *Tribus pastoribus monasterio pridem collatis et unitis, regulares subserviunt canonici. Primus Pagole, secundus Hartingue, tertius Subernia nuncupatur, quibus addenda est diaconatus Sancti Laurentii* » (Ch.-L. Hugo d'Étival, *Sacri et canonici ordinis Praem.*, Nancy, 1734, t. I, p. 209).

1752 : Procès contre le prieur de Pagolle. « Procès entre Marc de Berterrière, prieur de Pagolle, et Dominique Dabens, curé de Juxue, relatif à la jouissance d'une dîme » (ADPA, B 4883).

1759 : Reprise d'un procès à Pagolle par le nouveau syndic d'Arthous. « Acte de departement pour M^e Bernard Beven religieux et syndic de l'abbaye d'Arthous. Le vingt du mois de janvier mil sept cens cinquante neuf après midi à Hastings, maison de Bernadon, devant notaire royal soussigné presents les témoins bas nommés, a été present Bernard Beven pretre, chanoine religieux de l'ordre de Premontré et religieux claustral de l'abbaye d'Arthous située dans les hameaux de la presente ville au diocese Dax. Lequel dirigeant les fins du present acte et comme s'il parloit à sieur Marc de Berterache, prieur et curé de Pagole, et encore en tant que besoin serait à Arnaud de Cernaix de Juxie en Navarre, leur a dit qu'il auroit été nommé syndic des autres religieux de ladite abbaye d'Arthous par acte du vingt un may mil sept cent cinquante un, reçu par *maître* Casenave, *notaire* royal, qui certiffie du controle, pour intervenir dans un procès pendant en la Cour de Licharre, siege de Mauleon, entre ledit sieur Berterache et Catherine Borda et demander l'adjudication au profit de ladite communauté d'Arthous, de certains biens qui faisaient la matiere du procès. Sur laquelle intervention il auroit été rendu sentence qui debouta le sieur dirigeant de sa demande, de laquelle sentence ledit *sieur* Berterache s'est rendu apellant au parlement de Navarre, où il a fait assigner le *sieur* dirigeant par exploit du dix neuf de ce mois ; mais ledit *sieur* dirigeant, mieux instruit qu'il ne l'a été jusqu'à present du peu d'interet que ladite communauté d'Arthous a de soutenir ledit procès, il declara qu'il entend se departir comme il se depart par ces *presentes* de ladite intervention et de tous les actes faits en consequence, voulant et consentant que ladite instance demeure pour nulle et avenue à son egard, avec offre de rembourser à qui il apartiendra tous les dépens qui peuvent être legitimement pretendus contre luy à raison de ladite intervention, liquidés qu'ils seront et sur la taxe qui en sera faite, et ou au prejudice du departement et offres ci-dessus, il seroit passé outre contre ledit sieur dirigeant sur l'exploit à luy donné au sujet de l'appel de ladite sentence. Il protesta de la nullité et cassation du tout, de tout son depens, dommage, interets et generalement de tout ce qu'il peut et doit protester. De quoy et de tout ce dessus il a requis acte pour être notiffié ou signiffié à qui il apartiendra, que luy ay octroyé en présence de *sieur* Bertrand Maignon, receveur des finances du Roy, de Jean Lhespitaud *maître* d'ecolle, habitant de la presente ville, temoins soussignés avec ledit *sieur* Beven et moy. Beven pretre ; L'hespitaud ; Maignon ; Lacoste *notaire* royal. *Controlé* à Came le 21 janvier 1759, reçu une mivre quatre sols. Villemayan. » (Source : AD Landes, E dépôt 120/GG 33, n°57 bis, 20 janvier 1759).

1782 : Procuracy des religieux d'Arthous en faveur de frère Lacassaigne pour inventorier le prieuré de Pagolle. « Procuracy de MM. Les religieux de l'abbaye d'Arthous en faveur de M. Lacassaigne ». « Pardevant le notaire royal de la ville de Hastings de senechaussée et diocese Dax soussigné, en la presance des temoins bas nommés, au monastere de l'abbaye d'Arthous, Ordre de Premontré, situé audiz Hastings, furent presents messieurs freres François Desperiers pretre et prieur, Etienne Daubas, Jean Bats et Jean Lacassaigne aussy pretres, les tous chanoines reguliers dudiz Ordre de Premontré et composant actuellement le present monastere. Lesquels assemblés aux formes de l'ordinaire pour deliberer sur leurs affaires communes,



ont unanimement choisy et nommé pour leur procureur special, ledit Lacassaigne, l'un d'entre eux, aux fins de se transporter dans la paroisse de Pagolle située au pais de Soule, diocèse d'Oloron, et dans la maison du prieur curé et en meme tems seigneur foncier et direct de ladite paroisse de Pagolle, pour reclamer et recouvrer la cote morte, consistant en meubles meublant de toute espece, grains, vins, or et argent, creances, papiers, titres et ocumens et par exprés ceux qui constatent les droits seigneuriaux attachés audit prieuré, de quelque espece qu'ils soient et qui se sont ou doivent s'être trouvés dans ladite maison ou ailleurs, au décès de feu frere Arnaud Jaureguiberry, chanoine regulier dudit Ordre [p. 2] de Premontré, profés de ladite communauté d'Arthous, prieur, curé, en cette qualité seigneur de ladite paroisse de Pagolle, arrivé le 29 du mois de novembre dernier ainsy qu'il est revenu aux sieurs constituans, à qui la cote morte et tous les effets resultants appartiennent et doivent revenir, suivant les constitutions et reglements de leur Ordre, autorisés et confirmés par plusieurs declarations du Roy et arrêts des Cours souveraines ; faire proceder à l'inventaire de tous lesdits effets, papiers, titres et documens, grains, vin, or et argent, même des bestiaux de toutes especes s'il y en a, et de tout ce qui peut et doit etre deu par des fermiers des revenus dudit prieuré ou par des tenanciers à raison de ladite seigneurie ; donner quittance aux detenteurs dudit effet ou partie d'iceux, des remises qu'ils en fairont, sous les reserves necessaires contre les fraudes ou contestations qui pourroient se trouver dans lesdits remises ; payer salaire à ceux qui peuvent avoir été commis à la garde des meubles et effets dudit sieur prieur.

Et dans le cas ou leurs effets ou partie d'iceux auroient été enlevés ou cachés, de meme que les bestiaux ou que les creances de quelques nature qu'elles soient echüe, ou à meme d'echoir audit décès, se trouvent eteintes par fraude ou monaupale, lesdits sieurs constituans donnent aussy pouvoir audit sieur procureur constitué de se pourvoir devant tel juge ou tribunal qu'il appartiendra pour la decouverte des auteurs, [p. 3] complices ou recelleurs desdits enlevemens ou monopoles, choisis à cet effet, au conseil éclairé pour presenter toutes actions au civil ou au criminel tel qu'il jugera necessaire suivant l'exigence du cas, pour parvenir à la decouverte des coupables et aux restitutions et dommages, interets et depens, qui pourront s'ensuivre.

A cet effet se transporter partout où besoin sera, affirmer des voyages, sejours et retour, constituer procureurs, ellire domicile, les revoquer sy bon leur semble, acquiesser aux jugemens qui interviendront ou en appeler si besoin est ; et generalement faire tout ce qui sera convenable quand meme le cas requererait un mandement plus etendu, promettant lesdits constituans d'approuver et ratifier. Tout ce qui sera fait, geré et negocié ce concernant, par ledit sieur procureur constitué de les relever indemne. Et de fournir à tous les frais necessaires, sous obligation et affectation. Fait et passé audit monastere d'Arthous, le six du mois de decembre mil sept cent quatre vingt deux après midy, en presence de maître Pierre Gratien Casaumajor, avocat en Parlement, habitant de la ville de Sauveterre ; maître Bernard Dabadie, docteur en medecine et habitant de la paroisse de Same ; et maître Jean Casalon, procureur au senechal de Gramont, habitant de la ville de Hastings ; témoins soussignés [p. 4] avec lesdits sieurs constituans, procureur constitué et moy. [contrôle et signatures] » (AD Landes, E dépôt 120/GG 33, n°108, 6 decembre 1782).

1789 : Nomination au prieuré de Pagolle par l'abbé d'Arthous. « PARDEVANT le notaire royal et apostolique de la ville & cité de Bayonne soussigné, fut present maître Dominique d'Haranader pretre chanoine de l'eglize cathedrale et abbé commendataire de l'abbaye d'Artous en cette derniere qualité patron du prieuré de Pagolle diocèse d'Oloron, habitant & domicilié en la presente ville, lequel pour donner des marques de consideration à maître Arnaud Etcheverry, religieux premontré et curé d'Urcuit, diocèse de Bayonne, l'a nommé & nomme par ces presentes au susdit prieuré de Pagolle qui se trouve vaccant par le décès de maître Etcheverrygaray dernier titulaire & possesseur du susdit prieuré pour par ledit maître Etcheverry jouir, uzer & disposer du susdit prieuré aux memes honneurs, preances, privileges & reenus, émolumens et prerogatives quelconques attachés audit prieuré & dont a joui & du jouir ledit maître Etcheverry priant [fol. 191 v°] monseigneur de Faye eveque du diocèse d'Oloron d'admettre ladite nomination en consequence d'expectation audit maître Etcheverry le titre ou lettres à ce necessaire à l'effet de la prise de possession du susdit prieuré, promettant mondit sieur d'Haranader d'avoir pour agreable ladite nomination et ne la point revoquer, obligant &ca, renonçant &ca, fait & passé audit Bayonne l'an mil sept cent quatre vingt neuf & le troisieme du mois de juin en la demeure de mondit sieur d'Haranader avant midy, en presence des sieurs Arnaud Vidal, & Adrien Chalmont praticien habitant audit Bayonne temoins signés à l'original avec mondit sieur Haranader et ledit notaire royal et ap^{que}. L'original est controllé le 3 juin 1789 à Bayonne par le sieur Ducos qui a reçu 7 ll 10 s. signé Dhiriart notaire royal et apostolique. Insiné le 3 juin 1789. Reçu 3 ll. » (AD Pyrénées-Atlantiques, G 47, fol. 191, 3 juin 1789).

1789-1791 : liquidation du mobilier du prieur de Pagolle « plus du même pour la liquidation de la succession du feu Prieur de Pagolle et le mobilier donné à son successeur payé mille une livres six sols cy 10001 ll. 6 s. ». (AD Landes, H 149).



PRIEURS

- 1524** : Bertrand de Fauries, prieur de Pagolle (AD Landes, E dépôt 120 DD3).
- 1632** : Arnaud Arbide, prieur de Pagolle (ADPA, E 2035).
- 1650** : M. de Lacoste (inventaire des papiers de l'abbaye d'Arthous, BSSLA Bayonne, p. 244).
- 1651-1667** : Jean Duvignau, *prêtre* religieux en l'abbaye d'Arthous, prieur de Pagolle (AD Landes, 29 J 1).
- 1711** : Dominique de Bustanoby, prieur de Pagolle (ADPA, B 4442, registre des audiences, fol. 13).
- 1730** : Marcq de Berreterreche prieur de Pagolle (ADPA, B 4486, registre des audiences, fol. 149).
- 1752** : Marc de Berterèche, prieur de Pagolle (ADPA, B 4883).
- 1782** : Arnaud Jaureguiberry (AD Landes, E dépôt 120/GG 33, n°108).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Grange offerte en 1178 par le vicomte de Soule et transformée en prieuré de chanoines prémontrés d'Arthous.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Ce prieuré isolé, lié à une route « jacquaire » menant en Espagne, n'a fait l'objet d'aucune étude monographique. Il est documenté en 1178 sous le nom de grange (*grangia de Paguola*) à l'occasion de sa donation par le vicomte de Soule⁷. La donation de ce modeste prieuré est confirmée au XIII^e siècle, sous Gaston VII⁸. En 1384, ce prieuré a fait l'objet d'une demande de bénéfice à la curie d'Avignon⁹. Au milieu et à la fin du XVIII^e siècle le titre de prieur de Pagolle est toujours porté¹⁰.

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Le prieuré n'est plus localisé avec précision. Il n'existe plus de maison proche de l'église portant ce nom. Peut-être était-ce la maison qui se trouvait sur la parcelle 159, voisine de l'église sur le cadastre napoléonien.

L'église paroissiale a été très restaurée et agrandie entre 1893 et 1930 (dates portées sur les vitraux). Mesurant 30 m de longueur pour une largeur de 14,70 m, l'Assomption-de-Notre-Dame de Pagolle est un édifice orienté et charpenté, en forme de croix latine, d'une apparence composite car formé pour l'essentiel, de deux parties :

- les restes de l'église médiévale, formant l'actuelle nef, avec des murs épais de 1,10 m et des colonnes engagées sur des bases à boules d'angle ;
- une reconstruction massive à l'époque contemporaine, du fait de la forte croissance démographique, avec adjonction d'un transept, d'un chevet semi-circulaire et de deux sacristies, d'une tribune couvrant pratiquement toute la nef, de deux escaliers d'accès extérieurs, de deux auvents au sud et à l'ouest et d'un clocher-mur surplombant le portail.

On distingue facilement les deux campagnes de construction, les murs contemporains mesurant 60 cm d'épaisseur pour près du double pour les parties anciennes.

L'édifice médiéval, qui nous intéresse ici, était une petite église orientée de 8,20 m de largeur pour environ 13 m de longueur, de plan barlong (le chevet plat, disparu lors des travaux d'agrandissement des années 1890, est visible sur le cadastre de 1826), accessible à l'ouest, avec un auvent au sud visible également sur le plan de 1826. Les murs sont en pierre de taille de calcaire gris (moyen appareil assisé). Deux contreforts plus tardifs, conservés sur l'édifice actuel, renforçaient les angles extérieurs du chevet.

Les colonnes engagées sur bases à boules d'angle ne semblent pas avoir eu d'utilité structurelle (absence de voûtes) : je suppose que les deux premières formaient un arc triomphal séparant le chœur de la nef, alors que les deux autres, plus petites et curieusement placées en biais par rapport aux murs gouttereaux, n'étaient que les éléments d'un décor de fond d'abside. La forme très simple des bases à boules d'angle permet de proposer une datation autour des XI^e ou XII^e siècles pour cette partie de l'église (?).

⁷ Pierre Bertrand d'Espelette, évêque de Bayonne vers 1170-1178.

⁸ Acte signalé par Paul Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, Pau : Impr. impériale, 1863, p. 130. Bernard Ardura, *op. cit.*, p. 81, écrit que le prieuré est donné à Sarrance, mais c'est manifestement une erreur.

⁹ BnF, coll. Duchesne, vol. CXIV, fol. 47.

¹⁰ D'après le site obediences.net consulté le 22/12/2012.



Le portail d'entrée, en arc brisé, est d'aspect très rustique, sans aucune moulure : il ne semble pas d'origine médiévale. Louis Laborde-Balen et Jean-Pierre Rousset proposent de le dater du XVII^e siècle (?)¹¹.

Le mobilier ancien est partiellement conservé : des fonts baptismaux en pierre, d'origine peut-être médiévale, et un tabernacle de style baroque dans le transept.

Dans le cimetière, remarquable pour ses tombes et son entretien, une série de stèles discoïdales est visible au nord, dont certaines pièces en calcaire pourraient être d'origine médiévale. Une grande croix datée de 1612 avec une double crucifixion mérite également d'être signalée, ainsi que plusieurs croix épigraphes du XVII^e siècle. Sur le sol de la nef, plusieurs plaques tombales épigraphes du XVIII^e siècle, de lecture difficile, prouvent que l'on enterrait également dans l'édifice.

PROPRIÉTÉS ANNEXES

Peu documentées. L'acte de donation de 1178 délimite sommairement la grange, dont les limites semblent correspondre approximativement à la commune actuelle. Les terres du prieuré, formant seigneurie, pourraient donc être en partie à l'origine de la commune actuelle. Des prés de Juxue (et des dîmes) furent donnés vers la fin du XII^e siècle (?) par le sire de Larramendi. Il faisaient l'objet de conflits à l'époque moderne.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie :

ARDURA, Bernard, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France. Dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 81.

BEAUNIER, Anselme (dom), BESSE, Jean-Marie (dom), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Archives de la France monastique*, Paris : Picard, 1905, t. III, p. 74.

DUBARAT, Victor, DARANATZ, Jean-Baptiste, *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne, d'après le manuscrit du chanoine Veillet*, Pau, 1909, t. II, p. 9-10.

ETCHEVERRY, Maritchu, « L'art roman en pays basque : histoire, architecture, sculpture », *BSSLA Bayonne*, 2010, p. 27-49.

HARISTOY, Pierre (abbé), *Recherches historiques sur le pays basque*, Paris : H. Champion et Bayonne : imp. Lasserre, t. I, p. 90 et 437.

LABORDE-BALEN, Louis, ROUSSET, Jean-Pierre, *Les chemins de Saint-Jacques en Béarn et Pays Basque*, Bordeaux : éd. Sud-Ouest, 2004, p. 368.

RAYMOND, Paul, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, Pau : Impr. impériale, 1863, p. 144.

Sources :

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

www.arthous.landes.org/index.php?id=866

www.obediencies.net

Sources inédites :

ADPA, B 4883, 1752 (conflit entre le prieur de Pagolle et le curé de Juxue pour la possession d'une dime).

ADPA, 8 V 64 (mise sous séquestre de l'église de Pagolle en 1906).

ADPA, contrats d'Ohix, notaire de Soule, vers 1460-1470, fol. 3.

BnF, coll. Duchesne, vol. CXIV, fol. 47.

¹¹ ADPA, B 4883.



SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Doc. 19-21. Croix du XVII^e siècle du cimetière de Pagolle : crucifixion de 1612 et stèles discoïdales.
Photographies S. A., 2014.



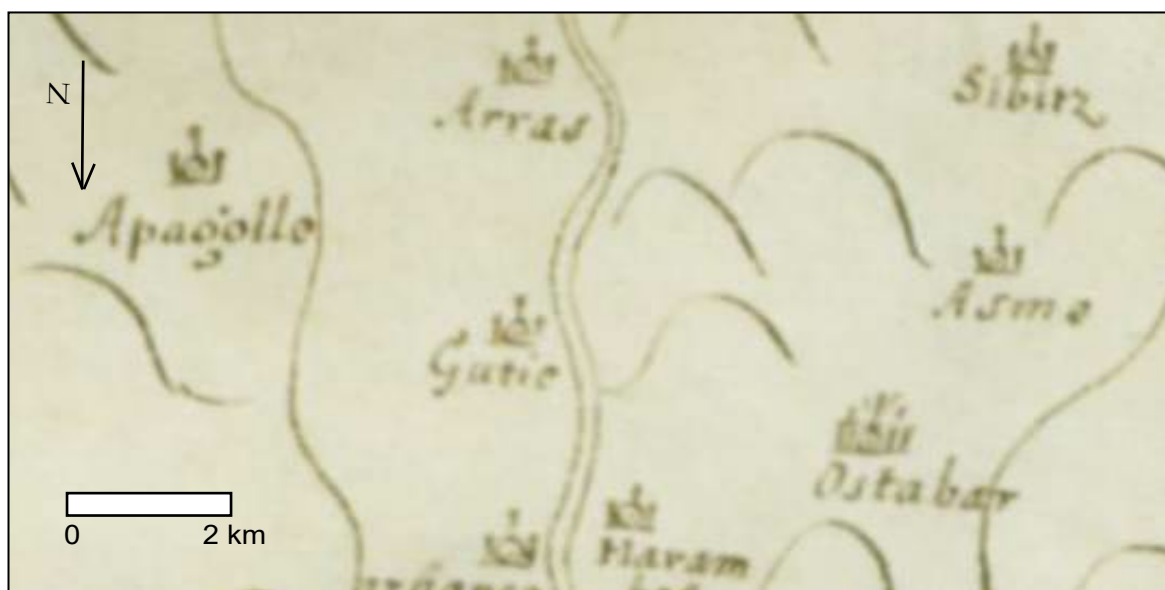


Doc. 22. Pagolle, état actuel du noyau communal autour de l'église.
Fonds IGN/Géoportail.

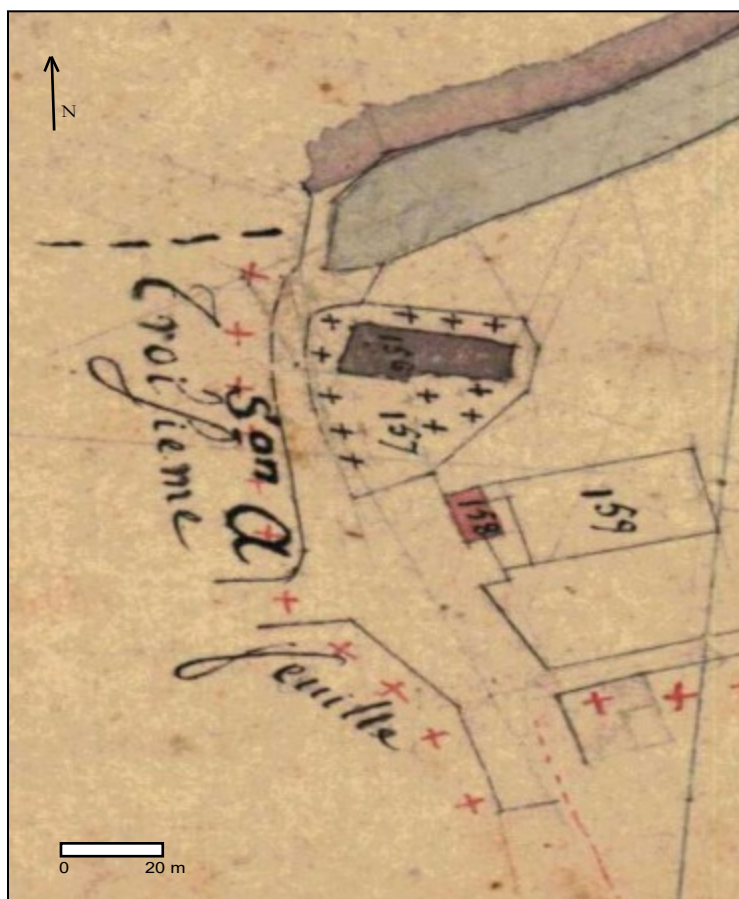


PLANS, PHOTOGRAPHIES, RELEVÉS

Doc. 23. Pagolle (« Apagollo ») sur une carte du Labourd et Basse-Navarre du XVII^e siècle, détail agrandi.
Bibliothèque nationale de France, GED-13652 (RES)



Doc. 24. L'église de Pagolle sur le cadastre napoléonien.
Pagolle, cadastre de 1826 (sur earchives.cg64.fr)

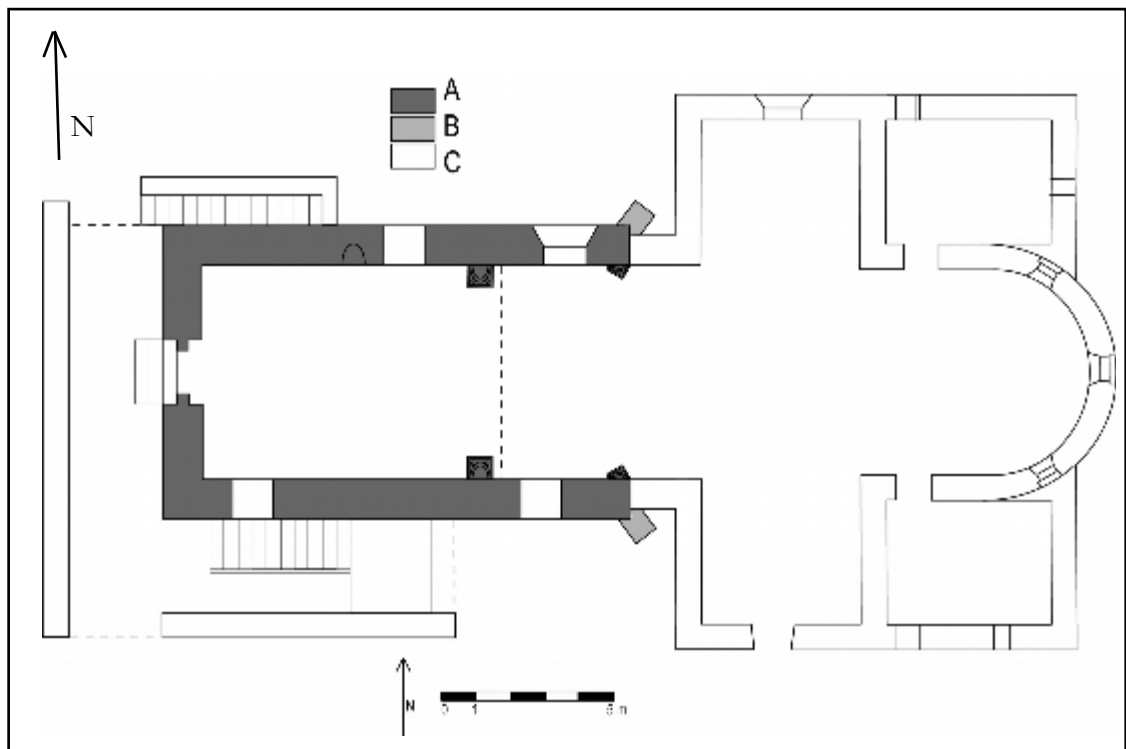




Doc. 25. Vue générale de l'église de Pagolle.
Photographie S. A., août 2014.



Doc. 26. Plan de l'église de Pagolle. A : époque romane ; B : contreforts du bâti médiéval ; C : vers 1893-1930.
Plan S. A., 2014.





Doc. 27. Vue de la nef de l'église de Pagolle.

Photographie S. A., août 2014.



Doc. 28. Base de colonne engagée à griffes (boules) d'angle conservée dans la nef de l'église de Pagolle.

Photographie S. A., août 2014.





Prieuré de Sept-Haux

DIOCÈSE : DAX

DÉPARTEMENT : LANDES

ARRONDISSEMENT : DAX

CANTON : MAULÉON-LICHARRE

COMMUNE : CAUNEILLE

LIEU-DIT : SEPTHAUX

GÉOLOCALISATION : 1° 02' 17,3" O ; 43° 33' 34,8" N ; Z = 24 m

RÉFÉRENCES CADASTRALES : Cauneille, parcelle n° 33

TOPONYMIE HISTORIQUE : prior de Set Faus (1379) ; Sept-Haux (1789)

DÉDICACE CONNUE : NC

CONDITIONS D'ÉTUDE

Le prieuré de Sept-Haux existe encore sur la commune de Cauneille, dans une maison très remaniée et récemment restaurée. La documentation sur ce site est très réduite et il n'a fait l'objet d'aucune étude monographique. Propriété privée, ne se visite pas.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

Voir *infra* les rares mentions de prieurs.

PRIEURS

1372 : Bernard Darbouet, prieur de Sept-Haux (AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85)).

1379 : *Bernat d'Arboet, prior de Set Faus deu combat d'Artos* (ADPA, E 305).

1789 : Jean Lacassaigne, prébendier de Sept-Haux (cahier de doléances du clergé, et ADL, H 149).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Ce prieuré très peu documenté a été implanté par des chanoines d'Arthous à une époque inconnue, avant 1379.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Ce petit prieuré dépendant d'Arthous est signalé au XIV^e siècle et dans quelques rares sources d'époque moderne : « *Fray Ber. d'Arboet, prior de Set Faus dou combat d'Artos* » est témoin d'un accord de bornage entre le vicomte de Béarn, le seigneur de Labastide-Villefranche, le comte de Gramont et la dame de Came¹². Le prieur de « Sept-Haus » est encore mentionné dans le cahier des doléances du clergé du 31 mars 1789¹³. Ce prieuré se trouvait près d'un chemin jacquaire important menant à un passage par bac ou barque sur le Gave (lieu-dit Passager).

Le prieuré se transforma à l'époque moderne en simple prébende dont Jean Lacassaigne était titulaire en 1789¹⁴.

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Les vestiges du prieuré s'étendent à l'intérieur de la parcelle n° 33 du cadastre actuel. En 1964, Ch. Blanc, de Tercis, décrit ainsi le site : « un vieux chemin perdu, un puits très ancien et une chapelle dont on voit très bien l'abside transformée en grange, mais dont il ne reste, hélas, plus de vestiges intéressants »¹⁵. L'abside semi-circulaire d'une possible chapelle, (re-?)construite en *opus incertum* de moellons calcaires, dépasse à l'est d'un ancien corps de ferme irrégulier et très restauré, qui ne présente plus aucun caractère d'ancienneté. Lors de notre visite du site, en 2014,

¹² *Les chemins de Saint-Jacques en Béarn et Pays Basque, op. cit.*, p. 368.

¹³ ADPA, E 305.

¹⁴ Acte disponible en ligne sur <http://excerpts.numilog.com/books/9782846185786.pdf> (consulté le 03/01/2013.)

¹⁵ AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).



l'ancienne ferme avait été récemment transformée en une moderne villa. Les quelques murs non crépis, en *opus incertum* de calcaire grossier, n'ont livré aucun indice datable (aucun remploi décelé). Il est probable que l'état actuel correspond à une phase de reconstruction très tardive de ce prieuré d'origine médiévale.

Le cadastre napoléonien montre un bâtiment unique de plan carré, qui correspond à la ferme actuelle, doté de deux courtes annexes. La carte d'état-major de 1880 montre la présence ancienne de deux autres bâtiments à l'est de celui-ci, probablement une grange et un petit moulin, disparus.

PROPRIÉTÉS ANNEXES

Un moulin voisin, dit du Paillet, sur le ruisseau de Lahounade, dépendait du prieuré au XVIII^e siècle.

Un descriptif réalisé en 1790 par le prébendier permet de connaître l'état final de ce prieuré (Source : AD Landes, E dépôt 120 5P2, n°110. 5 février 1790, tableau).

« Comptes et pétitions que j'ay fait à raison d'Arthoux. Déclaration que fait avec vérité M. Jean Lacassaigne prémontré dans l'abbaye d'Arthoux de la prébande appelée Sept-Haux située dans la paroisse de Cauneille et Labatut au diocèse Dax, dont il est titulaire depuis le 29 septembre 1788 et possesseur depuis le 9^e 8^{bre} suivant et qui consiste dans les objets cy après exprimés qui ont été affermés jusqu'aujourd'hui pour la somme de 210 livres, charges payées, à la réserve d'une messe qui doit être acquittée jour de la Sainte Magdelaine dans l'église de Cauneille par le titulaire ou quelqu'autre à sa place.

Maison et aïrial : dans la paroisse de Cauneille une maison fort ancienne avec une vieille chapelle où il n'y a que les murs et le toit et un petit jardin, un petit devantin, le tout de la contenance d'environ un arpent. Les meubles, le bétail, la charrette et autre outil qui se trouvent dans laditte maison appartiennent au fermier.

Prairie : une prairie le long de la chapelle de la contenance d'environ deux arpents.

Bois : il y a environ trois arpents de terrain om il y a des chenes à haute futée de fort petite valeur, et environ un autre demi arpent où il y a quelques de jeunes. Il y a encore devant la chapelle quatre vieux chenes éparts.

Echalacières : il y a environ deux arpents plantés en obier et vergnes.

Labourable : aux environs de la maison et dans la paroisse de Cauneille il y a environ 17 arpents de labourables. Dans la paroisse de Labatut il y en a huit arpents et trois quarts.

Dixmes : le prebandier perçoit de la paroisse de Labatut la dixme d'un champ dependant de Larraton qui peut s'élever année commune à dix mesures de grains tantôt en froment tantot en maïs, elle se perçoit au dixième.

Charges : ladite prébande est grevée d'une messe cy-dessus mentionnée, elle est en outre imposée à la taille rurale comme le reste des terres. Elle est encore imposée aux décimes ecclésiastiques à la somme de 24 livres et l'année dernière à celle de 40 livres.

Total du revenu net : ledit benefice est affermé ainsi qu'il est dit cy dessus sans aucune reserve à la susdite somme de 210 livres quites de toutes charges, à la reserve de la messe dont elle est grevée qui est à la charge du prebandier.

Je soussigné Jean Lacassaigne prêtre prémontré habitant de Hastingue et convantuel à Arthous et prebandier de la prebande de Septhaux, certifie le contenu cy dessus sincère et véritable ; à Hastingues le 5 février 1790.

Lacassaigne prebandier et prémontré.

L'an 1790 et le 5 février en la ville de Hastingue a comparu pardevant nous Jean Casalon premier jurat de la ville et Jean Lacassaigne pretre premontré au couvent d'Arthous habitant de Hastingue comme prébandé de la prébande de Septhaux situé dans la paroisse de Cauneille et Labatut, juridiction de Peyrehorade et Dacqs et diocèse dudit Dacqs, lequel nous a dit qu'il fait la remise de la déclaration cy dessus pour se conformer aux lettre patentes du Roi sur le décret de l'assemblée Nationale du 18 novembre 1789, etc. Casalon. Lhespitaou. »

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie :

BEAUNIER, Anselme (dom), BESSE, Jean-Marie (dom), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Archives de la France monastique*, Paris : Picard, 1905, t. III, p. 58.

URRUTIBÉHÉTY, Clément, « Sur la route de Compostelle : Le passage des Gaves et le chemin de Charlemagne », *Bulletin de la société de Borda*, 1964, p. 22-23.

Source inédite :

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).



ADPA, E 305.

Site internet :

www.arthous.landes.org/index.php?id=866

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Non documentées.

PLANS, PHOTOGRAPHIES, RELEVÉS

Doc. 29. Sept-Haux sur la carte de Cassini vers 1770. Fonds IGN/Géoportail.





Doc. 30. Le prieuré de Sept-Haux sur le cadastre napoléonien. AD Landes, 286 W 77, cadastre napoléonien de Cau-neille (1810), section de Larieste et Septhaux.



Doc. 31. Le prieuré de Sept Haux, état actuel (2014). Vue de l'ouest et de l'est, avec l'avancée d'une possible chapelle au chevet semi-circulaire (?). Photographie S. A., 2014.





Prieuré Saint-Jacques de Subernoia

DIOCÈSE : BAYONNE.

DÉPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES.

ARRONDISSEMENT : BAYONNE.

CANTON : SAINT-JEAN-DE-LUZ.

COMMUNE : HENDAYE.

LIEU-DIT : PRIORENEA.

GÉOLOCALISATION : 43° 20' 58,7" N ; 1° 46' 58" O ; Z = 5 m (appr.).

RÉFÉRENCES CADASTRALES : HENDAYE, PARCELLE 319.

TOPONYMIE HISTORIQUE : *Subernoia* (1195 ?) ; *Zubernoia*.

DÉDICACE CONNUE : saint Jacques (1660).

CONDITIONS D'ÉTUDE

Prieuré-hôpital disparu, qui était implanté au bord de la Bidassoa, près de l'embouchure, à la frontière franco-espagnole. Une rue et une résidence moderne portent encore le nom de *Priorenea* (basq. rue du prieuré) à Hendaye. Ce prieuré bénéficie de plusieurs articles (travaux de J. Fourcade, J. Nogaret) et on en connaît plusieurs représentations anciennes : l'île des Faisans ou île de la Conférence, voisine du prieuré, a été souvent représentée au XVII^e siècle, car liée à la paix franco-espagnole et au mariage du roi Louis XIV (1659 et 1660).

MENTIONS DOCUMENTAIRES

M.A. : « *Com. Lupi de Inato et Geursias eius uxoris qui dederunt nobis domum Fontis rabidi et situm dictum de Subabarria*. » « Commémoration de Loup d'Inat et Garsias sa femme qui nous ont donné la maison de Fontarabie et le site de Soubernoia » (obituaire d'Arthous).

M.A. : « *Raymundus de Auerto qu. et Ri Ar. suc. prioris Fontis Rabidi* ». « Feu Raymond d'Orthe Auerto et Raymond-Arnaud *ad succurrendum* prieur de Fontarabie » (obituaire d'Arthous).

1530 : nomination de Dominique Duburgué au prieuré de Hendaye (inventaire des papiers de l'abbaye d'Arthous, *BSSLA Bayonne*, p. 244).

1534 : nomination de Jean Portaigne au prieuré de l'hôpital Saint-Jacques de Subernoia (inventaire des papiers de l'abbaye d'Arthous, *BSSLA Bayonne*, p. 243).

« Plus un acte de nomination écrit en latin, fait par Jean de Nogués, abbé d'Arthous, en faveur de Jean Portaigne, religieux de la même abbaye, au prieuré de l'hôpital Saint Jacques de Soubernoia, avec ses annexes au diocèse de Bayonne, en date du 6 février 1534, retenu par Capdevielle *notaire*, avec un acte d'opposition informelle, formée par le père Bédouich, religieux de l'abbaye d'Arthous, à ce que le prieuré de Hendaye, Soubernoia et Biriastou dépendant de l'ordre [33] de Premontré fut secularisé en date du 29 juillet 1669, avec encore un autre acte de prise de possession du prieuré de Handaye par Dominique Duburgué, prieur d'Arthous, de l'année 1530, retenu par Casenave et Biphos *notaires* royaux, avec quatre autres pièces concernant ladite abbaye d'Arthous, de nous paraphées, signées ne varietur et cotees sur chacune de lettres, lesdites pièces au nombre de sept. V. »

1655 : Collation du bénéfice de Subernoia et Biriato accordé par l'évêque de Bayonne. L'évêque de Bayonne, suite au décès d'André d'Urthubie, autorise l'abbé Lamy à nommer un nouveau titulaire à la cure de Subernoia et Biriato.

« [en marge :] *Collatio prioratus ecclesie Sancti Jacobi de Subernoia et eius annexa de Biriato super presentatione abbatis de Artous. Joannes Dolce Dei et sanctae sedis applica gratia episcopus Bayonensis, dilecto nobis in Christo magistro Michalis du Vergier clerico nostrae diocesis salutem in Domino. Cum prioratus Sancti Jacobi de Subernoia et annexa illius Sancti Martini de Biriato nostrae diocesis [29 v°] vacauerint per obitum magistri Andreae d'Urthubie ultimi illorum pacificis possessoris, cuiusquidem prioratus et eiusdem annexae toties quoties vacauerint nominatio et presentatio ad venerabilem abbatem d'Arthoux ordinis praemonstratensis diocesis Aquensis spectat et pertinet et ad eundem prioratum et eiusdem annexam fuerit nominatus et*



debitè præsentatus a venerabili magistro Arnaldo Lamy abbate predictæ abbatia d'Arthoux et a nobis admissus, hinc est quod nos tibi præsentati et requirenti idoneo et capaci dictum prioratum de Suberno et eius annexam de Biriato contulimus et donavimus, conferimusque et donamus et de illis te providemus quantum de iure possumus et debemus in eorumdemque possessionem per impositionem birrheti nostri in capite tuo factam te ponimus et inducimus emissa prius per te professione fidei iuxta formam concilii Tridentini tu vero jurasti quod nobis et successoribus nostris pro tempore existentibus obediens eris et fidelis atque ad synodum vocatus venies juraque et pertinencias prædicti prioratus et eius annexæ non alienabis et sy quæ alienata repereris pro viribus recuperabis, mandamus insuper omnibus et singulis clericis, presbiteris et tabellionibus ut te primo requisitus ut te vel procuratorem tuum pro te et nomine tuo in realem et actualem possessionem prædicti prioratus eiusque annexæ ponant et inducant seu ponat et inducat eorum alter primo requisitus amoto inde quolibet illegitimo detentore. Datum Bayonæ sub signo sigilloque nostris et secretarii nostri subscriptione anno Domini millesimum sexcentisimum quinquagesimum quinti presentibus magistris Salvato de St Martin presbitero et canonico nostræ ecclesiæ et Francisco Dufourg presbitero nostræ Diocesis testibus ad nostræ mis[...] vocatis. Joannes episcopus Baionensis ; Dufourg testis ; St Martin testis ; Tatiens secretaire, facti domini nostri episcopi » (AD Pyrénées-Atlantiques, G 18, fol. 29 r°-29 v°).

1659 : sécularisation du prieuré d'Hendaye, Suberno à Biriato (*idem*).

1649-1680 : collation du *prioratus Sancti Jacobi de Suberno et annexa illius nostræ diocesis Sancti Martini de Biriato* [...] *collatio prioratus Sancti Jacobi de Suberno et eius annexa de Biriato super præsentatione abbatis de Arthous* (ADPA, G 18, fol. 29 r°).

1667 : quittance au nom de Jean Duvignau, prêtre religieux de l'abbaye d'Arthous, prieur de Pagolle, à maître Michel Duvergier, prieur de Saint-Jacques de Suberno et de son annexe de Biriato (notaire Monho Raymond, 13 octobre 1667, cité par Jean-Baptiste DARANATZ, « Autour de Bayonne du XVI^e au XVIII^e s. », *BSSLA Bayonne*, 1932-1938, tiré-à-part).

1708 : « Il vient d'arriver une chose remarquable dans l'église du prieuré de Suberno, surnommé l'Hospital du parc de Vehobiere, dont Mr de Camou est prieur. Ce prieuré est une annexe [p. 18] de la paroisse d'Urrugne, pays des Basques, diocèse de Bayonne ; il est situé vis-à-vis l'église d'Yvun ; il n'est séparé d'avec l'Espagne que par la rivière de Bidassoa, & il n'est éloigné de l'Île de la Conférence ou des Faisans, que d'une portée de Mousquet. On sçait que le mariage du Roy s'est fait dans cette isle. Des maçons en remuant quelques pierres d'une tombe, qui selon la tradition est depuis plus de cinq cens ans dans l'église de ce prieuré ; on trouva dans ce tombeau un cadavre [p. 19] tout entier, & aussi frais que si il venoit d'expirer. On reconnut que c'estoit un homme dont la barbe paroissoit avoir esté faite depuis quinze jours ; il a la teste rasée, & on le croit prestre ; il a une écritoire à costé de luy & de la bougie doublée en quatre ou cinq rangs. On voit aussi auprès de ce cadavre de plusieurs sortes d'herbes aussi fraîches qui si elles venoient d'estre cueillies ; il a les bras croisez ; il est nud de la ceinture en haut, & le reset de son corps est envelopé d'une étoffe ; & comme aucun habi-[p. 20]-tant ne se souvient que l'on aie mis personne dans ce tombeau, il faut que ce cadavre y soit dès le temps qu'il a esté érigé ; ce qui doit faire paroistre ce fait fort extraordinaire. On doit remarquer que ce tombeau est élevé de manière qu'il auroit esté plus difficile d'y mettre ce cadavre que sous une tombe ; parce que la fraction auroit esté remarquée. J'attends le sentiment de ceux que cet article fera raisonner » (*Mercurie Galant*, Paris : imp. Michel Brunet, juin 1708, p. 17-20).

1711 : échange entre chanoines du prieuré de Suberno et Biriato contre la Madeleine et Ispoure (ADPA, G 33, fol. 49-57).

1726 : « Etant arrivés au bac, le bactier nous refuse le passage. Etant bien embarrassés, pour lors nous avons résolu d'attendre la nuit pour passer sur des fascines de blé de Turquie que nous nous promettons de faire en voyant devant nous, n'eût été un prémontré, qui venait d'Espagne qui, nous voyant embarrassés, pria le bactier pour nous de nous passer : ce qu'il fit pour chacun un sol ». (« Voyage d'Espagne fait par Guillaume Manier en cette année 1726. Rapport des particularités de ce voyage » in *Sur le chemin de Compostelle. Trois récits de pèlerins partis vers Saint-Jacques. 1417-1726-1748*, Cosmopole, 2002, p. 66).

1728 : Déclaration des revenus du prieuré de Suberno (ADPA, G 175, n° 55).

1734 : « *Tribus pastoribus monasterio pridem collatis et unitis, regulares subserviunt canonici. Primus Pagole, secundus Hartingue, tertius Suberna nuncupatur, quibus addenda est diaconatus Sancti Laurentii* » (Ch.-L. Hugo d'Etival, *Sacri et canonici ordinis Praem.*, Nancy, 1734, t. I, p. 209).

1738 : Déclaration des revenus du prieuré de Suberno. « Estat fidel et exact que fournit maittre Pierre Dhiturbide pretre chanoine regulier de l'ordre de Premontré, prieur de Zouberno et curé de Biriato du revenu du prieuré et de la cure de Biriato, à monseigneur l'evesque de Bayonne et à messieurs du bureau ecclesiastique » (ADPA, G 175, n° 55).



1781 : Nomination au prieuré de Suberno et cure de Biriadou. « *Contrôlé* un acte de nomination au prieuré et cure de Suberno et Biriadou par M^{re} de Romatet abbé d'Arthous en faveur de Jean-Baptiste Darrigol, reçu en deux articles 1 ll. » (Archives communales de Bayonne, GG 149, suite du registre du contrôle des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bayonne, fol. 554, bas de page. 29 octobre 1781).

PRIEURS

Moyen Âge (non daté) : « Raymond-Arnaud *ad succurendum* prieur de Fontarabie » (nécrologe d'Arthous).

Pour la période moderne, liste partielle donnée par J. NOGARET dans le *BSSLA Bayonne*, 1930, p. 239 :

1530 : Dominique de Burguet.

1534 : Jean Portaigne.

1569 : Bertrand de Laparatze, religieux d'Arthous et prieur de Zuberno (AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix, 2 Mi 16/85).

1596 : Bertrand de Lospèche, prémontré d'Arthous.

1598 : Jean de Bergare, « prieur de Zuberno et de ses annexes de Biriadou, depuis le 26 9bre 1563 [?], mort en 1598 » (Fonds Foix, 2 F 904).

Ap. 1598 : Salvat Dartigos (ADPA, G 28 et AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix).

1599 : Dom Luis de Haltzu, prêtre, vicaire de la chapelle de l'hôpital.

1600 : Raymond de Suhigaray, clerc du diocèse de Bayonne « obtint de Rome le prieuré et en prit possession le 18 juin 1600 » (ADPA, G 28).

1643 : Jean de Lespès, chanoine de Saint-Jean-de-la-Castelle (ADPA, G 29).

1645 : René de Pichon, prêtre, chanoine de Bordeaux, prieur de Zuberno (Fonds Foix, 2 F 904).

1656 : Théophile de Pinsun, « prêtre du diocèse de Lescar. Déjà curé de Loubieng, prébendier de Larause en l'église de Loubieng, prébendier de Belloc [...] prieur de Biriadou et Hendaye, de l'ordre des prémontrés dont il prend possession le 13 février 1656 » (Fonds Foix, 2 F 904).

1668 : Michel Duvergier « prieur de S. Jacques de Zuberno obtint la cure d'Urrugne le 14 juin 1668. Il s'accorde avec Jean Duvignau, chanoine prémontré qui prétendoit à ce prieuré. Duvignau cède et Duvergier est maintenu (13 mars 1670) » (Fonds Foix, 2 F 904).

Seconde moitié du XVII^e s. : Pierre de Castaignalde.

1680 : Jean de Lahugiague, prébendier de Saint-Jean-de-Luz (Fonds Foix, 2 F 904).

1683-1694 : Bernard de Camou, « vhaoino de Lahonce, prieur de Zuberno, entre 1683-1694. Permute son prieuré et sa cure de Biriadou avec G. d'Ithurbide, prieur de la Madeleine et prieur d'Ispoure [...] Il avait le prieuré de S. Michel d'Orisson le 22 janvier 1687 » (Fonds Foix, 2 F 904).

1696 : Pierre de Lahiton.

V. 1710 : Jean de Lissalde de Saudan.

1711-1748 : Pierre d'Ithurbide, prieur de la Madeleine, curé d'Ispoure, prieur de Suberno.

1748-1768 : Bernard Currutchade, prémontré.

1768 : Pierre Laste, prieur de la Madeleine et Ispoure.



1773 : le prieuré et la cure de Subernoia sont à la nomination de Charles-Zacharie de Romatet, abbé d'Arthous, doyen de la collégiale du Saint-Esprit de Bayonne (AM Bayonne, GG 149).

1781 : Bernard Darrigol, prémontré de Lahonce.

1781 : Jean-Baptiste Darrigol, prémontré de Lahonce.

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Hôpital-prieuré fondé grâce à une libéralité du roi Alphonse VII le Noble et au don d'une terre par Guillaume de Zubernoia (ou Subernoia) à la fin du XII^e siècle. Cet hôpital a d'abord été géré par l'ordre espagnol de l'Épée rouge, puis par l'ordre de Saint-Esprit, enfin par les prémontrés d'Arthous à une date inconnue¹⁶. Cette donation par le sire d'Inat est rappelée dans le nécrologe de l'abbaye d'Arthous.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Ce petit prieuré-hôpital est mal documenté. Il était formé d'un bâtiment à usage d'hôpital portant le titre de prieuré, d'une église paroissiale accolée, d'un cimetière avec quelques terres adjacentes. L'église possédait deux chapelles, dédiées à la Sainte Croix et à saint Bernard. Un pont en bois voisin permettait de passer vers Irun, via l'île Saint-Jacques voisine sur la Bidassoa. Un ponton avec une barque suppléait au besoin à ce pont. L'hôpital fut abandonné en 1643 (sécularisation probable), les autres biens vendus puis démolis en 1792-1793. La courte histoire de ce prieuré a été résumée par Jacques Fourcade en 2003¹⁷ : « depuis le XII^e siècle le prieuré de Subernoia, érigé en paroisse et dépendant de l'abbaye des prémontrés d'Arthous (à un km au sud de Peyrehorade), régissait une bande de terrain contiguë et parallèle à la Bidassoa, allant du point de passage de Subernoia jusqu'à Biriadou, qui en était une annexe. L'origine du prieuré semble pouvoir être attribuée à un gentilhomme de ce nom, G. de Zubernoia, conseiller intime de Bertrand, vicomte de Labourd (1137-1170). Le prieuré comprenait un hôpital et deux chapelles : Sainte-Croix et Saint-Bernard. Après la Révolution, le territoire du prieuré fut réparti entre les paroisses d'Hendaye, Biriadou et Béhobie ».

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

L'hôpital-prieuré comportait « la maison du prieur, la chapelle, un cimetière et un jardin »¹⁸. Il a totalement disparu : après la Révolution française le quartier a été vendu à des particuliers et complètement loti. Le prieuré n'est plus connu que par la toponymie (pont *Santiago zubia* à la frontière, à côté de la rue de *Priorenea*).

Le hasard veut que l'on possède plusieurs plans et représentations de cet hôpital au XVII^e siècle, car il voisinait la fameuse île des faisans, lieu de la signature du traité des Pyrénées en 1659 et du mariage de Louis XIV en 1660. Sur un plan conservé au musée de l'Armée à Paris, l'église est représentée comme un édifice à nef unique et chevet contreforté (abside voûtée ?), doté d'un clocher-tour étroit. Un enclos rectangulaire (cimetière probable) entoure l'église. À l'entrée de cet enclos, une petite maison pourrait correspondre à l'état moderne du prieuré. Sur un plan contemporain conservé au Musée basque de Bayonne, au graphisme plus sommaire, la disposition est identique, mais le prieuré est représenté avec un étage. Un autre plan de la Bidassoa représente les bâtiments au sol. On peut voir que l'église Saint-Jacques disposait d'une chapelle nord ou bien d'un auvent.

Trois visites épiscopales de la deuxième moitié du XVIII^e siècle donnent un aperçu modeste de l'église et de son annexe de Biriadou :

1755 : « [fol. 43 v^o] Çubernoia. Le vingt sept septembre mil sept cens cinquante cinq nous nous serions rendus en la paroisse de Cubernoia pour en faire la visite. Nous y aurions été reçus par le *sieur* prieur et conduits processionnellement en l'église dédiée à *Saint Jacques*, où on aurait observé tout ce qui est prescrit par le rituel. Nous aurions fait annoncer par le *sieur* Daguerre les motifs de notre visite pendant laquelle nous aurions remarqué que le mur du cimetiere devoit estre réparé, celui de l'église recrepi par dehors, le maître autel pourvu des cartons du lavabo et de l'Évangile de Saint Jean, de meme que les deux chapelles de *Te igitur* et cartons, les armoires qui sont enchassées dans le mur, l'une dans le sanctuaire et l'autre dans le chœur condamnées, et qu'il faudroit faire un confessionnal neuf et le placer du coté droit en entrant ». « [fol. 43 v^o] Et le meme jour nous aurions envoyé *monsieur* l'abbé Dartaguiette notre vicaire general à Biriadou pour en faire la visite pendant laquelle il auroit remarqué qu'il y manque des nappes pour l'autel et que la boîte qui renferme l'huile des infirmes est en fer blanc. De quoy et de tout ce dessus nous avons fait dresser notre procès verbal. Fait et

¹⁶ Cité par C. Urrutibéhéty, *op. cit.*, 1964, p. 23

¹⁷ Joseph Nogaret, « L'abbaye d'Arthous et le prieuré de Subernoia », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres, Arts et Études régionales de Bayonne*, t. LII, 1930, p. 218.

¹⁸ VII^e Congrès d'Études Basques, Ikaskuntza, 2003, p. 922.



arreté audit Cuberno en presence de M. Dartaguiette et du sieur prieur, de M. Daguerre et de plusieurs habitans du lieu les jour, mois et an susdits. [signatures] ». (ADPA, G 14, 27 septembre 1755).

1767 : « [fol. 70] Soubernoa environ 400 c[ommuniants]. Le dix neuf juin mil sept cens soixante sept nous serions rendus assistés de monsieur l'abbé d'Artaguiette notre vicaire general dans la paroisse de Soubernoa pour en faire la visite. Nous y aurions été reçus par le sieur curé et conduits processionement en l'église paroissiale. Nous aurions fait annoncer par le sieur Daguerre les motifs de notre visite pendant laquelle nous aurions remarqué deux patenes qui doivent être dorées, une petite croix pour le boitte de *saints* crèmes, crepir l'encoignure du mur de l'église, reparer un morceau de mur qui va tomber, placer un crucifix devant le tabernacle au grand autel, une image de Saint Jean-Baptiste devant les fonds baptismaux, dresser des statuts pour la confrerie de Saint Jacques, les fêtes et dimanches chanter vêpres aprez midy conformement aux ordonnances. Biriadou. Environ 135 c[ommuniants]. Et le meme jour nous aurions envoyé monsieur l'abbé Dartaguiette notre vicaire general à Biriadou pour en faire la visite, pendant laquelle il y auroit remarqué qu'il manque des cartons à la chapelle de Sainte Chaterine [sic] qu'il faut reparer une encoignure du toit de l'église, placer un crucifix au grand autel devant le tabernacle. De quoy et de tout ce dessus nous avons fait dresser notre procez verbal fait et arreté à Soubernoa en presence de *monsieur* l'abbé Dartaguiette notre vicaire general du *sieur* curé du *sieur* Daguerre et de plusieurs habitans du lieu les jour mois et an susdits. [signatures] » (ADPA, G 14, 27 septembre 1755).

1785 : « Procés verbal de visite pour la paroisse de Suberno. L'an mil sept cens quatre vingt cinq et le 7^e du mois de juillet avant midi. Sanctuaire : les vitres ont besoins d'etre réparées. Il y a un pavé à remettre à neuf. L'entrée du sanctuaire sera réparé. Chapelles & autels : on otera de la chapelle de la *Sainte* Croix la statuë de la Vierge pour y substituer celle sans robe qui est dans la chapelle de *Saint* Bernard. Vaisseaux des *Saintes*-Huiles : il sera remis une petite croix à la boite. Nef de l'église : le pavé sera réparé. La fermeture principale de l'église doit etre refaite à neuf. Linges : il manque une nappe fine pour le grand autel. » (ADPA, G 16. Visites épiscopales. Imprimés complétés à la plume).

PROPRIÉTÉS ANNEXES



L'église paroissiale de Biriadou dépendait de celle de Zuberno à l'époque moderne. Sur la carte de Cassini, on peut aussi voir qu'un « moulin du prieur » existait sur l'île Saint-Jacques, en face de l'hôpital (moulin à marée ?). L'île des faisans appartenait sans doute à l'origine à l'hôpital, car elle se nommait à l'origine île de l'hôpital. En 1702, Zuberno avait 25 journées de terre labourable, 2 vergers et une vigne, plus une série de terres affermées au bord de la Bidassoa¹⁹.

Deux inventaires du XVIII^e siècle permettent d'avoir une idée très précise des biens de ce prieuré :

1728 : Déclaration des revenus du prieuré de Suberno

« DECLARATION que donne à nos seigneurs de l'assemblé generale du clergé de France qui sera tenue à l'année 1730 et à messieurs du bureau du dioceze de Bayonne metre Pierre Dithurbide, pretre chanoine regulier de l'ordre de Premontrés, prieur de l'église *Saint* Jaques de Cuberno et curé de l'église *Saint* Martin de Biriadou son annexe, et revenus dudit prieuré et cure pour satisfaire à la deliberation de l'assemblé genneralle du clergé de France du 12^e decembre 1726.

Declare que le revenu dudit prieuré et cure consiste en dixme de froment, mil d'Espagne, vin, pomes, aigneaux et domaine qu'il persoit la dixme et premice de huit maisons et quelque portion de premice de sept ou huit autres maisons sans aucune novale. Le viconte d'Urtubie recevant ou retirant tout le reste de la dixme avec toutes les novales de la juridiction spirituelle du prieuré si bien que le froment qu'il perçoit des susdites maisons va à vingt et cinq conques à quarante sols la conque fraix faits 50 ll.
Mil d'Espagne quarante conques à vingt quatre sols la conque fraix faits 48 ll.
[p. 2] vingt charettes de pomes à quatre livres la charrette fraix faits 80 ll.
Une barrique et demy de vin à vingt livres la barrique 30 ll.
Huit aigneaux à vingt sols 08 ll.
Le domaine consiste en terres cultes et incultes vigne vergers et un moulin une vigne basse de quatre arpans de terre quy produit sept à huit barriques de vin dont la moitié est pour le vigneron, quatre barriques de liquide pour le prieur, à vingt quatre livres la barrique 90 ll.
Deux vergers de la contenance de cinq arpans de terre qui produisent de deux ans un ; cinquante charrettes de pomes cet à dire vingt cinq charrettes par chaque année, à quatre livres la charrette 100 ll.
Huit arpans de terre labourable moitié froment, moitié mil d'Espagne quy peuvent produire huit conques par arpan, trente deux conques et en tout dont ma moitié est pour le mettayer, sy bien qu'il este saise conques pour le prieur à quarante sols la conque fraix faits 32 ll.

¹⁹ Joseph Nogaret, *op. cit.*



[p. 3] trente deux conques de mil d'Espagne dont le mettayer perçoit les deux tiers reste pour le prieur dix conques et demy, à vingt quatre sols la conque fraix faits 12 ll. 12 s.
Le moulin affermé quarante cinq conques de grain moitié froment, moitié mil d'Espagne à quarante sols la conque de froment et vingt quatre sols le mil d'Espagne 117 ll.

Il y a encore une nasse pour pecher de saumons quy sont plus à charge qu'à profit ...

Les susdits revenus sont chargés du luminaire qui est tenu nuit et jour devant le *Saint* Sacrement qui monte 100 ll.

Toute la dixme de Biriadou est affermé pour quatre cens livres par chaque année dont le vicaire quy y fait les fonctions perçoit deux cens livres sy bien qu'il reste deux cens livres pour le prieur 200 ll.

Il y a mille sept cens livre de fondations dans les deux eglises quy produisent quatre vingt deux livres d'interet qu'on distribue aux pretres quy deservent ses obits [p. 4] vingt sols par chaque messe.

867 ll. 12 s.

Nous soussigné metre Pierre Dithurbide pretre chanoine regulier de l'ordre de Premontrés prieur de l'eglize de *Saint* Jaques, de Çuberno et curé de Biriadou son annexe certifions et affirmons la presente declaration veritable ous les peines enoncées en la deliberation de l'assemblé generale du clergé du 12 decembre 1726 de laquelle declaration nous avons remis le present double à monsieur le syndic du dioceze de Bayonne, declarant au surplus sous les memes peines, que nous avons obmis aucun des biens dependens dud*it* prieuré et annexé en foy de quoy nous avons signé le present à Çuberno le 8^e novembre 1728. Dithurbide prieur. » (Source : ADPA, G 175, n° 55).

1738 : Déclaration des revenus du prieuré de Suberno

« Estat fidel et exact qui fournit maitre Pierre Dithurbide pretre chanoine regulier de l'ordre de Premontré, prieur de Zubernoa et curé de Biriadou du revenu du prieuré et de la cure de Biriadou, à monseigneur l'evesque de Bayonne et à messieurs du bureau ecclesiastique.

Domaine du prieuré

..... 96 ll.

2. Il y a quatre arpens de terre en vergers qui produisent de deux ans un ; environ vingt quatre charretées de pomme à quatre livres la charretée cy 96 ll.

Il y a une vigne basse de quatre arpens de cotenance quy est fort cassuel à cause des frequentes grelles ; je laisse brouillars ; néamoins je statué son produit fraix fait à 60 ll.

Total du present feuille 252 ll.

[p. 2] Il y a un moulin quy ne moult que pendant les basses marées des eaux viües seulement ; sujet à beaucoup des avaries et debordements de la riviere de Bidassoa quy l'enpechent de moudre quässy tout les hivers. Il donne et afferme par an vingt conques de froment à quatre livres la conque cy 80 ll.

De plus ledit moulin afferme vingt conques de millet aussy à cinquante sols la conque cy 50 ll.

En tout ce que le sieur prieur fait labourer pour avoir du grain dans son domaine et quelque parcelle de dixme & premice de huit à neuf maisons de Zubernoa donnent trente ou trente cinq conques de froment à quatre livres la conque cy 120 ll. Et cent conques de millet à cinquante sols la conque cy 250 ll.

Total du presant etat cy 752 ll.

[p. 3] Il y a de nässes salmonniere quatre fois etoit le plus grand objet de ce prieuré qu'à present elles sont beaucoup plus à charge qu'à profit à cause de la rareté des saumons ...

Biriadou

La dixme de Biriadou appartient à monsieur le curé ; qu'ordinairement s'afferme à quatre cens ou quatre centz cinquante livres par an cy 400 ll.

1152 ll.

Charges de ces reneues cy haut du prieuré comme s'ensuit.

Par un uzage intreusé par feu monsieur Duveger dans un temps que la grelle avoit abismé ce pays, quy fournissoit le luminaire de l'eglize tant de l'huile pour la lanpe que des cierges pour les grandes messes les dimanches et fetes. Le susdit [p. 4] Duverger ayant veü la desolation du peuple causée par les fracaz de cet effroyable grelle quy emporta tout... commença à fournir les luminaires tant pour la lanpe que pour les autels. Sy bien que cet uzage ayant été continué le prieur actuel est obligé de fournir les luminaires qui monte cent livres par an cy 100 ll.

Idem les reparations du prieuré cy 40 ll. De deux ans en deux ans.

Idem les reparations du moulin chaque année cinquante livres cy 50 ll.

Charge du reneue de la cure de Biriadou.



Premierement deux cens livres pour payer monsieur le vicaire cy 200 ll.
 Total des charges cy ... 390 ll.
 [p. 5] Le casuel de l'eglize de Zubernoa est un très petit objet. Neanmoins je l'evalue cinquante livres cy 50 ll.
 La premeice de la parroisse de Biriadou appartient toute à la fabrique de l'eglize quy s'aferme ordinairement à quarante ou quarante cinq ecus.

Obits de l'eglize de Souberno

Il y a un obit de cent cinquante livres chargé de cinq messes ; colloquée au denier vingt dont *monsieur* le curé doit avoir trois livres pour la grande messe attendu qu'il fournit les cierges et l'offrande 7 ll. 10 s.
 Doit de deux cents livres chargée de sept messes au denier 20 aussy 10 ll.
 Obit de trois cens livres colloquée sur la communauté de Biriadou au denier dix huit chargée de douze messes
 15 ll.

32 ll. 10 s.

Obit de cent cinquante livres chargée de cinq messes 7 ll. 10 s.
 Obit de cent cinquante livres chargée de cinq messes 7 ll. 10 s.
 Obit de deux cent livres chargée de sept messes 10 ll.
 Obit de cent cinquante livres chargée d'une messe ; colloquée au denier 50 3 ll.
 Obit de cent cinquante livres chargée de quatre messes 7 ll. 10 s.
 Obit de cent cinquante livres chargée de cinq messes 7 ll. 10 s.
 Obit de cent cinquante livres chargée de cinq messes 7 ll. 10 s.
 Obit de cent cinquante livres chargée de cinq messes 7 ll. 10 s.
 90 ll. 10 s.

Fait à Souberno ce 1^{er} 7bre 1738. Dithurbide prieur » (ADPA, G 175, n° 55).

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie :

ARDURA, Bernard, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France. Dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 576-577.

BIARD, Georges, *L'ordre des prémontrés en Gascogne*, Lahonce, tapuscrit, 1997, p. 35.

BEAUNIER, Anselme (dom), BESSE, Jean-Marie (dom), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Archives de la France monastique*, Paris : Picard, 1905, t. III, p. 33.

FOURCADE, Jacques, « Le prieuré-hôpital de Zubernoa », *VII^e Congrès d'Études Basques*. Ikaskuntza, 2003, p. 922.

FOURCADE, Jacques, « Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle sur la route du littoral : le prieuré-hôpital de Zubernoa », *BSSLA Bayonne*, nouvelle série, t. 119, 1968, p. 805-822.

HARISTOY, Pierre, *Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire*, Bayonne : Harriet, 1895, rééd. 1981, 3 vol., art. « Urrugne ».

HARISTOY, Pierre, *Recherches historiques sur le Pays basque*, Paris : H. Champion, et Bayonne : imp. Lasserre, 1883-1884, rééd. 1977, 2 vol.

MICHÉLÉNA, Manuel (abbé), *Hendaye : son histoire*, Hendaye : éditions du Mondarrain, 1987, p. 33-47.

NOGARET, Joseph, « L'abbaye d'Arthous et le prieuré de Suberno », *BSSLA Bayonne*, t. LII, 1930, p. 218 sq.

Sources :

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

MICHÉLÉNA, Manuel (abbé), *Hendaye : son histoire*, Hendaye : éditions du Mondarrain, 1987, p. 33-47.

NOGARET, Joseph, « L'abbaye d'Arthous et le prieuré de Suberno », *BSSLA Bayonne*, t. LII, 1930, p. 218 sq.

Sources :

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).



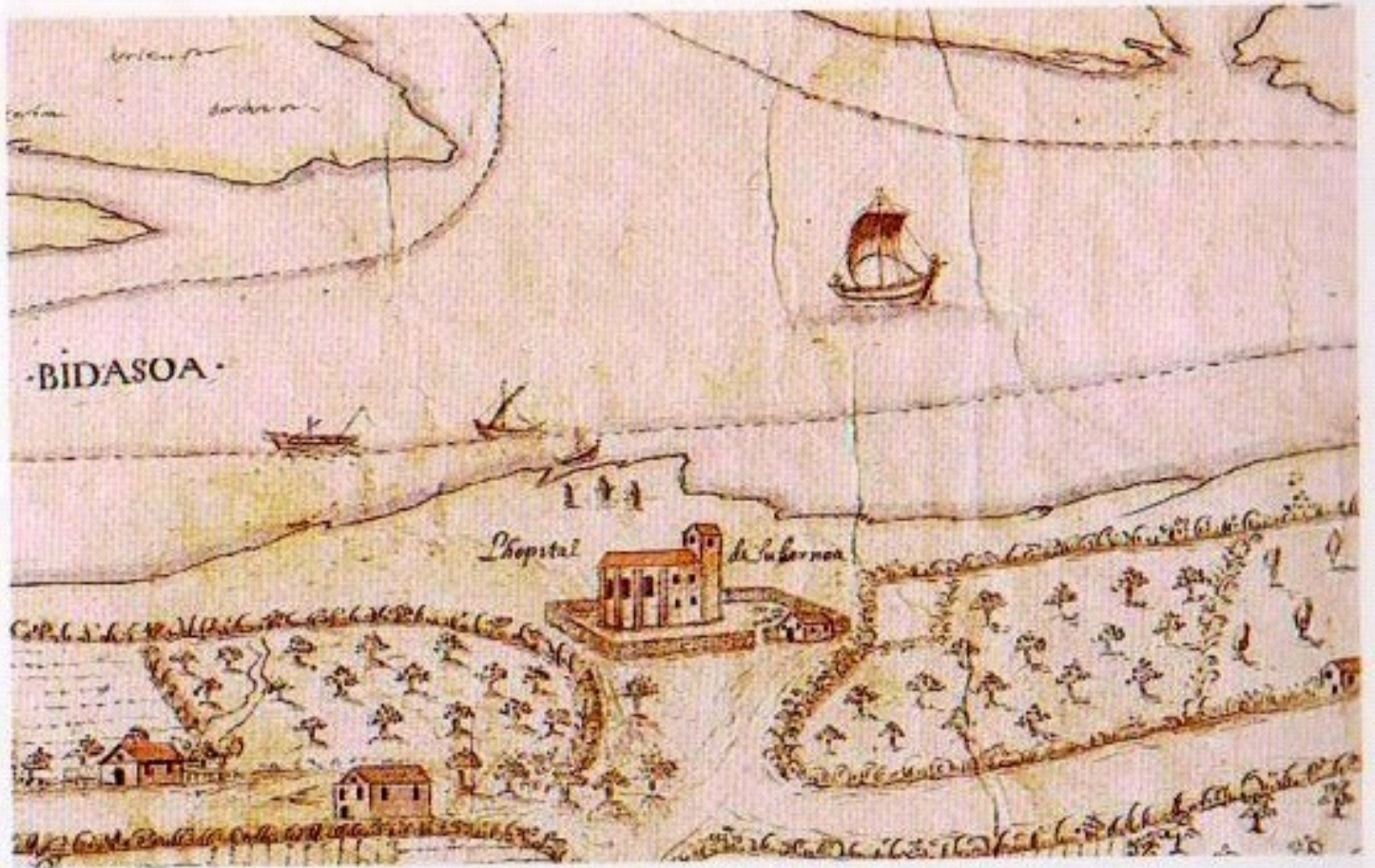
PLANS, PHOTOGRAPHIES, RELEVÉS



Doc. 32. L'hôpital Saint-Jacques de Zuberno en 1659.
BnF, département Arsenal, MS-6439 NB, détail agrandi. Gallica.

Doc. 33. L'hôpital Saint-Jacques de Zuberno vers 1660.
Carte de la Bidassoa, détail, musée historique de l'armée, Vincennes (Wikipedia).

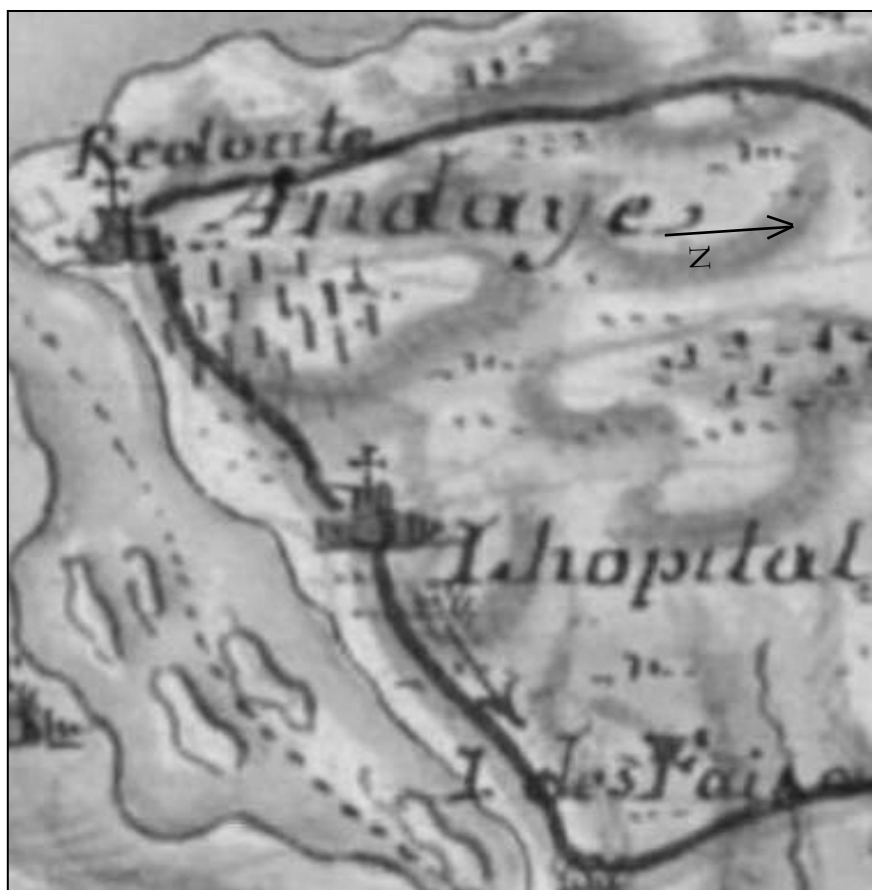




Hôpital de Saint-Jacques de Subernoia,
extrait d'une carte ancienne de la Bidassoa.
© service historique de la défense de Vincennes, département marine



Doc. 34. L'hôpital Saint-Jacques de Zubernoia vers 1660.
Carte de la Bidassoa, détail, d'après Joseph Nogaret, 1930.



Doc. 35. L'hôpital de Zubernoia en 1753.
Carte de Paulmy, BnF MS-6436 (97G), détail. Gallica.



Doc. 36. Soubernoia sur la carte de Cassini, vers 1770.
Fonds IGN/Geoportail.



Doc. 37. L'emplacement du prieuré de Suberño au bord de la Bidassoa.
Quartier de Priorena. Vue aérienne IGN/Géoportail.



Dossiers sur le patrimoine temporel de l'abbaye d'Arthous : terres et autres biens



Doc. 38. Les terres de la grange d'Arthous, essai de localisation.

Plan S.A.



Grange d'Arthous / Hastings

DÉPARTEMENT : LANDES
 ARRONDISSEMENT : DAX
 CANTON : ORTHE ET ARRIGANS (ex. canton de Peyrehorade)
 COMMUNE : HASTINGUES
 LIEU-DIT : HASTINGUES
 GÉOLOCALISATION : X= 43°53'023 ; Y=-1°13 ; Z=4 m (appr.).
 RÉFÉRENCES CADASTRALES : -
 TOPONYMIE HISTORIQUE : *grangiam ejusdem monasterii* (1289).
 DÉDICACE CONNUE : Notre-Dame (abbaye, vers 1200)

CONDITIONS D'ÉTUDE

La grange est signalée dans le paréage (Public Record Office, rôles gascons, n°17, membr. 14, édité par Charles Bémont, *Rôles gascons*, t. II, n°1418) : « [...] *Preterea volumus et concedimus ut grangiam ejusdem monasterii, quam habent juxta locum predictum, cum tot jornatis terre quot continentur in litteris abbatis et conventus predictorum nobis de donacione predictorum concessis habeant et retineant libere et quiete ad opus sui monasterii sepefati* [...] ».

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1289 : *grangiam ejusdem monasterii, quam habent juxta locum predictum...*

1790 : Maison d'arthous possédée par le ci devant prieur et fonds sur la plaine du Gave

Emplacement de ladite maison d'Arthous, décharges dans l'intérieur, eyrial et jardin en tout 225 cx ³/₄.
 Prairie à suite 334 cx.
 Verger cy 37 cx ²/₄.
 Hautin à suite cy 1236 cx ³/₄.
 Tous les dits objets confrontent du levant à chemin public, midi et couchant à fonds d'Habadie, nord à petit ruisseau appelé La grande rigolle.
 Bois à haute futaie formé sur soi au nord du fonds de La borde du Rey cy 836 cx ³/₄.
 Labourable appelée Cout de laborde cy 412 cx ³/₄.
 confronte ledit labourable du levant à terres d'Oeyregave, midi à chemin public, couchant et nord à labourable appelé Lille, autre labourable appelé Petit articomben 520 cx ³/₄.
 Confronte du levant à terre d'Oeyregave, midi labourable appelé le Sarrail, couchant et nord à chemin public.
 Au labourables appelé Grand articomben cy 2925 cx ¹/₄.
 Confronte du levant à chemin public, midi à labourable appelé Bergés d'amour, couchant à chemin public, terres Destracq et de Dufourq, et de nord à terre appelée les Artigues *audit* labourable appelé les Artigues 998 cx ¹/₂.
 Confronte du levant à pièce de Palaës, midy à autre appelée *Grand* Articomben. 7514 cx ¹/₂.

[p. 3] couchant à fonds de Dufourcq et Dunan, et du nord à celle de Martin Janots, Cohéré et Pascouau.

Labourable appelé Pétrau cy 480 cx.
 Confrontant du levant à fonds de Laborde du Rey, midi à terre de Gaye, couchant à fonds de Lhuissier, de nord à chemin public.
 Labourable appelé Berger grand 2509 cx.
 Confronte du levant et midi à chemin public, couchant à fonds du Campai et du Pere, nord à pièce de Lille.
 Labourable appelé Les paliers 897 cx.
 Confronte du levant et nord à chemin public, midi à pièce appelée Articomben, et du couchant à celle des Artigues.

Lande communes en cinq pièces aux endroits appelés Laborde du Rey, Lestachia et le Voila, servant indistinctement pour l'amélioration de tout le fonds du prieuré.

Confrontés et limités par le partage des communaux de Hastings du 11 juillet 1752 cy 4028 cx ¹/₂.
 15029 carreaux.



Reviennent en total les dites contenances à celle de 152 arpans 20 carreaux $\frac{3}{4}$ estimant que le tout est d'un revenu net et annuel, en ce y compris tous les matériaux sans exception qui sont amoncelés dans l'intérieur que dans l'extérieur de la dite maison d'Arthous, et destinés à quelque nouvelle bâtisse, la somme de 2879 ll. 13 s., laquelle somme multipliée par vingt deux forme celle de soixante trois mille trois cents cinquante deux livres six sols, que j'estime encore entre la juste valeur des dits objets. » (AD 40, 29 J 10)

GRANGERS

Non documenté.

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Non documenté. Il est cependant probable que cette grange a été la première installée par les chanoines, sur le territoire de la donation initiale, vers 1167.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

« La seigneurie-caverie ND d'Arthous appartient de tout temps au monastère. L'abbé avait 150 arpents de terre labourable dans la plaine de Hastings » (*Annuaire des Landes*, 1894, p. 392).

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Non documenté. La localisation exacte des bâtiments de la grange médiévale, voisine du site de la bastide, n'est pas connue.

TERRITOIRE, LIMITES...

La grange originelle correspondait sans doute au territoire de l'actuelle commune de Hastings (1454 hectares).

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

MARQUETTE, Jean-Bernard, « L'essor monastique (XIe-XVIIe s.) », *Landes et Chalosses*, Pau, 1983, t. I, p. 194.

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).





Sources inédites :

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Doc. 39 et 40. AD Landes, 29 J 10.

« Plan et première copie des bois appartenant à la communauté de l'abbaye et chapitre d'Arthous ordre Premontré contenant ensemble 37 arpans 21 perches tiré par nous Jean T. Kint geometre en consequence de l'ordonnance des messieurs de la maîtrise. T. Kint geometre. »

« Nota que les bois qui se trouveront renfermé dans le riban rouge appartient à monsieur l'abbaye qui sont de la contenance de 20 arpans et 7 perches et ceux qui se trouveront dans un ruban jaune appartient au chapitre d'Arthous qui font la contenance de 17 arpans 14 perches. La perche fait 22 pied ; 100 perches fait un arpent. »





Métairie de Pépourqué à Hastingues

DÉPARTEMENT : LANDES
ARRONDISSEMENT : DAX
CANTON : ORTHE ET ARRIGANS (ex. canton de Peyrehorade)
COMMUNE : HASTINGUES
LIEU-DIT : PÉPOURQUÉ
GÉOLOCALISATION : X= 43°52'41"03 ; Y=-1°13'04"33 ; Z=80 m.
RÉFÉRENCES CADASTRALES : parcelle n°74 (cadastre actuel).
TOPONYMIE HISTORIQUE : *grangiam ejusdem monasterii* (1289).
DÉDICACE CONNUE : -

CONDITIONS D'ÉTUDE

La grange d'Arthous est signalée dans le paréage (Public Record Office, rôles gascons, n°17, membr. 14, édité par Charles Bémont, Rôles gascons, t. II, n°1418) : « [...] *Preterea volumus et concedimus ut grangiam ejusdem monasterii, quam habent juxta locum predictum, cum tot jornatis terre quot continentur in litteris abbatis et conventus predictorum nobis de donacione predictorum concessis habeant et retineant libere et quiete ad opus sui monasterii sepefati* [...] ». La métairie de Pépourqué, partie de cette grange, est connue depuis la fin du XVII^e siècle.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1686 : « 22 janvier 1686. Les religieux réclamèrent contre le fisc qui avait taxé à 1050 livres et 2 sols pour livre la vigne de Pépourqué prétendument usurpée par la communauté de Hastingues, mais qui appartenait traditionnellement à l'abbaye » (étude Dax-Lourreyt, Lavielle notaire. Citation dans AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix).

1751 : « Pépourqué pour 12 *journades* et 1/2 5 ll. 12 s. » (AD Landes, E dépôt 120 DD 3).

1780-1785 : « Maitérie de Pepourqué maison et autres decharges, eyrial, jardin, le tout contenant cinquante deux carreaux et 1/4 de vingt pieds chacun en tout sens et l'arpent composé de cent carreaux cy 52 cx 1/4
Bois attenant ladite maison 85 cx 1/4
Vigne 237 cx 1/4
Hautin à suite 274 cx 1/4
Inculte au milieu et au couchant 15 cx
Labourable au nord de la maison 370 cx 3/4
Confrontant lesdits objets du levant nord et couchant à chemin public et du midy à fonds du Sr Maignon dit Meignoc et Pouchon.
Labourable appelé la Lanotte 921 cx 1/2
Confrontant du levant à Lande de l'abbaye, midy et couchant à chemin de service et du nord à chemin public.
2037 carreaux
Les dites contenances reviennent en total à vingt arpents trente sept carreaux.

Emplacement de la maison d'Arthous

Decharges dans l'intérieur eyrial et jardin, en tout 225 cx 3/4
Prairie à suite 334 cx
Verger 37 cx 2/4
Hautin à suite 1236 cx 1/4
[p. 2] Bois à haute futaie arrière du fond de la Borde du Rey 836 cx 3/4
cl. 1^{ère} labourable appelé Cout de laborde cy 412 cx 3/4
cl. 1^{ère} autre labourable appelé Grand Articombes 2912 cx 1/2
cl. 2^e autre labourable appelé les Artigues 998 cx 1/2



cl. 3 ^e labourable appelé Petrau	480 cx
cl. 3 ^e labourable appelé Berges grand	2109 cx
cl. 2 ^e labourable appelé le Paleu	897 cx
	11192 cx $\frac{1}{4}$

Landes communes en cinq pieces appellé la Borde du Rey, les Tachies et Boila 4028 cx $\frac{1}{2}$
15220 cx $\frac{3}{4}$

Reviennent ladite contenance de cent cinquante deux arpents deux carreaux $\frac{3}{4}$

Biens de l'abbaye d'Arthous

Metairie au Johan Chinoy	
Maison eyrial et jardin	127 cx $\frac{1}{2}$
Lande et bois à la suite	243 cx $\frac{1}{2}$
Labourable au midy de la maison	411 cx $\frac{1}{2}$
Bois et fonds au levant	40 cx $\frac{1}{4}$
Hautin à suite	123 cx
[p. 3] Vigne	100 cx
Labourable appellé Vigne coupe	119 cx $\frac{1}{4}$
Vigne en speliere appellé la Blanche	241 cx $\frac{3}{4}$
Labourable appellé La plasse de Bas	391 cx $\frac{1}{2}$
Vigne et hautin appellé La commune	141 cx $\frac{1}{4}$
	19499 cx $\frac{1}{2}$

Formant dix neuf arpents quarante neuf carreaux et $\frac{1}{2}$.

Piece de labourable de ladite abbaye sur la plaine du gave.

Parc à betail jardin et verger pour le Colon d'Arthous et autres décharges	118 cx $\frac{1}{4}$
Bois à haute futaie	2178 cx $\frac{1}{4}$
cl. 3 ^e labourable et paccage appellé Labadie	795 cx $\frac{3}{4}$
cl. 3 ^e autre labourable appellé les Coudelles de haut et Barail	1570 cx
Bois et taillis au levant	37 cx $\frac{1}{4}$
Autre labourable appellé Coudelles de bas et Verger d'amour	2393 cx
cl. 1 ^e autre labourable appellé La clavette	98 cx $\frac{3}{4}$
cl. 1 ^e autre labourable appellé Le vime	594 cx $\frac{1}{4}$
cl. 1 ^e labourable appellé Lille	8823 cx
	16608 cx $\frac{3}{4}$

Bois taillis et fonds inculte au nord

Lande commune 4670 cx » (AD Landes, 29 J 4).

1789 : « Le 12 vendu deux paires d'oisons venant de la part de la metairie de Pepourqué pour neuf livres cy 9 ll. » (AD Landes, H 149).

1790 : « Une petite métairie dans les hameaux de Hastingue appelée Pépourqué, contenant une maison qui sert de logement du metayer et du bétail à corne avec un pressoir en pierre et un jardin et un petit bosquet où il y a environ quatre vingt chênes qui n'ont pas encore la moitié de leur croissance » (AD Landes, E dépôt 120/5P2, n°114, 24 février 1790).

1791 : « Et une metterie appelée de Pépourqué composée d'une maison et autres décharges, eyrial, jardin, le tout contenant cinquante deux carreaux et demi de vingt pieds chacun en tout sens, et l'arpent composé de cent carreaux.

En tout cy	52 carreaux $\frac{1}{4}$.
Bois attenant à la maison cy	85 cx $\frac{1}{4}$.
Vigne cy	237 cx $\frac{1}{4}$.
Hautin à suite cy	274 cx $\frac{1}{4}$.



Labourable à suite cy 80 cx $\frac{3}{4}$.
 Inculte au milieu et au couchant cy 15 cx.
 Labourable au nord de la maison cy 370 cx $\frac{3}{4}$.
 confrontant les dits objets levant, nord, couchant à chemin public, et de midy à fonds du *sieur* Maignon de Meignoc et de Ponchon.
 Labourable appelée la Lanotte cy 925 cx $\frac{1}{2}$.
 2037 cx.

Confronte du levant à lande de l'abbaye, midi et couchant à chemin de service, et de nord à chemin public.
 Les dites contenances reviennent en total à vingt arpents trente sept carreaux, estimant le revenu net et annuel des dits biens la somme de 399 ll. 12 s. 11 d., lequel multipliée par vingt deux forme un capital de huit mille sept cent quatre vingt douze livres quatre sols deux deniers, auquel ajoutant 233 ll. pour la valeur de la moitié du capital du bétail [p. 2] qui est dans ledit bien ; de deux sommes forment celle de neuf mille quinze livres quatre sols deux deniers » (*AD Landes, 29 J 10*).

1791 : Inventaire des biens de l'abbaye d'Arthous (métairies)

« Etat des biens de la cy devant abbaye d'Arthous mesure de Hastings.

[mesures exprimées en arpents / portions d'arpent / carreaux / portions de carreau / pieds carrés]

Metairie de Pepourqué

Maison et autres decharges eyrial et jardin	0 $\frac{1}{2}$ 16 $\frac{3}{4}$ 19
Bois attenant ladite maison	0 $\frac{3}{4}$ 41 $\frac{1}{4}$ 5
Vigne	2 $\frac{1}{2}$ 28 $\frac{1}{3}$ 26 $\frac{2}{3}$
Hautin à suite	3 0 9 $\frac{3}{4}$ 23
Labourable à suite	0 $\frac{3}{4}$ 30 $\frac{3}{4}$ 11
Inculte au milieu et au couchant	0 0 34 $\frac{3}{4}$ 23
Labourable au nord de ladite maison	4 0 50
Labourable appelé la Lanotte	10 0 50
Emplacement de la maison d'Arthous decharges dans l'interieur eyrial et jardin	2 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{2}{3}$ 13 $\frac{1}{3}$
Prairie à suite cl. 2 ^e	3 $\frac{2}{3}$ 9 $\frac{1}{4}$ 9
Verger cl. 1 ^e	0 $\frac{1}{3}$ 17 $\frac{1}{3}$ 19 $\frac{1}{3}$
Hautin à suite cl. 1 ^e	13 $\frac{2}{3}$ 14 $\frac{1}{2}$ 6
Bois futaie au nord du fonds de la Borde du rey	9 $\frac{1}{4}$ 9 $\frac{3}{4}$ 23
Labourable appelé Cout de Laborde cl. 1 ^e	4 $\frac{1}{2}$ 18 0 4
[p. 2] De l'autre part cy	
Autre labourable appelé petit Articomben cl. 1 ^e	5 $\frac{3}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$ 10
Autre labourable appelé grand Articomben cl. 1 ^e	32 $\frac{1}{3}$ 5 0 40
Autre labourable appelé les Artigues cl. 2 ^e	11 0 19 $\frac{3}{4}$ 3
Labourable appelé Petrau cl. 2 ^e	5 $\frac{1}{3}$
Labourable appelé Berger grand	23 $\frac{1}{3}$ 20 $\frac{3}{4}$ 31
Labourable appelé les Palus cl. 2 ^e	9 $\frac{3}{4}$ 45 $\frac{1}{3}$ 2 $\frac{1}{3}$
Lande commune en cinq pieces appelée La borde du rey, les Tachaires et Boila cl. 1 ^e	44 $\frac{3}{4}$ 2 $\frac{1}{4}$ 13 »

(AD Landes, 29 J 10).

GRANGERS/MÉTAYERS

1752 : « maitre Bernard Beven, chanoine regulier de l'ordre de Premontré et religieux de l'abbaye d'Arthous, faisant pour les autres religieux de ladite abbaye à raison du droit de l'heritage de Pepourqué et terre de Petrau » (AD Landes, 29 J 1).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Inconnues. Cette métairie a sans doute été implantée après les guerres de Religion sur les terres de l'abbaye.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

La métairie est issue du démembrement de la grange d'Arthous. Les terres ont été vendues en 1791.



DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

L'exploitation est dessinée sur la carte de Cassini. Elle était bâtie à l'emplacement de l'oppidum éponyme de Pépourqué, d'origine antique. Elle a été entièrement détruite au XIX^e siècle.

TERRITOIRE, LIMITES...

Pépourqué correspondait aux terres de crête de l'abbaye, au sud du Gave et au nord des terres de Laujuzan et Garruix.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

Sources inédites :

AD Landes : H 149 ; E dépôt 120 DD 3 ; E dépôt 120 5P/2 ; 29 J 4 ; 29 J 10.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES



Doc. 41. Arthous sur la carte de Cassini, vers 1770.

Fonds IGN/Géoportail.



Doc. 42-43. Le site de Pépourqué en 1953.

Fonds IGN/Géoportail.





Métairie de Joanchinoy à Hastings

DÉPARTEMENT : LANDES
ARRONDISSEMENT : DAX
CANTON : ORTHE ET ARRIGANS (ex. canton de Peyrehorade)
COMMUNE : HASTINGUES
LIEU-DIT : Joanchinoy
GÉOLOCALISATION : X= 43°52'21.37" ; Y=-1°12'32.25" ; Z=81 m (appr.).
RÉFÉRENCES CADASTRALES : parcelles n°324-326 (cadastre actuel).
TOPONYMIE HISTORIQUE : Jeanchinoy (1568)
DÉDICACE CONNUE : -

CONDITIONS D'ÉTUDE

La grange est signalée dans le paréage de 1289. La métairie de Joanchinoy est un démembrement de cette grange à l'époque moderne, comme la métairie de Pépourqué.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1731 : « Après quoy ledit sieur Ducasse pour ce avec ledit sieur Desalles nous auroit representé qu'il auroit fait mander devant nous les nommés Arnaud Duberda et [40] metayer à Jean Chinoy maiterie dependante de ladite abbaye d'Arthous et manse abbassiale » (AD Landes, Fonds Foix, 2 F 1034 : inventaire après décès de l'abbé de Montesquiou).

1751 : « le bois à haute futaye qui fait le devanthieu de la metterie de Joanchinoy appartenant au *sieur* abbé, lequel bois luy demurera propre et en particulier » (AD Landes, E dépôt 120 DD1, 10 juillet 1751)

1780-1785 : « Metairie au Johan Chinoy

Maison eyrial et jardin	127 cx ½
Lande et bois à la suite	243 cx ½
Labourable au midy de la maison	411 cx ½
Bois et fonds au levant	40 cx ¼
Hautin à suite	123 cx
[p. 3] Vigne	100 cx
Labourable appelé Vigne coupe	119 cx ¼
Vigne en speliere appelé la Blanche	241 cx ¾
Labourable appelé La plasse de Bas	391 cx ½
Vigne et hautin appelé La commune	141 cx ¼
	1949 cx ½

Formant dix neuf arpents quarante neuf carreaux et ½. » (AD Landes, 29 J 4).

1791 : « Metairie de Jouanchinoy

Maison eyrial et jardin	1 1/3 17 1/3 18 1/3
Lande et bois à suite	2 ¾ 13 2/3 49 1/3
Labourable au midy de la maison	4 ½ 15 0 20
Bois et fonds inculte au levant	0 ½ 23 2/3 30
Hautin à suite	1 1/3 6 2/3 34
Vigne	1 0 23 0 44
Labourable appelé Vigne coupé	1 ¼ 5 2/3 6
Vigne en spalier appelé la Blanche	2 2/3 4 0 12
Labourable appelé la Plasse de bas	4 1/3 3 1/3 27



[p. 3] Cy contre	
Vigne et hautin appelé le Commun	1 ½ 14 1 /2 6
Parc à betail jardin et verger pour le colon d'Arthous et autres decharges	1 ¼ 13 1/3 7
Bois à haut futaie	24 0 43 0 4
Labourable et pacage appelé Labeledé cl. 3 ^e	8 2/3 36 ½ 22
Bois taillis au levant	0 1/3 16 ¾ 19
Autre labourable appelé les Coudelles de haut et Sarrail cl. 3 ^e	17 1/3 23 0 44
Autre labourable appelé Coudelle de bas et Verger d'amour dont 8 arpents à la 3 ^e cl. et le restant à la 1 ^e	26 ½ 18 1/2
Autre labourable appelé la Clavette cl. 1 ^e	1 20 1/3 0 3
Autre labourable appelé le Vime cl. 1 ^e	6 ½ 21 ½ 2
Labourable appelé Lille cl. 1 ^e	98 0 6 ¾ 39
Echalassiere fonds inculte au nord cl. 3 ^e	0 ¾ 6 ¾ 39
Les communs cl. 3 ^e	51 ¾ 29 0 12 » (AD Landes, 29 J 10).

MÉTAYERS

1568 : Graside de Jeanchinoy (AD Landes, E dépôt 120/1 DD1, n° 12).

1643 : « Jean Chinoy Darriuencolo juratz » (AD Landes, 29 J 1).

1688 : Jean Chinoy (AD Landes, E dépôt 120 DD3).

1731 : Arnaud Duberda metayer à Jean Chinoy (AD Landes, Fonds Foix, 2 F 1034).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Inconnue. La métairie est sans doute un démembrement réalisé à l'époque moderne, avant 1568.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Inconnue. Propriété vendue en 1791.

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Non documenté. Disparu entièrement. Deux villas ont été reconstruites sur ce terrain.

TERRITOIRE, LIMITES...

Inconnu dans le détail. Joanchinoy correspond à l'espace entre le bois du Cassia et les terres de la métairie de Pépourqué.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

Sources inédites :

AD Landes, 29 J 10.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES



Doc. 44-45. Le site de Jeanchinoy en 1953 et en 2016.

Fonds IGN/Géoportail.





Doc. 46-47. Le site de Jeanchinoy en août 2017.

Photos S.A.





Terres de Oeyregave

DÉPARTEMENT : LANDES
 ARRONDISSEMENT : DAX
 CANTON : ORTHE ET ARRIGANS (ex. canton de Peyrehorade)
 COMMUNE : OEYREGAVE
 LIEU-DIT : multiples toponymes isolés.
 GÉOLOCALISATION : -
 RÉFÉRENCES CADASTRALES : -
 TOPONYMIE HISTORIQUE : Oeyregave (1680).
 DÉDICACE CONNUE : -

CONDITIONS D'ÉTUDE

Documentées à partir de 1680. Ces terres faisaient sans doute partie de la grange démembrée d'Arthous.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1680 : Mise en ferme des biens d'Arthous. « Aujourd'huy vingt huitiesme du mois d'avril mil six cent huictante après midy, dans l'abbaye d'Arthous, pardevant moy notaire royal et tesmoings baz nommez, a esté *present* en sa personne messire Louis de Montesquieu d'Artaignan, seigneur abbé dudict Arthous, lequel de son bon gré et libre volonté baille et concède à titre d'affermé à Martin de Habarez et Pierre de Garac, beau père et gendre, marchands et habitans de la paroisse d'Oeyregave, prestant et acceptant, sçavoir est tout le revenu de son abbaye dudict Arthous, consistant en bleds, vin, pomme et autres fruits et foings et avec leurs fiefs, entrees, lots et ventes et tous autres revenus et droits en quoy qu'ils puissent consister. En quoy est entendu estre comprins dans les terres de l'Isle et toutes celles quy sont joignantes de ladict abbaye, celles quy sont en la jurisdiction dudict Oeyregave, la dixme des bleds et foings du territoire de Garruix et Lajuzan ; et que ledict seigneur a décidé de prendre pour leurs prairies de la jurisdiction [p. 2] de Came traversant vers le couchant le ruisseau et le chemin publicq de la cotte de Landar le long de la Bidache et le bois de Garruix jusqu'au territoire de Sames avec le glandage du bois de Cassia, la meterie dudict seigneur d'Arthous y compris les vignes d'Aichenode, la dixme que ledict seigneur a accoustumé de prendre es maisons de Souquiratz en la paroisse de Charrite et Jetteronde de Masparaute, ladict dixme consistant en bled et vin, pomme, six chevreaux, aigneaux, pourceaux. Et tout ainsy que ledict seigneur abbé en a jouy par le passé en tous lesdicts endroits et generallyment tous ce qui depend de ladict abbaye sans aucune reservation que seulement le logement dudict seigneur abbé et enclos du jardin avec leurs fruits dudict jardin, que ledit seigneur abbé se reserve par exprés pour le temps qu'il sera dans ladict maison abbatiale seulement ; dans laquelle ferme est comprinse ladite maison, à ladite reserve avec la grange où les fermiers pourront faire nourrir des [p. 3] bestiaux à la manière accoustumée ou comme bon leur semblera ; et ladite ferme a esté faite pour quatre années prochaines consecutives, à commencer du jour et feste de Saint Martin derniere pour finir à mesme jour de l'année mil six cens huictante trois, lesdites quatre années finies et révolues. Et seront tenues pendant ledit temps lesdits fermiers de bien entretenir lesdits biens en bons peres de famille, avoir soing de faire curer et nettoyer les fossés des terres de l'Isle et authour par les fesanduriers d'icelles ; mesme de bien garder le bois de Cassia, en empêcher les degats et coupes d'iceluy de tous leur pouvoir et faire punir les contrevenans et par les voyes et rigueurs uzées et accoustumées aux fraix dudict seigneur abbé. [p. 4] Pourront lesdits fermiers se couper du bois durant le temps de la recolte et pour le de grainement des bleds aussy en mesnagerie et bon pere de famille ; et au regard des contracts des gardes et mesme établir par ledit seigneur abbé soit des titres de Garuix et Lajuzan que des ses autres biens, ils resteront en leur entier effect, sauf en cas qu'ils se trouvent ne faire pas leur devoir. Et pour lesdits fermiers y en pourront mettre d'autres, comme aussy les mettayers et fesanduriers, à la reserve seulement du jardinier que lesdits fermiers d'icelle ne pourront sortir que de l'ordre dudict seigneur abbé, sur l'advis desdits fermiers. Laquelle susdicte ferme a esté faite moyennant le prix et somme de dix neuf cent livres pour chascune desdites années que lesdits Habares et Garac beau père et gendre, solidairement l'un pour l'autre [p. 5] et un seul pour le tout, renonçant au bénéfice de division, discution et ordre que leur a esté



donné à entendre, ont promis de payer *audit* seigneur abbé, en la personne du sieur de Boyrie, dans la ville de Bayonne, duquel ils en retireront bon acquis pour les remettre *audit* seigneur abbé à la fin de la ferme. Lequel à ces fins a eslu son domicile chez *ledit* sieur Boya pour faire *ladite* recette, sçavoir six cent trente trois livres six sols huit deniers le jour et feste de Noel prochaine pour ceste année mil six cens huitcent qu'y a commencé *audit* jour et feste de saint Martin dernier autres six cent trente trois livres six sols huit deniers le jour et feste de saint Jean Baptiste aussy suivante. Et ainsy seront [p. 6] les payemens des autres trois années de pareilles sortes et à semblables terres, lesquelles à l'entier et final payement du prix entier de *ladite* ferme, l'un terme n'attendant l'autre, à peyne de tout despans, dommage et *interets*. Et pour l'exécution du presant contrat *lesdits* fermiers ont esleu leur domicile pour recevoir tous actes et exploits ce concernant dans la maison *dudit* Habares *audit* Oeyregave. Sera *ledit* seigneur abbé tenu comme il a promis de faire jouir paisiblement *lesdits* fermiers du revenu de *ladite* abbaye et ainsy en tout et autant ou de mesure que le fermier precedant en a jouy par le passé et que *ledit* seigneur abbé aux cas fortuits uzés et accoustumés, quy est la guerre guerroyante, la mesme estant sur le lieu empeschant de jouir, à la gresle et à l'inondation et fureur de la riviere du Gave et celle de la Bidouze, lesquels ruineront *lesdits* fermiers, en donneront [p. 7] avis *audit* seigneur en la personne de Henry Chalosse, president jurisdictionnel de Came et Bardos, dans le domicile duquel *ledit* seigneur a esleu son domicile pour y recevoir tous ceux avec lequel sieur de Chalosse, *lesdits* fermiers accorderont des pretentions, estimer le damage quy arrivera par *lesdits* cas. Seront tenus les mesmes fermiers, ainsy qu'il promettent, de payer en deduction des prix d'afferme les decimes ordinaires et extraordinaires et oblats et fere les despenses necessaires dans *ladite* maison et à la grange d'icelle. En deduction *dudit* respondront les mesmes fermiers de tous despans, dommages, *interets qui* feront les recettes *desdites* decimes faites par eux, de faire payemens d'icelles et pour l'observation de tout ce dessus les partyes, chascune à soy ont obligé leurs biens qu'ils ont soubmis à toutes rigueurs de justice, à quy la cognoissance en appartiendra ; fait en presance de Jean Habares, *sergent* royal et *maitre* Jean de Labar, *notaire* royal, habitans de la ville de Peyrehorade parroisse de Lesez, tesmoins à ce *appelés* et signés à l'original avec les partyes et par moy Bernard [signatures] » (Source : AD Landes, E dépôt 120 / GG33, n°91. Acte sur parchemin).

1790 : « Le trois avril 1790 reçu du fermier de Oeyregave la somme de deux cent cinquante livres cy 250 ll. » (AD Landes, H 149).

1790 : « Plus vingt cinq arpens de terre labourable dans la plaine d'Oeyregave affermé deux cent cinquante livres et deux paires de chapons estimés six livres cy 256 ll. Plus environ neuf arpens de terre lande dans les hameaux d'Oeyregave qui servent également d'engrais des terres labourables que les religieux ont dans cette paroise, et qui sont compris dans le bail à ferme ». (AD Landes, E dépôt 120/5P2, n°114, 24 février 1790)

1790 : Bien dudit prieuré situé à Oeyre-gave

« Labourable appelé Cout de Laborde en tout cy 390 cx ³/₄.
 Confronte du levant à fonds de Caillebat, midi à piece appelée Lapore et chemin public, couchant et nord à fonds dudit prieuré et abbaïe.
 [p. 4] Labourable appelé le Galiou cy 363 cx.
 Confronte du levant à fonds de Ramere, midi au même, Laplante et chemin public, couchant à fonds de Magendie et du nord à celui du Sr Duclercq.
 Autre labourable appelé Port de Bayonne cy 602 cx.
 Bois taillis à suite cy 91 cx.
 Confrontant du levant à fonds de l'abbaïe, midi à celui de Dondits et du Clercq, couchant à celui appelé Lille, et nord à celui de Madame d'Orthe.
 Autre labourable appelé encore Port de Bayonne cy 118 cx.
 Confronte du levant à fonds de Laplante, midi à chemin public, couchant à fonds de l'abbaïe et de nord à Madame d'Orthe.
 Autre labourable appelé Bimé cy 49 cx ³/₄.
 Confronte du levant à fonds du sieur Duclercq, midi à celui de Pétrau, couchant et nord à celui de Condou.
 Autre labourable appelé Estienne cy 70 cx ¹/₂.
 Confronte du levant à fonds de Condou et Galbar, midi à celui de Réchééné, couchant à celui de Labat, et du nord à celui de Tamon, et de Condou.
 Autre piece appelée du chemin du milieu cy 143 cx ¹/₄.
 Confronte du levant à fonds du Sarraillé, midi à celui du Condou et du Hau, couchant à fonds de l'abbaïe et du nord à chemin public.
 Autre labourable appelé La bequete cy 82 cx ¹/₂.



Confronte du levant à fonds de Larroudé, midi à chemin public, couchant à fonds de Toumieu et de nord à celui de l'Espagnol, Thomas et Larroudé.

1911 carreaux.

[p. 5] Labourable appelé Prad Destrac cy 173 cx.

Confronte du levant, midi et au nord à fonds de Tamon et Sarraillé et du couchant à celui de Galbar.

Autre labourable appelé Courron cy 78 cx ¼.

Confronte du levant à fonds de Condou, midi à celui de Larroudé, couchant à celui de Thomas et du nord de Tamon.

Autre appelé du même nom de contenance cy 69 cx.

Confronte du levant à fonds de l'abbaye, midi à chemin public, du couchant à Tamon et au Chin, et de nord à rivière du Gave de Sorde et fonds de Larroudé.

Autre labourable appelé Gritch cy 43 cx ½.

Confronte du levant à fonds de Tamon, midi à celui de l'Espagnol, couchant à celui du Chrestian et à celui de Trois pointes.

Autre labourable appelé la Palette cy 104 cx.

Confronte du levant au fonds d'Izabelle, midi à celui de l'Espagnol, couchant à celui de Garraux de Peyrehorade, et de Dedondits, et de nord à fonds du Hau caup et Tamon, chemin public traversant la piece.

Lande commune contenant cy 527 cx.

Confrontant du levant et midi à communs de Came, couchant du fonds d'Oeyre-gave et de nord à portion de l'abbaye.

3006 carreaux ¾.

Reviennent les dittes contenance à celle de trente arpans six carreaux quarts par contrat du 22 8bre 174 le ci devant prieur d'Arthous a affermés tous les dits labourables [p.6] affermés à Oeyre-gave pour une somme de 250 ll. et deux paires de chapons, et sous la reserve faite par le ci devant prieur de jouir l'echalat qui croitrait dans le bois taillis.

À suite du labourable appelé Port de Bayonne le fermier a renoncé à aucune domination à raison des cas fortuits et s'est en outre obligé de decharger ledit fonds des impositions royales, partout des conditions dudit contrat j'estime le revenu net :

1° le prix principal 250 ll.

2° deux paires chapons 4 ll.

3° l'echalat annuel de ladite piece reservée 6 ll. 16 s. 6 d.

260 ll. 16 s. 6 d.

Laquelle dite somme de 260 ll. 16 s. 6 d. multipliée par 22 forme un capital de cinq mille cent trente huit livres trois sols » (AD Landes, 29 J 10).

FERMIERS

1680 : « Martin de Habarez et Pierre de Garac, beau père et gendre, marchands et habitans de la paroisse d'Oeyregave ».

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Non documenté. Les terres sont mises en fief en 1680.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Inconnue. Les terres sont vendues pendant le Révolution française.

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Néant.

TERRITOIRE, LIMITES...

Terres dispersées sur le territoire de l'actuelle commune d'Oeyregave.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

Sources inédites :

AD Landes : E dépôt 120 / GG33, n°91 ; E dépôt 120/5P2, n°114 ; H 149 ; 29 J 4 ; 29 J 10.



Grange d'Igaas à Pardies (Peyrehorade)

DÉPARTEMENT : LANDES
ARRONDISSEMENT : DAX
CANTON : ORTHE ET ARRIGANS (ex. canton de Peyrehorade)
COMMUNE : PEYREHORADE
LIEU-DIT : IGAAS / PARDIES
GÉOLOCALISATION : -
RÉFÉRENCES CADASTRALES :
TOPONYMIE HISTORIQUE : grange de Pardies (1568)
DÉDICACE CONNUE : -

CONDITIONS D'ÉTUDE

Site documenté à partir du XVI^e siècle.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1568 : Jean de Destius, grangier de Pardies (AD Landes, E dépôt 120/1 DD1, n° 12).

1790 : Plus la moitié de la dixme d'une pièce de terre labourable appelée Lilot dans la paroisse d'Igaas qui n'a jamais été affermée plus de quinze livres cy 15 ll. (AD Landes, E dépôt 120/5P2, n°114, 24 février 1790).

1790 : Le *maître* Mingot d'Igaas fait une prélation au ci devant prieur d'Arthous en argent cy 18 s. (AD Landes, 29 J 10).

1791 : 17° Payé aux collateurs de Peyrehorade pour impositions royales unies par une petite dime à Igaas, comme il paroît par les quittances 8 ll. 14 s. 0 d. (AD Landes, H 149)

1791 : Vente de blé d'Inde.

Le 15 janvier le métayer de la grange du diaconé de Pardies Ygas a rendu compte du produit de la petite dixme appelée ilot située dans ladite paroisse d'Ygas. Laquelle dite dixme a rendu six mesures et demi bled d'Inde vendu pour treize livre treise sols à raison de deux livres deux sols la mesure cy 13 ll. 13 s. 0 d. (H 149)

9° Reçu de la vente de six mesures de bled d'Inde provenant de la petite dime d'Ygas, appelée ilot ci 13 ll.

1946 : Charles Blanc, « Le moulin noble de Pardies en la vicomté d'Orthe », Bull. de la Société de Borda, 1948, p. 44 : « tout contre le moulin se dressait la vieille église paroissiale de Saint-Martin de Pardies, primitivement chapelle des moines, devenue plus tard le siège de l'archiprêtre d'Orthe, l'un des plus recherchés du diocèse. Sous son porche se tenaient les cours générales formées par les syndics, caviens et jurats des quatorze paroisses de la vicomté. Après avoir prêté serment sur l'autel de saint Jean, l'on discutait des questions communes... L'église avait ses curés particuliers. Au MA ils portaient le nom de « granger » et étaient sous obédience du curé de Hastings, lui-même prémontré, nommé par le père-abbé d'Arthous. Celui-ci, dont l'abbaye était plus proche et plus récente, allait désormais s'occuper du temporel et du spirituel d'Igaas moyennant un accord tacite et le paiement annuel du prix des dîmes à l'abbé de Cagnotte et plus tard à l'évêque de Dax... ».

1964 : Saint-Martin de Pardies est un marqueur religieux d'une très ancienne voie de tanshumance (Robert Arambourou, « Tumuli en pays d'Orthe », *Bulletin de la Société de Borda*, 1964, p. 7).

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

L'abbé nommait au diaconé de Pardies

Le diaconé de Pardies donnait 20 pistoles de revenu à prendre sur un peu de dime de 3 maisons, d'un quartier d'Ygas et quelques terres affectées (arch preb Dax).

Le granger d'Ygas avait une portion de dime en Orthevielle.

GRANGERS

1568 : Jean de Destius, grangier de Pardies (AD Landes, E dépôt 120/1 DD1, n° 12).



1739 : François de Navailles, curé de Hastingues, granger d'Ygaas et diacre de Pardies (AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85)).

1790 : François Desperiers, prieur de l'abbaye, curé de la ville et diacre de Pardies, âgé de 55 ans (AD Landes, 29 J 13, Fonds Destrac).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Inconnues. Le site a-t-il pris la suite de la grange de Pardies, dépendant de Cagnotte ?

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Inconnue.

DESCRIPTION ET ANALYSE DES ÉLÉVATIONS CONSERVÉES

Il reste peu de choses, sur le terrain, de la fouille effectuée à partir de 1975, mais assez bien connue par diverses publications.

- Substrat antique avec nombreuses *tegulae* : probable villa antique ;
- Eglise paléo-chrétienne, peut-être du 5^e ou 6^e s. ;
- Eglise romane détruite au 14^e siècle ;
- Eglise gothique à chevet pentagonal ;
- Eglise démolie au profit de propriétés voisines.

TERRITOIRE, LIMITES...

Inconnu.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

DÉZÉLUS, Robert, « La période initiale des fouilles de Pardies. Mars 1975- juillet 1977 », *Bulletin de la Société de Borda*, 1982, p. 215-219.

MARQUETTE, Jean-Bernard, « L'essor monastique (XI^e-XVI^e s.) », *Landes et Chalosses*, Pau, 1983, t. I, p. 194 (mention de la grange d'Igaas).

Sources inédites :

AD Landes, 2 F 904, Fonds Foix (2 Mi 16/85).

AD Landes, E dépôt 120/1 DD1, n° 12.

AD Landes, E dépôt 120/5P2, n°114, 24 février 1790.

AD Landes, 29 J 10.

AD Landes, H 149.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES



Doc. 48-49. Le site de Pardies/Igaas sur la carte de Cassini, vers 1770 et en 2016.

Fonds IGN/Géoportail.





Dîmes de Charritte

DÉPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT : BAYONNE
CANTON : PAYS DE BIDACHE, AMIKUZE ET OSTIBARRE
COMMUNE : ARRAUTE-CHARRITTE
LIEU-DIT : SOKIRATZEA
GÉOLOCALISATION : X=43°414488 N ; Y= -1°087887 O ; Z=69 m
RÉFÉRENCES CADASTRALES : parcelles E 216-218 (1826), 299-300-543 (cadastre actuel)
TOPONYMIE HISTORIQUE : Soquentz (XIII^e s.)

CONDITIONS D'ÉTUDE

La dîme est signalée dans l'obituaire de l'abbaye d'Arthous, puis dans les mises en fermage des biens de l'abbaye à l'époque moderne.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

XIII^e s. : *B. K. maii Com. ... Viviani de Acrimonte ad succ. qui dedit nobis ad opus luminarii ecclesie decimas de Soquentz* (BnF, Fonds Duchesne, vol. 114, fol. 47).

1680 : la dixme que ledict seigneur a accoustumé de prandre es maisons de Souquiratz en la paroisse de Charritte et Jetteronde de Masparaute (AD Landes, E dépôt 120 / GG33, n°91).

1750 : Les parroices de Charritte et Masparaute en Basques donnent 30 livres. (AD Landes, E dépôt 120/DD1, n° 28).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

La dîme a été offerte par Vivian de Gramont « pour le luminaire de l'église » vers le début du XIII^e siècle.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

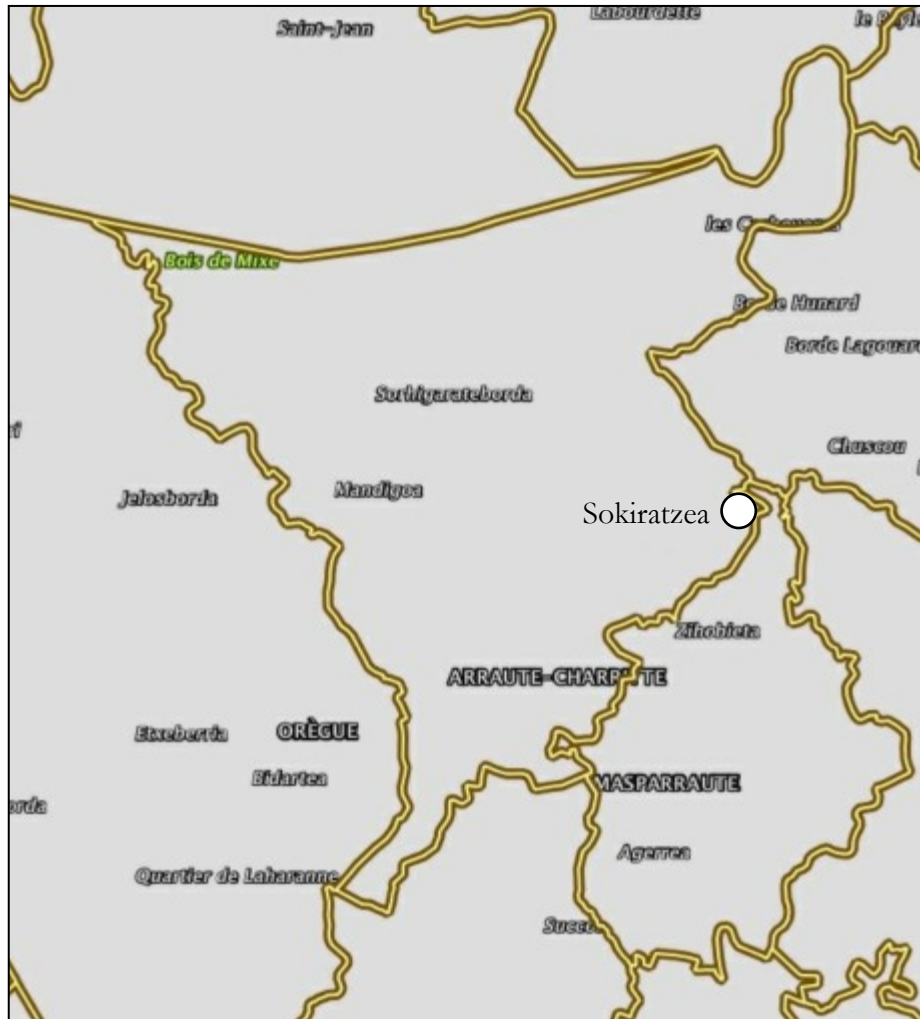
Inconnue. Cette dîme était encore prélevée en 1680 et 1750.

TERRITOIRE, LIMITES...

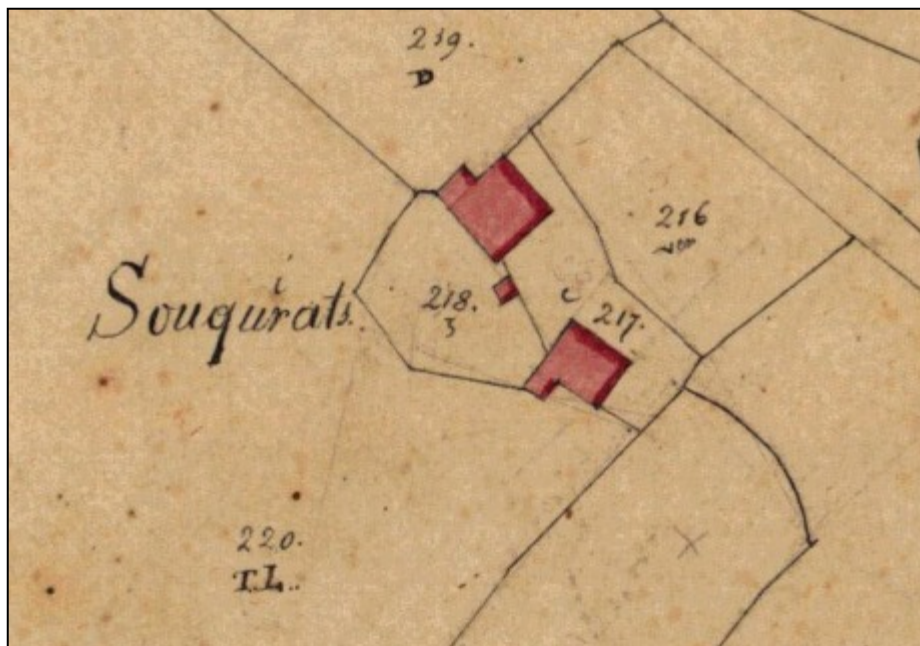
Le territoire de Souquirats (Sokiratzea) correspond à une propriété au nord-est de l'actuelle commune de Charritte. Est-ce un ancien casal du XIII^e siècle, propriété des Gramont ? C'est probable.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

AD Landes, E dépôt 120/DD1, n° 28.
AD Landes, E dépôt 120 / GG33, n°91.
BnF, Fonds Duchesne, vol. 114, fol. 47.



Doc. 50. Localisation générale de la dime de Soquirats dans la commune actuelle. IGN/Géoportail.



Doc. 51. La ferme de Souquirats sur le cadastre de Charritte en 1826, section E 2. AD Landes.



Dîmes de Masparraute

DÉPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT : BAYONNE
CANTON : PAYS DE BIDACHE, AMIKUZE ET OSTIBARRE
COMMUNE : MASPARRAUTE
LIEU-DIT : ITHURRONDOA
GÉOLOCALISATION : X=43°402808 N ; Y= -1°096653 O ; Z=64 m
RÉFÉRENCES CADASTRALES : parcelles A 195-197 (1825), 139-141 (cadastre actuel)
TOPONYMIE HISTORIQUE : Ythorrondo (XIII^e s.)

CONDITIONS D'ÉTUDE

La dîme est signalée dans l'obituaire de l'abbaye d'Arthous, puis dans les mises en fermage des biens de l'abbaye à l'époque moderne.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

XIII^e s. : *A. xi. Com. Arnaldi dni de Ulltriva qui dedit nobis ad opus luminarii ecclesie XII solidis et decimas de Ythorrondo ad fam[...]* (BnF, Fonds Duchesne, vol. 114, fol. 47).

1680 : la dixme que ledict seigneur a accoustumé de prandre es maisons de Souquiratz en la paroisse de Charrite et Jetteronde de Masparaute (AD Landes, E dépôt 120 / GG33, n°91).

1750 : Les parroices de Charritte et Masparraute en Basques donnent 30 livres. (AD Landes, E dépôt 120/DD1, n° 28).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

La dîme a été offerte par Arnaud d'Auterive vers le début du XIII^e siècle.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

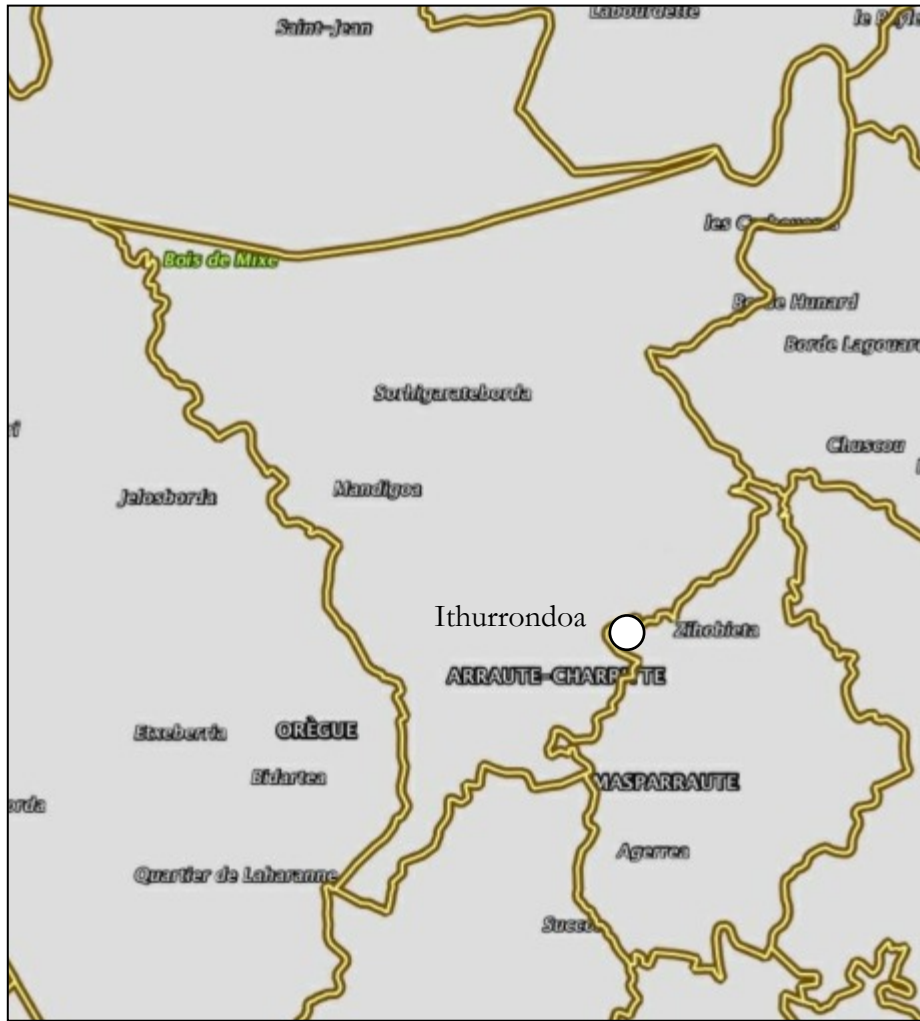
Inconnue. Cette dîme était encore prélevée en 1680 et 1750.

TERRITOIRE, LIMITES...

Le territoire d'Ithurrondo (Ithurrondoa) correspond à une propriété au nord-ouest de l'actuelle commune de Masparraute. Est-ce un ancien casal du XIII^e siècle, propriété des Auterive ? C'est probable.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

AD Landes, E dépôt 120/DD1, n° 28.
AD Landes, E dépôt 120 / GG33, n°91.
BnF, Fonds Duchesne, vol. 114, fol. 47.



Doc. 52. Localisation générale de la dime d'Ithurrondo dans la commune actuelle. IGN/Géoportail.



Doc. 53. La ferme d'Ithurrondo sur le cadastre de Masparraute en 1825, section A 1. AD Landes.



Dîmes de Juxue

DÉPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT : BAYONNE
CANTON : PAYS DE BIDACHE, AMIKUZE ET OSTIBARRE
COMMUNE : JUXUE
LIEU-DIT : JUXUE
GÉOLOCALISATION : X=43°236301 N ; Y= -1°055696 O ; Z=166 m (église)
RÉFÉRENCES CADASTRALES : -
TOPONYMIE HISTORIQUE : Jursies (XII^e s. ?)

CONDITIONS D'ÉTUDE

Les dîmes de Juxue sont mentionnées dans l'obituaire de l'abbaye d'Arthous (din du XII^e s. ?) Puis dans divers procès à l'époque moderne.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

XIII^e s. : *O. viii. Com. Aymerici ep. qu. de Vi Ari dni. de Larramendi et successor. suor. que dedit nobis prates dictum iuxta rivum de Pagaule in territorio de Jursies pro qb. facimus plenum officiu. in conventu.* (BnF, Fonds Duchesne, vol. 114, fol. 47).

1711 : procès de Jeanne d'Irumberry, de Juxue, contre Dominique de Bustanoby, prieur de Pagolle (ADPA, B 4442, registre des audiences, fol. 13).

1730 : procès de Catherine de Borda, de Juxue, contre Marc de Berterrière, prieur de Pagolle (ADPA, B 4486, registre des audiences, fol. 149).

1734 : Procès entre frère Bordères, Prémontré de l'abbaye d'Arthous, contre Pierre Daguerre, de Juxue (ADPA, B 4498).

1752 : Procès entre Marc de Berterrière, prieur de Pagolle, et Dominique Dabens, curé de Juxue, relatif à la jouissance d'une dîme (ADPA, B 4883).

1759 : Procès sur la dîme de Juxue (AD Landes, E dépôt 120/GG 33, n°57 bis).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

La dîme a été offerte par Guilhem-Arnaud de Larramandi avec des prés vers la fin du XII^e siècle.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Inconnue. Cette dîme était encore prélevée en 1759 par le prieur de Pagolle.

TERRITOIRE, LIMITES...

Le territoire de Juxue, ancienne propriété des sires de Larramendi, voisine Pagolle. Cette donation est sans doute contemporaine ou de peu postérieure à celle de Pagolle en 1178.



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- AD Landes, E dépôt 120/GG 33, n°57 bis.
ADPA, B 4442, registre des audiences, fol. 13.
ADPA, B 4486, registre des audiences, fol. 149.
ADPA, B 4498.
ADPA, B 4883.
BnF, Fonds Duchesne, vol. 114, fol. 47.



Doc. 54. Localisation générale de la dîme d'Ithurrondo dans la commune actuelle.
IGN/Géoportail.



Maison de Hastings

DÉPARTEMENT : LANDES
 ARRONDISSEMENT : DAX
 CANTON : ORTHE ET ARRIGANS (ex. canton de Peyrehorade)
 COMMUNE : HASTINGUES
 LIEU-DIT : LA VILLE
 GÉOLOCALISATION : X=43°53'41.16 N ; Y= -1°14'48.79 O ; Z= 42 m.
 RÉFÉRENCES CADASTRALES : parcelle n°333-335 (cadastre actuel).
 TOPONYMIE HISTORIQUE : -

CONDITIONS D'ÉTUDE

Cette maison, dite maison des jurats, est propriété publique de la municipalité de Hastings. La partie Est, sur la place devant l'église paroissiale, est occupée par un atelier. La partie postérieure est à l'état de ruine.

MENTIONS DOCUMENTAIRES

1289 : *Concedimus eciam eisdem abbati et conventui unam placeam seu solum domus in bono et competenti loco, talis amplitudinis et longitudinis quales erunt placee vel soli aliorum habitatorum bastide predictae, in quo vel qua possint libere domum construere ad opus monasterii supradicti, quam semper habeant ab omni servicio liberam et immunem* (Public Record Office, rôles gascons, n°17, membr. 14).

CONDITIONS D'IMPLANTATION

Non documenté. Le style des fenêtre à meneau renvoie à une construction vers 1500.

ÉVOLUTION D'APRÈS LES SOURCES

Non documenté par les textes. Le bâtiment, dans son état actuel, est formé de trois parties :

- une cave voûtée en berceau, donnant sur la place ;
- une série d'arcades formant garlande, au dessus de cette cave, avec l'emplacement d'au moins un espace commercial à l'arrière (actuel atelier de potière) ;
- d'anciens appartements aux étages et à l'arrière du bâtiment.

Ces étages sont dotés d'éléments de confort importants : cheminée à chaque étage, évier, placards muraux, probables latrines. Une des poutres principales montre les moulures d'un ancien plafond à caissons. Une tourelle d'escalier en hors d'œuvre semble une adjonction tardive (XVII^e s. ?).

Une maison des abbés est prévue dans le paréage de la bastide de Hastings en 1289. Elle n'est pas autrement documentée. Cette « maison des jurats » n'est pas connue par ailleurs. Les documents d'époque moderne attestent que les réunions publiques se faisaient dans la nef de l'église. Il existait aussi un tribunal, mentionné en 1500.

Cette maison dite des jurats serait-elle l'ancienne maison des abbés d'Arthous ? La présence conjointe d'un espace commercial avec cave et boutiques, jointe à un important logement assez luxueux, renvoie à la maison des abbés de la Casedieu à Marciac, plus ancienne mais présentant les mêmes dispositions. Par ailleurs le style des fenêtres est identique à celui de la maison des abbés de Sorde, ce qui fait penser à une même équipe de maçons et sculpteurs. À titre d'hypothèse, cette maison pourrait être donc une maison de chanoines prémontrés dans un état de la fin du Moyen Âge. Il faut signaler cependant qu'au moins trois autres maisons de ce type existaient autour de la même place : au niveau de l'ancienne école (présence d'une autre cave voûtée en berceau, au château Destrac (idem, deux caves anciennes) et à l'actuelle mairie (bâtiment de qualité de la seconde moitié du XV^e siècle), sans qu'il soit possible de discriminer entre ces emplacements, faute de sources écrites.



Doc. 55. Vue générale de la maison des jurats à Hastings. Vers 1500. Photo S.A., 2017.



Doc. 56. Vue de la cave de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.



Doc. 57. Vue intérieure de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.



Doc. 58. Vue d'une moulure de poutre de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.



Doc. 59. Vue de la cave voûtée sous l'ancienne école. Photo S.A., 2017.



Tables des illustrations

Doc. 1. Localisation des probables carrières de pierre et d'argile de l'abbaye d'Arthous au Moyen Âge.

Doc. 2. L'origine des terres d'Arthous.

Doc. 3. Hôpitaux des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, d'après C. Desplat.

Doc. 4. Les hôpitaux en Béarn (XIIe-XIVe s.), d'après C. Desplat.

Doc. 5. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés d'Arthous à la fin du Moyen Âge. Plan S.A.

Doc. 6. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés autour d'Hastingues vers 1300. Plan S.A.

Doc. 7. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés autour d'Hastingues vers 1700. Plan S.A.

Doc. 8. Hypothèse de localisation des biens des prémontrés d'Arthous vers 1700. Plan S.A.

Doc. 9. Les parcellaires réguliers autour de l'abbaye d'Arthous. Plan S.A.

Doc. 10. Les parcellaires réguliers de Hastingues à Garruch et Lajuzan (Garruix et Laujuzan), 1330-1651. Ces remembrements voisins de l'abbaye, parcellaires de formation et de fondation, ont été imposés par les habitants de Hastingues. Photo IGN/Géoportail, 1953.

Doc. 11. Le parcellaire régulier d'Oeyregave. XIII^e ou XIV^e siècle ? Ce remembrement voisin de l'abbaye, apparemment un parcelle de fondation, a peut-être été créé par le sénéchal du roi d'Angleterre. Il ne semble pas lié aux chanoines prémontrés. Photo IGN/Géoportail, 1953.

Doc. 12. Le parcellaire de formation de la plaine d'Arthous. XII^e-XVIII^e siècle ? Ce remembrement voisin de l'abbaye a été exploité par des métayers à l'époque moderne, ce qui explique en partie cette régularité. Photo IGN/Géoportail, 1953.

Doc. 13. L'ancien prieuré et l'église d'Otzantz vu en photographie aérienne. IGN/Géoportail.

Doc. 14. L'église Sainte-Madeleine d'Oxance sur la carte de Paulmy en 1753.

Doc. 15. L'église Sainte-Madeleine sur la carte de Cassini, vers 1770. Fonds IGN/Géoportail.

Doc. 16. L'église Sainte-Madeleine d'Otzantz. État de destruction avant 2010. Photographie B. Duvivier, 2010.

Doc. 17. L'église Sainte-Madeleine d'Otzantz. État en 2014. Photo S.A.

Doc. 18. L'église Sainte-Madeleine d'Otzantz. Plan général de l'église. Plan S. A., 2014.

Doc. 19-21. Croix du XVII^e siècle du cimetière de Pagolle : crucifixion de 1612 et stèles discoïdales. Photos S. A., 2014.

Doc. 22. Pagolle, état actuel du noyau communal autour de l'église. Fonds IGN/Géoportail.

Doc. 23. Pagolle (« Apagollo ») sur une carte du Labourd et Basse-Navarre du XVII^e siècle, détail agrandi.

Doc. 24. L'église de Pagolle sur le cadastre napoléonien. Pagolle, cadastre de 1826 (sur earchives.cg64.fr)

Doc. 25. Vue générale de l'église de Pagolle. Photo S. A., août 2014.

Doc. 26. Plan de l'église de Pagolle. Plan S. A., 2014.

Doc. 27. Vue de la nef de l'église de Pagolle. Photographie S. A., août 2014.



- Doc. 28. Base de colonne à griffes d'angle conservée dans la nef de l'église de Pagolle. Photo S. A., août 2014.
- Doc. 29. Sept-Haux sur la carte de Cassini vers 1770. Fonds IGN/Géoportail.
- Doc. 30. Le prieuré de Sept-Haux sur le cadastre napoléonien. AD Landes, 286 W 77, cadastre napoléonien de Cauneille (1810), section de Larieste et Septhaux.
- Doc. 31. Le prieuré de Sept Haux, état actuel (2014). Vue de l'ouest et de l'est, avec l'avancée d'une possible chapelle au chevet semi-circulaire (?). Photographie S. A., 2014.
- Doc. 32. L'hôpital Saint-Jacques de Zubernoia en 1659. BnF, département Arsenal, MS-6439 NB, détail agrandi. Gallica.
- Doc. 33. L'hôpital Saint-Jacques de Zubernoia vers 1660. Carte de la Bidassoa, détail, musée historique de l'armée, Vincennes.
- Doc. 34. L'hôpital Saint-Jacques de Zubernoia vers 1660. Carte de la Bidassoa, détail, d'après Joseph Nogaret, 1930.
- Doc. 35. L'hôpital de Zubernoia en 1753. Carte de Paulmy, BnF MS-6436 (97G), détail. Gallica.
- Doc. 36. Soubernoia sur la carte de Cassini, vers 1770. Fonds IGN/Géoportail.
- Doc. 37. L'emplacement du prieuré de Subernoia au bord de la Bidassoa. Quartier de Priorenea. Vue aérienne IGN/Géoportail.
- Doc. 38. Les terres de la grange d'Arthous, essai de localisation. Plan S.A.
- Doc. 39 et 40. AD Landes, 29 J 10.
- Doc. 41. Arthous sur la carte de Cassini, vers 1770. Fonds IGN/Géoportail.
- Doc. 42-43. Le site de Pépourqué en 1953. Fonds IGN/Géoportail.
- Doc. 44-45. Le site de Jeanchinoy en 1953 et en 2016. Fonds IGN/Géoportail.
- Doc. 46-47. Le site de Jeanchinoy en août 2017. Photos S.A.
- Doc. 48-49. Le site de Pardies/Igaas sur la carte de Cassini, vers 1770 et en 2016. Fonds IGN/Géoportail.
- Doc. 50. Localisation générale de la dîme de Souquirats dans la commune actuelle. IGN/Géoportail.
- Doc. 51. La ferme de Souquirats sur le cadastre de Charritte en 1826, section E 2. AD Landes.
- Doc. 52. Localisation générale de la dîme d'Ithurrondo dans la commune actuelle. IGN/Géoportail.
- Doc. 53. La ferme d'Ithurrondo sur le cadastre de Masparraute en 1825, section A 1. AD Landes.
- Doc. 54. Localisation générale de la dîme d'Ithurrondo dans la commune actuelle. IGN/Géoportail.
- Doc. 55. Vue générale de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.
- Doc. 56. Vue de la cave de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.
- Doc. 57. Vue intérieure de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.
- Doc. 58. Vue d'une moulure de poutre de la maison des jurats à Hastings. Photo S.A., 2017.
- Doc. 59. Vue de la cave voûtée sous l'ancienne école. Photo S.A., 2017.



Sommaire du volume IV

INTRODUCTION	5
1- Méthodologie générale et problématique	6
1.1- Cadre général de l'étude : une documentation lacunaire et dispersée	6
1.2- Archéologie du bâti des granges	7
1.3- Inventaire général des sources	7
1.4- Une problématique orientée par la documentation	7
1.5- Une occupation ancienne partiellement étudiée	7
1.6- Notes géologiques	7
2- L'obituaire ⁶ de l'abbaye d'Arthous	10
2.1- Présentation de la source	10
2.2- Des donateurs sans dates	11
2.3- Les premières donations	14
2.5- Quelques donations tardives	18
2.6- Les donations autour de Fontarabie / Subernoia	19
2.7- Les « petits donateurs »	19
3- Remarques sur ces mentions patrimoniales lacunaires	20
3.1- Des mal mises en valeur ?	20
3.2- Un essoufflement des fondations bénédictines voisines : Cagnotte, Sorde, Pardies ?	20
3.3- Une terre isolée des sires de Domezain ? Un espace de marge seigneuriale ?	20
3.4- Une limite de diocèses en conflit	22
3.5- La volonté de fonder un « Saint-Denis » pour les seigneurs locaux ?	22
3.6- Un problème d'insécurité lié au passage du Gave ?	22
4- L'abbaye d'Arthous et les chemins de Saint-Jacques en Pays Basque	25
4.1- Les chemins de Saint-Jacques : généralités bibliographiques	25
4.2- La voie de Tours	25
4.3- La route Paris-Bayonne par Bordeaux	26
4.4- Le rôle hospitalier des chanoines d'Arthous	27



5- Nature différente des revenus et adaptation au contexte local	29
5.1- Les terres mises en culture	29
5.2- Les troupeaux	29
5.3- Les dîmes et rentes de la terre	30
5.4- Les rentes halieutiques	30
5.5- Les hôpitaux	30
5.6- Les dons en argent	30
5.7- La maison des chanoines à Hastings	30
6- Essai de reconstitution spatiale des premières donations	30
7- Quelques conclusions sur le temporel médiéval d'Arthous	33
8- La documentation moderne	34
8.1- La mise en fief progressive des terres de l'abbaye	35
8.2- Le fermage des terres et des biens	35
8.4- La disparition des terres de pacage	35
8.5- Granges, hôpitaux et prieurés	36
8.6- Paroisses et dîmes	38
8.7 Quelques conclusions sur le patrimoine temporel à l'époque moderne	38
Parcelles régulières	39
Dossiers sur le patrimoine temporel de l'abbaye d'Arthous : les prieurés	47
Dossiers sur le patrimoine temporel de l'abbaye d'Arthous : terres et autres biens	79
Table des illustrations	109
Sommaire du volume IV	111
Perspectives	113



PERSPECTIVES

À l'issue de cette étude, il est bon de s'interroger sur le devenir de cette recherche et de la mise en valeur qui peut en être faite. Je fais ci-après quelques propositions à discuter :

A- À l'échelle de l'abbaye

1- *Vademecum* des guides : en complément de la formation des guides de l'abbaye faite oralement le premier décembre 2017, il serait bon de prévoir un guide papier ou numérique synthétique reprenant l'essentiel des données importantes à faire comprendre aux visiteurs et pouvant servir de référence à l'avenir, pour harmoniser les discours ;

2- Guide de visite : le petit guide de visite en couleur proposé jusqu'à l'été 2017 mérite d'être réécrit et recentré sur l'histoire monumentale de l'abbaye ;

3- Ouvrage grand public de synthèse sur l'abbaye : l'abbaye ne dispose pas de monographie destinée au grand public, qui pourrait être achetée dans la boutique par les visiteurs et dans les bonnes librairies de la région ;

4- Dépliant sommaire : dans l'esprit du guide de visite, il manque un petit dépliant au format A4 plié en 3 résumant de manière synthétique ce qui fait l'intérêt d'Arthous ;

5- Mise à jour site Internet : le site Internet de l'abbaye devrait être mis à jour avec les données les plus récentes et attractives, pour inciter à la visite et donner des informations fiables aux chercheurs et curieux ;

6- Page Wikipedia : dans le même ordre d'idée, la page Wikipedia de l'abbaye, qui fait normalement référence, devrait être mise à jour ;

7- Mise en valeur des mobiliers archéologiques : les deux pierres tombales modernes conservées dans la réserve devraient être présentées au public et commentées (dans l'exposition du premier étage ?) ; les vestiges du portail roman pourraient être présentés avec une mise en scène dans la nef de l'abbaye ;

8- Un film présentant l'histoire et l'évolution monumentale de l'abbaye pourrait être conçu.

B- Publications scientifiques dérivées

1- L'obituaire pourrait être publié dans la collection des obituaires dirigée à Paris par Jean-Loup Lemaître ;

2- L'hagiologie pourrait être publié (en parallèle avec d'autres hagiologues ?) dans une publication du CERP ;

3- L'étude d'archéologie monumentale sur l'abbatiale, en particulier l'étude des marques de tâcherons, pourrait faire l'objet d'une publication dans une publication nationale ou internationale de qualité (*Bulletin monumental, Archéologie médiévale, Cahiers de civilisation médiévale...*) ;

4- Le bilan sur la datation de l'abbaye, y compris sur ses parties modernes, pourrait être publié dans une revue locale ou régionale : *Bulletin de la Société de Borda, cahiers Ortenses...*

5- L'état moderne de l'abbaye pourrait faire l'objet d'une publication indépendante dans le même type de revue savante ;

6- les coutumes de Hastings, d'un grand intérêt scientifique, pourraient être publiées dans le *Bulletin de la Société de Borda* ;



7- L'étude du temporel, notamment les hôpitaux, pourra être exploité dans des articles des colloques du CERP ;

8- En changeant d'échelle, il faudrait étudier et mettre en valeur de manière plus globale l'ensemble du patrimoine ancien de la région de Peyrehorade : Arthous, Cagnotte, Sorde-l'Abbaye, Hastingues...

Volume I : Historiographie et bibliographie

Volume II : Sources et documents

Volume III : Histoire et archéologie

⇒ Volume IV : Essai sur le patrimoine temporel

